



LA ROCHE-MAURICE (Finistère - 29 237 0002)



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

# Château de Roc'h Morvan

## *Enceinte basse*

Rapport de fouille programmée 2017  
arrêté de prescription n° 2017-163



Ronan PÉRENNEC

avec la collaboration de :

Bertrand GRALL  
Clément LE GUÉDARD  
Emilie LAGNEAU  
Annaig SALAÜN  
Ronan LOUESSARD  
Maxime MENANTEAU

Conseil Départemental du Finistère  
Centre départemental de l'archéologie  
16 route de Térénez  
29 590 Le Faou

DRAC de BRETAGNE  
Service Régional  
de l'Archéologie





# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Pérennec R. (dir.), *LA ROCHE-MAURICE (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse, rapport de fouille programmée 2017*. Le Faou - Quimper : Conseil départemental du Finistère, Mission archéologie. Centre départemental de l'archéologie - Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, 2018.

#### **Avis au lecteur**

Le présent rapport comporte les résultats d'une opération de fouille archéologique.

Les rapports constituent des documents administratifs communicables au public, après remise au Service régional de l'archéologie, suivant les dispositions de la loi modifiée n°78-753 du 17 juillet 1978.

Aux termes de la circulaire de mars 1996, prise pour application, ils pourront donc être consultés en respect des droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et des contraintes qui en résultent.

La prise de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destinées à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de la courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'exercice du droit de la communication, exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduite, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n°78-753 du 17 juillet 1978, art.10).

	<b>Sommaire</b>	p. 1
	Fiche signalétique	p. 3
	Générique de l'opération	p. 4
	Arrêté d'autorisation	p. 5
<b>I</b>	<b>Présentation</b>	p. 8
I-1)	Emprise du secteur étudié	p. 8
I-2)	Moyens mis en oeuvre	p. 8
I-3)	Enregistrement des données et relevés	p. 8
<b>II</b>	<b>Les Résultats</b>	p. 13
<b>1)</b>	<b>Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1, UH2 et UH3</b>	p. 13
1-1)	Une occupation dès le haut moyen-âge ?	p. 13
1-2)	Phase 1	p. 13
	1-2-1) Des vestiges du XIe siècle?	p. 13
	1-2-2) Le château du XIIe siècle	p. 14
1-3)	Phase 2: le XIIIe siècle	p. 29
1-4)	Phase 3: le XIVe siècle	p. 38
1-5)	Phase 4: le XVe siècle	p. 41
1-6)	Phase 5: La fin du XVe et le XVIe siècle	p. 46
1-7)	Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle	p. 52
<b>2)</b>	<b>La partie centrale de l'enceinte : l'UH8</b>	p. 52
2-1)	Phase 1 : le XIIe siècle	p. 52
2-2)	Phase 2 : le XIIIe siècle	p. 54
2-3)	Phase 3 : le XIVe siècle	p. 66
2-4)	Phase 4 : le XVe siècle	p. 73
2-5)	Phase 5 : le XVIe siècle	p. 81
	2-5-1) la fin XVe- début XVIe siècle	p. 81
	2-5-2) Le XVIe siècle	p. 84
2-6)	Phase 7 : le XXe siècle	p. 86
<b>3)</b>	<b>La partie sud-est des défenses : les UH5 et UH6</b>	p. 86
3-1)	Phase 2 : le XIIIe siècle	p. 86
3-2)	Phase 3 : le XIVe siècle	p. 89
3-3)	Phase 4 : le XVe siècle	p. 92
3-4)	Phase 5 : le XVIe siècle	p. 96
<b>III</b>	<b>Conclusion</b>	p. 104
	<b>Bibliographie</b>	p. 109

p. 114

<b>Annexe 1</b>	<b>IV</b>	<b>Le mobilier</b>	p. 115
	<b>IV-A)</b>	<b>Le mobilier céramique (Clément Le Guédard)</b>	p. 115
	1)	Méthodologie	p. 115
	2)	Contexte archéologique	p. 116
	3)	Groupes techniques et formes	p. 117
		3-1) Groupes techniques	p. 117
		3-2) Formes	p. 119
	4)	Présentation des ensembles étudiés	p. 121
		<i>Éléments résiduels</i>	p. 123
		<i>Formes fermées</i>	p. 124
		<i>Formes ouvertes</i>	p. 129
		<i>Décors</i>	p. 131
	5)	Synthèse	p. 133
		Bibliographie	p. 135
	<b>IV-B)</b>	<b>Le mobilier non céramique (R. Pérennec, avec la collaboration de E. Lagneau et B. Grall)</b>	p. 169
	1)	La faune	p. 169
	2)	Le mobilier en fer	p. 171
	3)	Le mobilier en alliage cuivreux	p. 174
	4)	La tabletterie	p. 179
	5)	Boulets et projectiles	p. 179
<b>Annexe 2</b>		<b>Diagrammes stratigraphiques</b>	p. 185
<b>Annexe 3</b>		<b>Rapport d'analyses radiocarbones (Beta Analytic limited)</b>	p. 191
		<b>Table des illustrations</b>	p. 198

## Fiche signalétique

### Identité du site

**Région** : Bretagne  
**Département** : Finistère                      **Commune** : La Roche Maurice                      **N° INSEE** : 29 237 002  
**Lieu-dit ou adresse** : Bourg, château de Roc'h Morvan  
**Cadastre (2012)** : Section AA, parcelles : 130  
**Coordonnées RGF93 CC48** :     - X : 1168055,04, Y : 7277474,33  
**Propriétaires du terrain** : Conseil départemental du Finistère  
**Protection juridique** : Inscription M.H. en 1924

### Opération archéologique

**Nature de l'opération** : Fouille programmée  
**Arrêté(s) de prescription n°** : 2017-163 en date du 17 mai 2017  
**Responsable de l'opération** : Ronan PERENNEC (Conseil départemental du Finistère – DCJS-CDPM – Mission Archéologie / Centre départemental de l'archéologie)  
**Maître d'ouvrage** : Conseil départemental du Finistère  
**Localisation** : enceinte basse  
**Surface décaissée ou fouillée** :  
**Fouille menée jusqu'au substrat** : oui, partiellement  
**Dates d'intervention sur le terrain** : 22 juin au 7 juillet ; 17 juillet – 11 août ; 16 et 17 août 2017

### Résultats

**Chronologie** : *Moyen Age-époque moderne (XIIe-XVIIe siècles)*  
**Vestiges immobiliers** : *escalier, Courtines, tours, châtelet, porterie, logis, archères, tour d'artillerie, terrasses, bâtiments, dallage.*  
**Vestiges mobiliers** : *céramique, petit mobilier métallique, monnaies, faune*  
**Lieu de dépôt du mobilier archéologique** : Centre départemental de l'archéologie (Conseil général du Finistère) – Le Faou / Dépôt de fouilles archéologiques du Finistère  
**Résumé** : De nouveaux éléments, provenant de résultats d'analyse radiocarbone, permettent d'envisager une occupation du rocher dès le haut Moyen Age, sur ce site stratégique.  
L'intervention 2017 a aussi permis d'affiner la datation des différents états successifs, depuis le XIIe siècle, et de mieux comprendre le mode de construction du château du XIIe siècle. Mais surtout, les nouvelles données recueillies sur le château du XIIIe siècle bouleversent totalement la connaissance de ce dernier, comme de ceux qui ont suivi. En particulier, elles permettent d'envisager la construction d'un grand logis, avec une porterie conçue comme un avant-corps centré sur la façade sud.  
La reprise du système de fortifications qui accompagne ces transformations semble bien s'être accompagnée de la création d'une braie en avant des portes, pour renforcer la défense de ces dernières.  
Enfin, l'abondance des dépôts céramiques et fauniques dans les niveaux de la fin du XVe siècle-début du XVIe siècle permet d'envisager la vie matérielle des occupants, mais aussi de proposer un jalon supplémentaire, bien daté, pour étayer la typonomie des céramiques de Basse Bretagne.

## Générique de l'opération

**Prescripteur et suivi scientifique** : DRAC de Bretagne – Service Régional de l'Archéologie  
Yves MENEZ (CRA), Jean-Charles ARRAMOND (contrôle scientifique)

**Suivi administratif** : Bernard JACQ (CDPM), Ronan BOURGAUT (CDPM/ Mission Archéologie),  
Ronan PERENNEC (CDPM/ Mission Archéologie), Anne BADICHE-DESILLE (CDPM/ Mission  
Patrimoine architectural), Patricia LOUBOUTIN (CDPM/comptabilité, marchés)

### Équipe archéologique :

Centre départemental de l'archéologie :

Ronan PERENNEC – responsable d'opération

Bertrand GRALL – topographe dessinateur

Emilie LAGNEAU – responsable de secteur

Stagiaires :

Clément ARMAND, Julien BOURMEYSTER, Thomas DIDOT, Mickaël DUFEIL, Charline  
DESAUNAY, Claire GALLEN, Elodie GUEZENNEC, Anne KERGOURLAY, Noémie LEDOUBLE,  
Malo LEMEE, Maël LOPES-LE FLOHIC, Nolwen L'HOSTISS, Ronan LOUESSARD, Manon  
PALUDETTO, Nathalie PERCEPIED.

**Terrassements** : Crenn Sarl

**Echafaudages** : entreprise Abarnou

**Relevés topographiques** : Bertrand GRALL

**Photogrammétrie** : Ronan LOUESSARD

**Relevés de terrain** : Emilie LAGNEAU, Anne KERGOURLAY, Elodie GUEZENNEC, Julien  
BOURMEYSTER, Bertrand GRALL

**Photographies** : Ronan PERENNEC, Emilie LAGNEAU, Maxime MENANTEAU, Julien  
BOURMEYSTER

**Informatisation des relevés, DAO** : Bertrand GRALL, Emilie LAGNEAU, Annaig SALAUN, Léa  
CLOUET

**Rédaction des textes** : Ronan PERENNEC

**Mise en page** : Ronan PERENNEC

**Etudes Radiocarbone** : Beta Alalytic Radiocarbon Dating Laboratory (Miami-Oxford)

**Fonds topographiques** : Service topographique de L'INRAP ; Bertrand GRALL, CDA ; IGN ;  
cadastre.gouv.fr

**Crédit des illustrations** : Conseil départemental du Finistère – Mission Archéologie (Centre  
départemental de l'archéologie) ; Maxime MENANTEAU ; Ronan LOUESSARD.

**Remerciements** : Patrick KERNEVEZ, Jocelyn MARTINEAU, Frédéric BOUMIER



**PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE**

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

**ARRETE n° 2017-163**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V et en particulier les articles L531-9 et L531-15 ;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux) ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature,

après avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique Ouest en date des 3-4-5 mai 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Ronan PERENNEC est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à la poursuite d'une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31/12/2017 :

Intitulé de l'opération :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : LA ROCHE MAURICE

Lieu-dit : château de Roc'h Morvan

Cadastre :2012 section : AA parcelles : 130

Organisme de rattachement :Département du Finistère

**Article 2** : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie le rapport final de l'opération dont la présentation et le contenu sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004. Le rapport remis en trois exemplaires au format A4 papier, documents pliés inclus et un exemplaire au format PDF sur support numérique. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, ...) sera remis au conservateur régional de l'archéologie.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

**Article 4** : prescriptions / motivations / recommandations particulières à l'opération

Néant.

**Article 5** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 17 mai 2017

pour le Préfet de région,  
pour le directeur régional des affaires culturelles  
par délégation,



Yves Menez  
Conservateur régional de l'archéologie

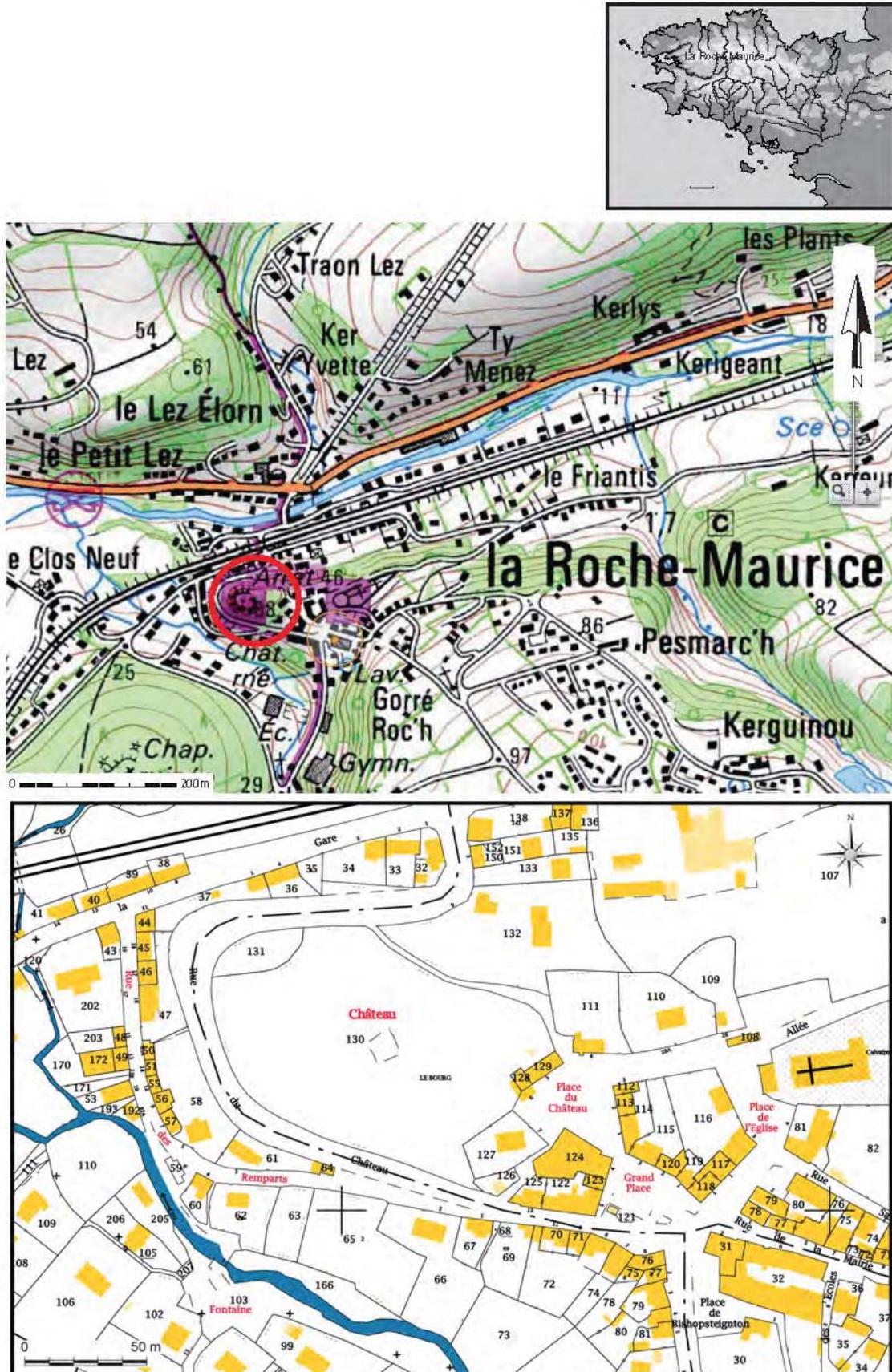


Fig. 1 : Localisation du site sur carte IGN et plan cadastral. DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie.

## I) **Présentation**

### I-1) Emprise du secteur étudié

L'étude porte sur une enceinte située en contrebas, et à l'est de la partie aristocratique, sur laquelle elle s'adosse. Cet ensemble fortifié est en effet encore relié au rocher du donjon par les vestiges d'une courtine ruinée côté nord. La courtine sud avait quant à elle totalement disparu du paysage, tandis que la courtine orientale, initialement noyée sous les remblais de démolition, n'était visible, avant intervention, que partiellement de l'extérieur.

Au sud-est, les vestiges d'une grosse tour d'artillerie ruinée marquaient le paysage sous la forme d'un cône d'éboulis assez marqué, duquel émergeaient quelques pans de murs, suite à des dégagements restreints effectués dans les années 1970.

L'emprise de l'enceinte basse étant d'environ 45m de longueur pour 20m de largeur, la fouille n'est pas exhaustive. Elle a été surtout ciblée sur la moitié orientale de l'enceinte, qui forme, d'un point de vue de la topographie actuelle des lieux, un ensemble à part. Elle est aussi plus facilement accessible dans un premier temps, pour des raisons de sécurité des personnes.

### I-2) Moyens mis en œuvre

Le château de La Roche-Maurice est un site de hauteur, présentant un relief escarpé. Des dénivellés importants obligent à garantir la sécurité des fouilleurs et des visiteurs (le site est ouvert au public) au moyen de barrières, de façon à interdire l'accès aux zones dangereuses.

Les dénivellés importants sur la zone de fouille obligent à définir des chemins de circulation sécurisés. D'autre part, du fait du relief du site et de son étroitesse, il est impossible de stocker les déblais sur place. Mais leur évacuation reste problématique, et a obligé, encore cette année, à recourir à des échafaudages (support de goulotte).

Le dispositif utilisé lors des décaissements de stériles depuis 2013 ayant donné toute satisfaction, il a été reconduit cette année (barrières Héras, lices de sécurité, rampe-échafaudage et goulotte d'évacuation pour permettre l'évacuation des remblais dans une benne, au pied des vestiges).

Un décapage mécanique préliminaire a été reconduit pour y agrandir la surface fouillée. La fouille à proprement parler s'est déroulée manuellement.

### I-3) Enregistrement des données et relevés

Le secteur fouillé a été divisé en 11 zones d'importance inégale, correspondant à des Unités d'Habitats (UH) : intérieurs de bâtiments, fortifications successives d'un même front, etc. L'utilisation des UH se fait ici de façon assez ouverte, comme pour des zones ou secteurs de fouille (fig.4).

La numérotation, différenciée pour les zones les plus distinctes (intérieur du logis oriental ; bâtiment perpendiculaire de la cour ; tour d'artillerie, etc.) facilite le repérage dans l'espace des unités stratigraphiques, structures ou unités stratigraphiques construites. Leur numérotation s'est établie de manière continue, sans distinction, de façon à faciliter l'enregistrement de terrain, mais aussi la mise en relation des dépôts sédimentaires et des maçonneries.

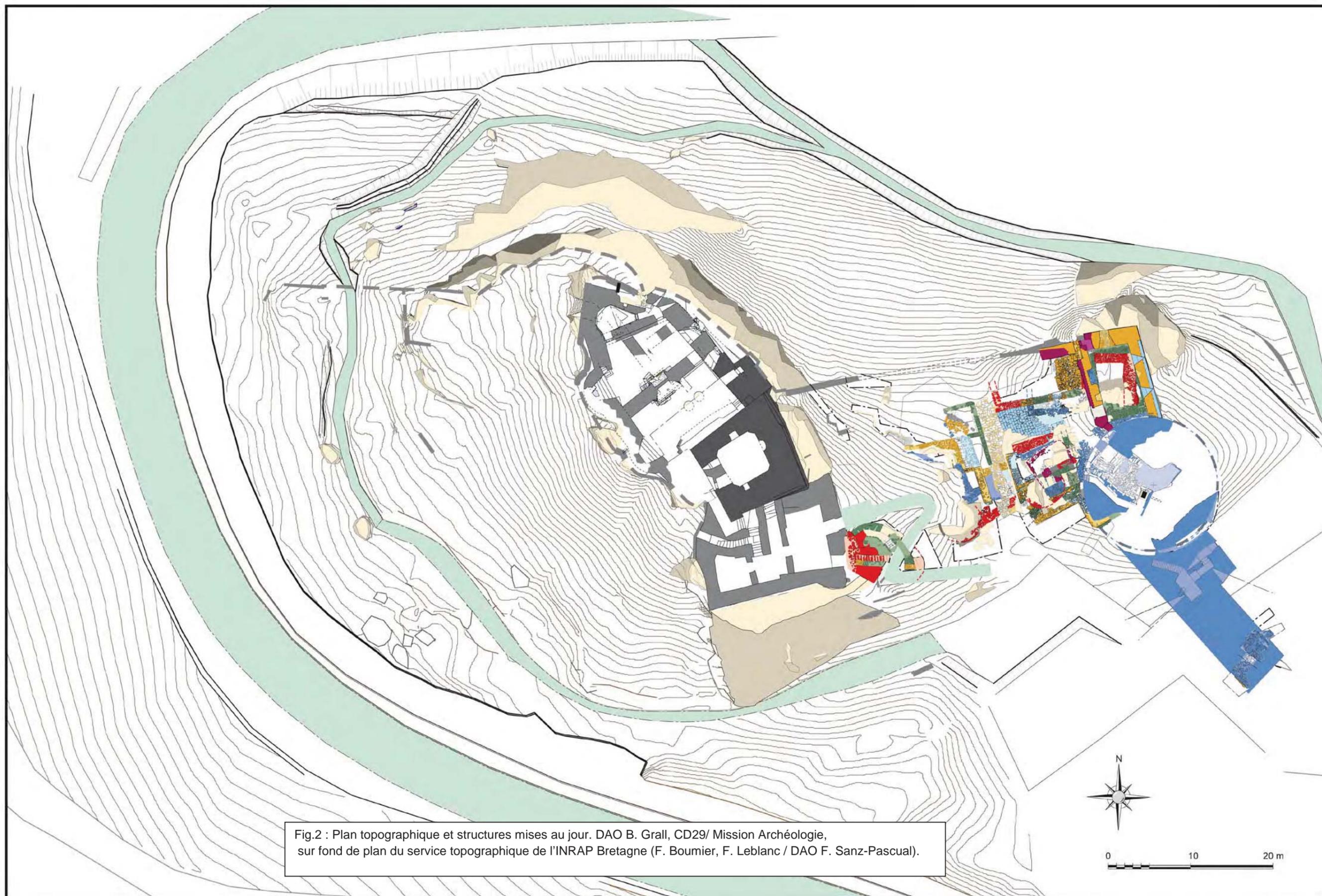


Fig.2 : Plan topographique et structures mises au jour. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie,  
sur fond de plan du service topographique de l'INRAP Bretagne (F. Boumier, F. Leblanc / DAO F. Sanz-Pascual).

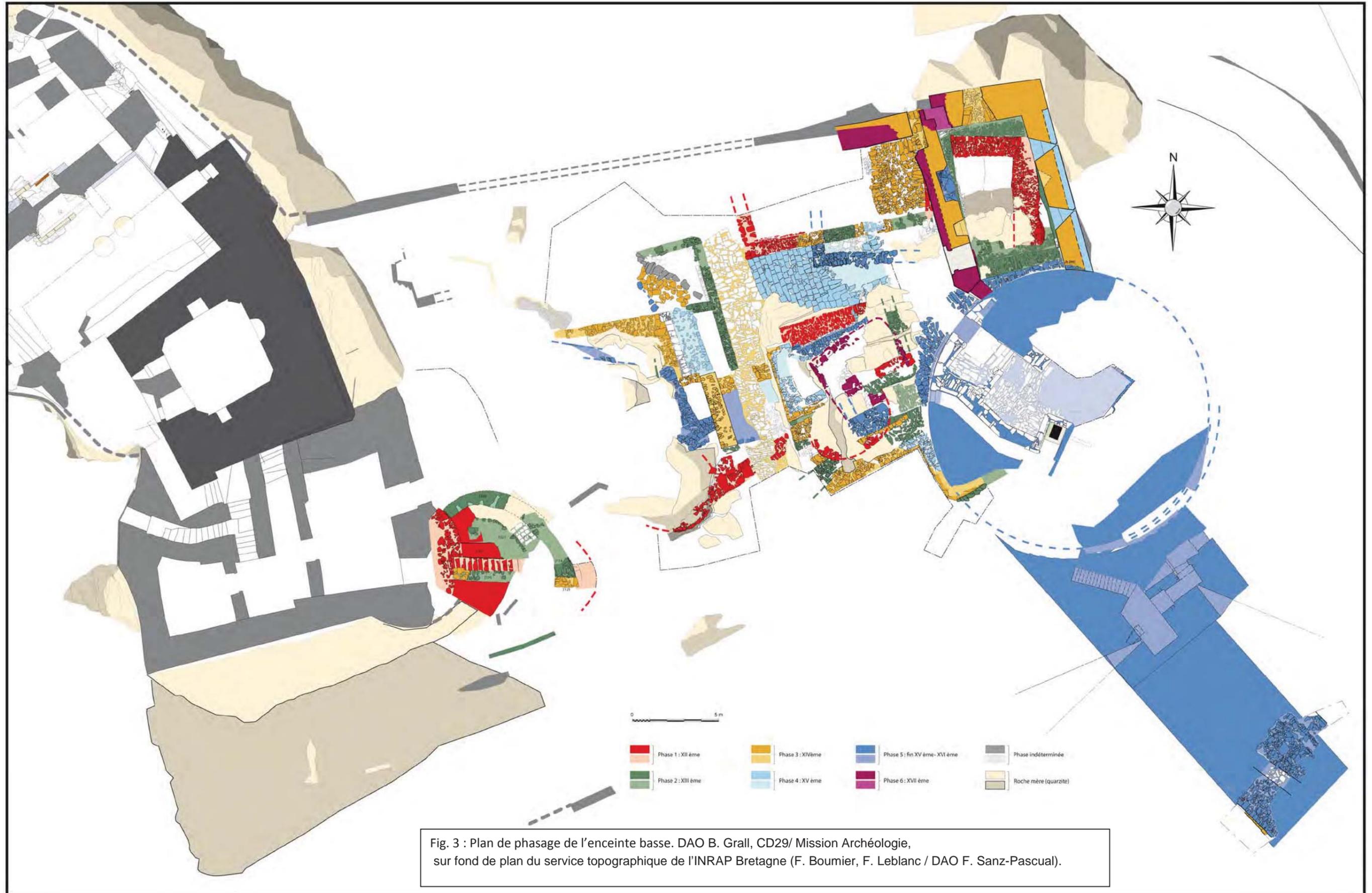


Fig. 3 : Plan de phasage de l'enceinte basse. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie, sur fond de plan du service topographique de l'INRAP Bretagne (F. Boumier, F. Leblanc / DAO F. Sanz-Pascual).

Chaque unité stratigraphique a été enregistrée manuellement sur une fiche papier.

Les minutes de terrain ont été réalisées manuellement au 1/20<sup>ème</sup>, par les stagiaires en formation. Elles ont été mises au net en post-fouille par A. Salaün, E. Lagneau et B. Grall sur le logiciel de DAO Adobe Illustrator. Des compléments ont été apportés à partir d'orthophotos, topographiquement recalées.

Les relevés photogrammétriques ont été réalisés par R. Louessard. Ils permettent de générer les orthophotos utilisées. Ils ont aussi un intérêt non négligeable dans une optique d'illustration, puisqu'ils permettent la documentation photographique d'ensembles impossible à photographier dans leur entier sans recours à des vues aériennes.

Les relevés topographiques détaillés ont été réalisés *in situ* pendant et après la phase de terrain par le dessinateur-topographe du CDA, B. Grall. Le site est raccordé au NGF depuis 2014.

Le plan du site avait nécessité un important travail de la part des géomètres-topographes de l'INRAP, F. Boumier et P. Leblanc. Grâce à leur aimable autorisation, leurs données brutes sont agrégées au plan général.

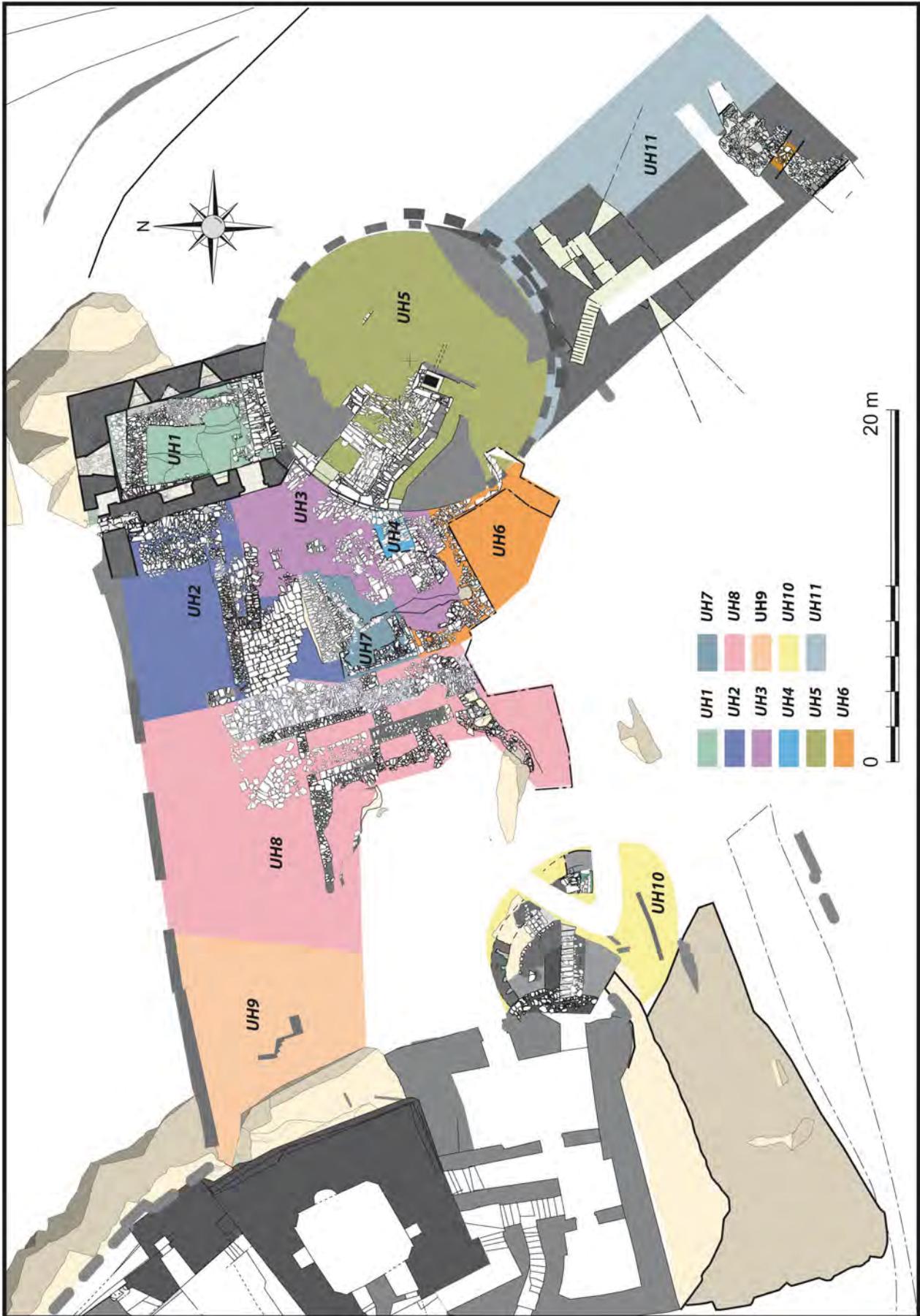


Fig. 4 : plan de zonage des UH. DAO B. Grall, CD29/ Mission archéologie.

## II Les Résultats

### 1) Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1, UH2 et UH3 (fig. 11 et fig. 3)

#### 1-1) Une occupation dès le haut moyen-âge ?

En UH3, la surface du rocher est plus ou moins aménagée, et une rigole US 2318 y a été mise au jour. Un épandage d'argile grise et petites pierres nappe dans un second temps les irrégularités du rocher, en comblant la rigole. Un niveau de sol US 2316, argileux avec plaquettes de schiste, semble ensuite lié à la mise en circulation d'un mur M 2312. Cette succession stratigraphique sera traitée plus en détail ultérieurement. Les éléments de datation dont nous disposons pour assurer le calage chronologique de cette séquence sont très faibles. Mais comme on le verra, le mur M 2312, et partant, l'US 2316, sont réputés fonctionner au XIIIe siècle.

Un prélèvement de charbons prélevés dans ce niveau de sol a permis d'obtenir une datation radiocarbone, qui ne permet pas d'étayer cette proposition chronologique. L'intervalle à 95,4% donne en effet la fourchette chronologique 538-645. L'intervalle à 68,2% de probabilités est resserré sur les années 556-615<sup>1</sup>.

Indépendamment de la question de la datation du mur M 2312, cette analyse permet d'envisager le brûlis de bois anciens, tels que bois d'œuvre ou de charpente, dans le courant du moyen-âge. L'hypothèse d'une occupation de ce site de hauteur dès le haut moyen-âge est donc désormais ouverte : il est désormais possible de postuler pour une utilisation du Roc'h au moins dès le milieu du VIe- milieu du VIIe siècle.

#### 1-2) Phase 1

##### 1-2-1) Des vestiges du XIe siècle ?

A l'extrémité orientale de l'enceinte, en UH1, la partie basse des fondations du mur M 2112 présente une anomalie de construction : les pierres y ont semble-t-il été appareillées avec un soin qui tranche sur ce qui a pu être observé par ailleurs (Cf. p. 16-21, et Cf. fig. 7, fig. 9 et fig. 10)<sup>2</sup>. Cependant, l'état d'avancement de la fouille ne permet pas encore de trancher entre l'hypothèse d'une fondation ponctuellement mieux agencée, ou celle des vestiges d'un mur antérieur, ayant servis à asseoir les murailles du XIIe siècle. Si le deuxième cas de figure envisagé devait se confirmer lors de la fouille 2018, nous aurions ici le seul endroit où subsisterait une trace du château des vicomtes de Cornouaille. La fondation du XIe siècle, attestée par la toponymie, serait ainsi confirmée par l'archéologie.

Une analyse radiocarbone a été effectuée sur des charbons contenus dans l'US 2159, constitutive des remblais apportés au cours de la construction des murs M 2112 et M 2079, au XIIe siècle<sup>3</sup>. L'intervalle à 95,4% concerne la fourchette chronologique XIe-XIIe siècle (1028-1184). L'intervalle à 68,2% donne 41,9% de probabilités sur le XIe siècle (1044-1098), et 26,3% seulement sur le XIIe siècle (1120-1157). Cette datation permet d'être certain de la construction du château avant 1180, moment où il passe aux mains des seigneurs de Léon. La datation la plus probable au cours du XIIe siècle, obtenue par confrontation des données textuelles, est 1163. Mais cette date est

<sup>1</sup> Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-482205 : LRM2017-2316. Cf. fig. 118.

<sup>2</sup> La construction en pierres pour des ouvrages défensifs à cette époque est loin d'être isolée dans la région. Cf. les fortifications carolingiennes de l'abbaye de Landévennec, mais surtout les mottes de Lesquelen en Plabennec (Irien 1981), et de Lamber en Ploumoguier (Sanquer 1979).

<sup>3</sup> Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-482204 : LRM2017-2159. Cf. fig. 118.

hors de la fourchette à 68,2%. D'une manière générale, la probabilité d'une construction au cours du XIe siècle est importante, prédominante même dans le résultat à 68,2% de probabilités. Une telle datation reste parfaitement cohérente avec les données de la fouille : il serait parfaitement naturel que la reconstruction au XIIe siècle ait conservé, dans les remblais remués et rapportés, des traces de la destruction du château du vicomte Morvan.

### 1-2-2) Le château du XIIe siècle

Cet état nous est connu de manière incomplète.

Le **front sud** est partiellement connu via la tour porte donnant accès à l'enceinte haute, dans l'angle sud-ouest de l'enceinte; ainsi que par deux petites tours formant châtelet et un segment de courtine (Pérennec 2014 à 2016).

L'une de ces deux tours, et le segment de courtine qui lui est annexé, sont localisés dans la partie sud-est du front sud, en UH3. La fouille restreinte à cet endroit a permis cette année la mise au jour du parement nord de la courtine. L'appareil irrégulier de moellons liés à l'argile est conservé au maximum sur une demi-douzaine d'assises (fig. 5). Il repose sur le socle rocheux quartzique, et est adossé côté nord à une excroissance rocheuse et irrégulière qui forme un relief assez marqué par rapport au terrain alentour (fig. 6). Cet état de fait contribue à renforcer la base de la courtine, la roche ayant ici un rôle de contrefort. Si cette protubérance rocheuse a pu servir d'ancrage à des aménagements fonctionnels (escalier d'accès au rempart), il n'en reste aucune trace.



Fig. 5 : La courtine sud du XIIe siècle, en UH3. Vue prise du nord.  
Cliché R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie



Fig. 6 : La courtine sud en UH3, adossée au socle rocheux. Vue du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

Des compléments de cette première enceinte de pierre ont aussi été mis au jour **côté est**, en UH1/UH2, c'est-à-dire globalement sous le bâtiment est de l'enceinte postérieure.

En UH1, un mur est-ouest M 2112 a été très endommagé dans sa partie occidentale par le creusement d'un fossé postérieur US 2140/2155 (fig. 8, fig. 12, coupe EF ; et fig. 20). Mais il a été dégagé sur environ 4 m de longueur.

Il se raccorde à l'est à un mur perpendiculaire de moellons liés à l'argile M 2079, orienté nord-sud, et mis au jour sur environ 6 m de longueur (fig. 7). Son parement externe, mis au jour en 2016, est ponctuellement courbe avec un léger glacis, sur environ 1,50 m de longueur, sur son tronçon le plus méridional (US 2133). Par ailleurs un mortier blanchâtre assez grossier y a été utilisé comme liant en lieu et place de l'argile. Ces aménagements semblent donc avoir été motivés par la volonté de renforcer à cet endroit la cohésion et la résistance du parement, plaqué contre un relief de quartzite. C'était sans doute aussi le rôle d'une saignée US 2150, de 0,40 m de largeur moyenne, pratiquée sur 2 m de longueur dans la roche quartzique, parallèlement au parement ouest du mur M 2079. Elle est actuellement interprétée comme un logement destiné à caler des moellons intégrés dans la construction du mur et son parement ouest, afin de limiter les risques de glissement du mur.



Fig. 7 : Angle des murs M 2079 et M 2112, en UH1. Vue prise du sud-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

Enfin, côté ouest, en UH2, un parement de moellons liés à l'argile, M 2560, engagée sous la façade occidentale du logis oriental, est aussi, du fait de son orientation très particulière (identique à celle du mur 2079), attribué à cette phase de construction. En raison de l'emprise des maçonneries postérieures, nous n'avons cependant pas de lien direct entre les structures, ou avec des niveaux de sols ou de remblais clairement attribués à cette phase. Toutefois, comme on le verra plus loin, une datation postérieure impliquerait la contemporanéité des structures M 2560 et US 2142/2144. Or, cette dernière, clairement identifiée comme XIIIe siècle, aurait alors été construite avec un parement oriental très peu fondé et reposant sur des remblais ; alors que pour le parement occidental, à l'inverse, les bâtisseurs seraient allés chercher très profondément un fondement solide, plusieurs mètres plus bas.

Un agencement parallèle US 2144, à l'est de l'UH1, était considéré constituer le parement est d'un mur dont 2560 aurait été le pendant occidental. Or, la fouille 2017 a permis de s'assurer que la maçonnerie 2144 est intervenue dans un second temps, au prix d'un arasement partiel du mur M 2112.

La poursuite de la fouille a d'autre part permis des observations sur la construction même des murs M 2112 et M 2079, correspondant à l'angle nord-est de l'enceinte du XIIe siècle. Ce dernier est globalement mieux construit que M 2112, un plus grand soin paraissant avoir été apporté à la construction : les assises sont plus régulières et mieux suivies, et l'appareil un peu moins hétéroclite (fig. 8 et fig. 10). Dans les deux cas, et singulièrement dans celui de M 2112, la maçonnerie, hétérogène, donne une grande place à des moellons de petit et moyen format. Seules quelques assises d'élévation sont conservées (sur 0,65 m dans le cas de M 2079, pour près de 0,70 m de fondations dégagées). Les fondations des deux murs peuvent être parfois

débordantes, parfois en retrait du parement en élévation. Les constructeurs ont eu recours, dans le cas du mur M 2079, à des pierres globalement de plus petit format que pour l'élévation, plus soignée.



Fig. 8 : Vue sur le mur M 2079 et son retour M 2112, vue du nord-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.



Fig. 9 : Détail du parement sud du mur M 2112. Vue du sud.  
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

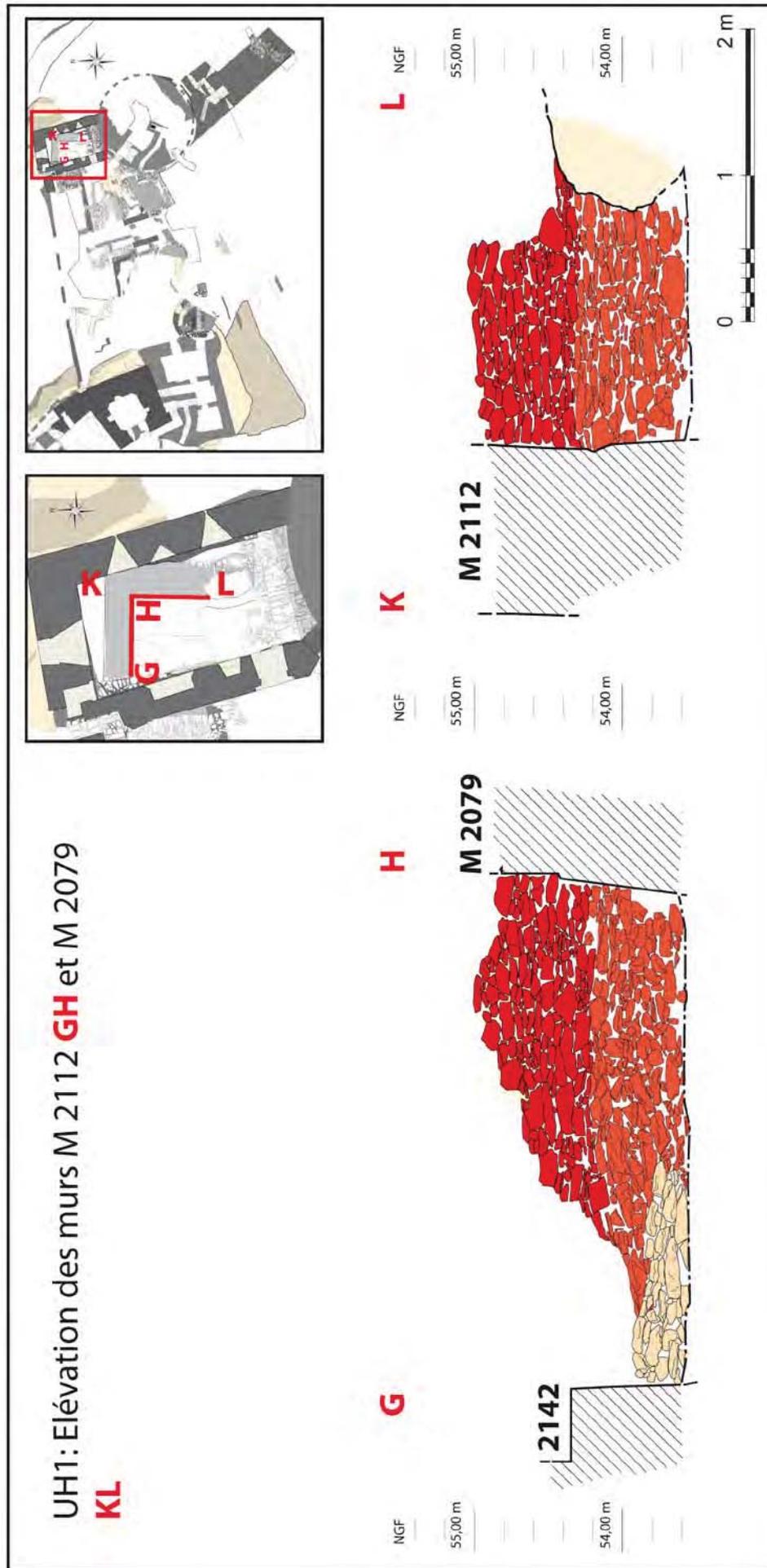


Fig. 10 : Elévations du parement sud du mur M 2112, et du parement ouest du mur M 2079. DAO E. Lagneau et B. Grall, CD29/ Mission archéologie





Pour ce qui concerne le mur M 2112, la fondation n'est pas vraiment assisée. A bien des égards, elle évoque davantage un empilement de moellons qu'un agencement participant d'une construction réfléchie (fig. 9 et fig. 10). Il semble que l'édification de ces défenses ait été menée très rapidement. Cette observation pourrait conforter l'hypothèse d'une mise en défense rapide après la prise du château aux vicomtes de Cornouaille lors de la guerre féodale de 1163 (Pérennec 2016). Mais il faut toutefois garder à l'esprit que la constitution du massif de fondation, ne nécessitait pas forcément dans l'esprit des maçons un traitement aussi fini qu'un parement d'élévation : le principal étant sans doute de fournir une semelle stable sur laquelle construire.

La stratigraphie en lien avec ce bâti permet aussi de mieux comprendre le choix des bâtisseurs. La partie méridionale du mur M 2079 est fondée sur une partie rocheuse qui présente un replat côté nord, 0,90 m à 1 m sous l'affleurement haut du quartzite, quelques dizaines de cm plus au sud. L'angle des murs, et le mur M 2112 en son entier, sont construits en contrebas, et la fouille n'est pas encore en mesure de mettre en évidence leur insertion sur la roche à cet endroit. Toutefois, le niveau de la base de l'élévation correspond dans les grandes lignes à celui du replat de quartzite mentionné ci-dessus (cf. fig. 8). Nous y reviendrons plus en détail ci-après (Cf. p. 21-24).

Le choix des constructeurs a donc été de remblayer la partie de l'enceinte située entre la bande rocheuse et le mur M 2112, afin d'obtenir un espace plan d'environ 3,30 m de largeur. Si l'on en juge par le traitement des fondations, ce parti-pris a bien évidemment été retenu dès le début de la construction. Les apports de remblais devaient sans doute contribuer à renforcer la solidité des fondations, en contribuant au parfait calage de certaines pierres et en contribuant à un effet de masse derrière les murs M 2112 et M 2079. La fouille a mis en évidence différents apports. Cela va dans le sens d'un remblaiement accompagnant au fur et à mesure la montée des fondations, plutôt que dans celui d'un comblement d'un seul tenant.

Le premier de ces apports à avoir été déposé est un niveau de plaquettes de schistes US 2168, d'une douzaine de cm d'épaisseur, qui repose sur la roche. Puis une US brun clair 2164, d'une vingtaine de cm d'épaisseur. Elle comporte de gros blocs de schiste au contact du mur M 2112, au nord. Au sud, vers le rocher, les inclusions réduisent en taille et en nombre. L'US 2164 est recouverte par une US 2163 de plaquettes de schiste et schiste brûlé, qui inclut, en surface, des lentilles argileuses brun-clair avec plaquettes de schistes US 2162. L'ensemble est recouvert par l'US 2159 de limon argileux gris-brun et plaquettes de schiste, qui peut atteindre 0,24 m d'épaisseur, et recouvre aussi le replat rocheux précédemment signalé. L'US 2159 a subi un tassement différentiel, et s'est affaissée au nord de la bande rocheuse, près des deux murs, au fur et à mesure du tassement des remblais rapportés (fig. 12, coupe AB ; fig. 13, coupe CD).

Elle est recouverte par une US argileuse gris-clair 2161, interprétée comme un niveau de sol. Son niveau d'affleurement coïncide d'ailleurs à peu près avec celui de la base de l'élévation du mur M 2079.

Tous les niveaux de remblais contemporains de la construction des murs M 2079 et M 2112 comportent de très nombreux blocs et plaquettes de schiste. Les remblais proviendraient donc en grande partie de sous-produits de l'extraction des moellons qui ont été mis en œuvre sur le chantier. C'est moins le cas pour le soubassement de sol US 2159, et ce sont des niveaux de terre battue qui vont se succéder à partir du sol US 2161 :

C'est tout d'abord une US limono-argileuse brune, 2160, de 0,20 à 0,25 m d'épaisseur, s'amenuisant dans l'angle des murs M 2112 et M 2079 ; un niveau de limon argileux orangé à brun US 2147 ; un niveau argileux gris US 2154.

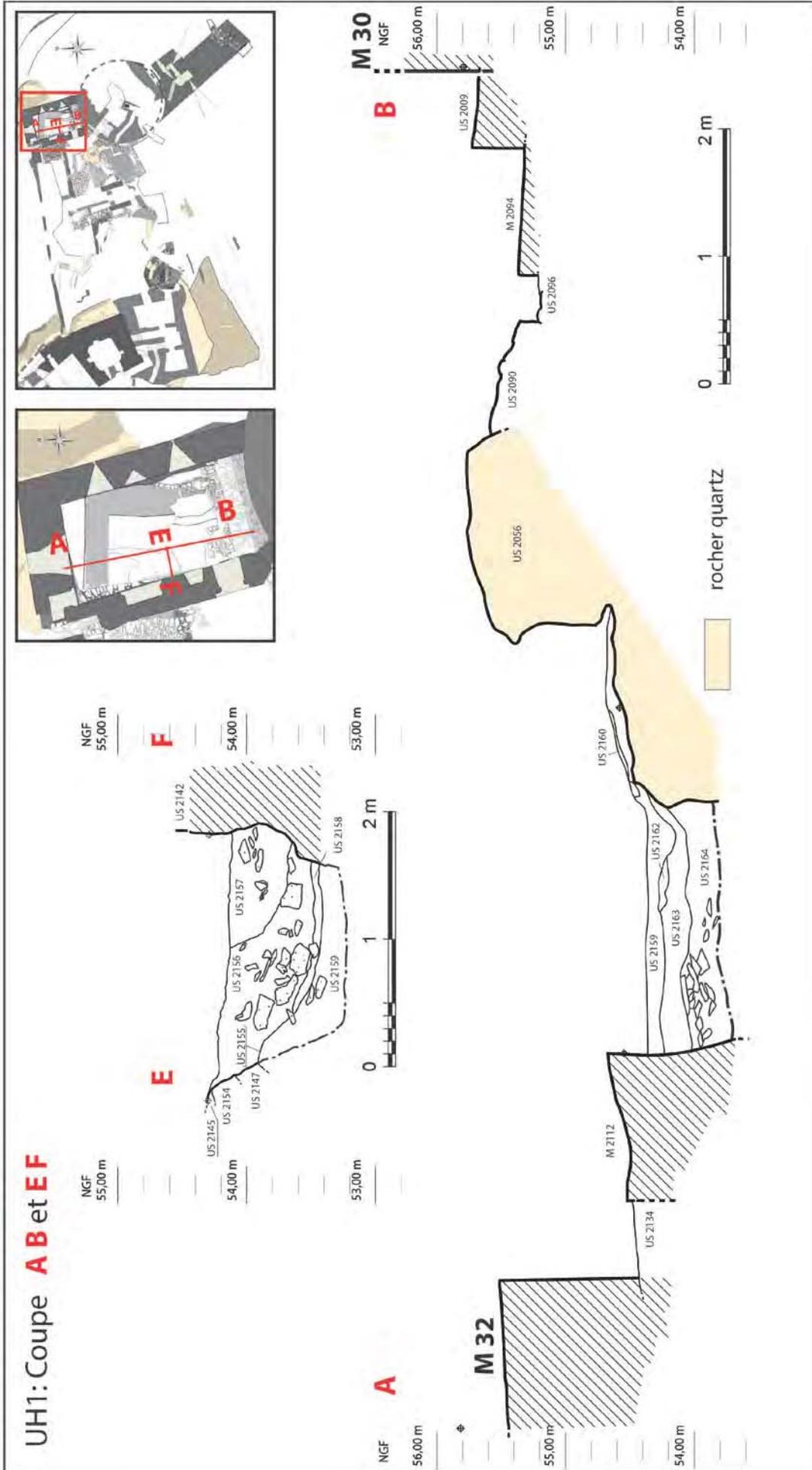


Fig. 12 : UH1, coupe longitudinale AB, et coupe EF dans le fossé US 2140/ 2155. Relevé et DAO E. Lagneau, DAO B. Grall, CD29/ Mission

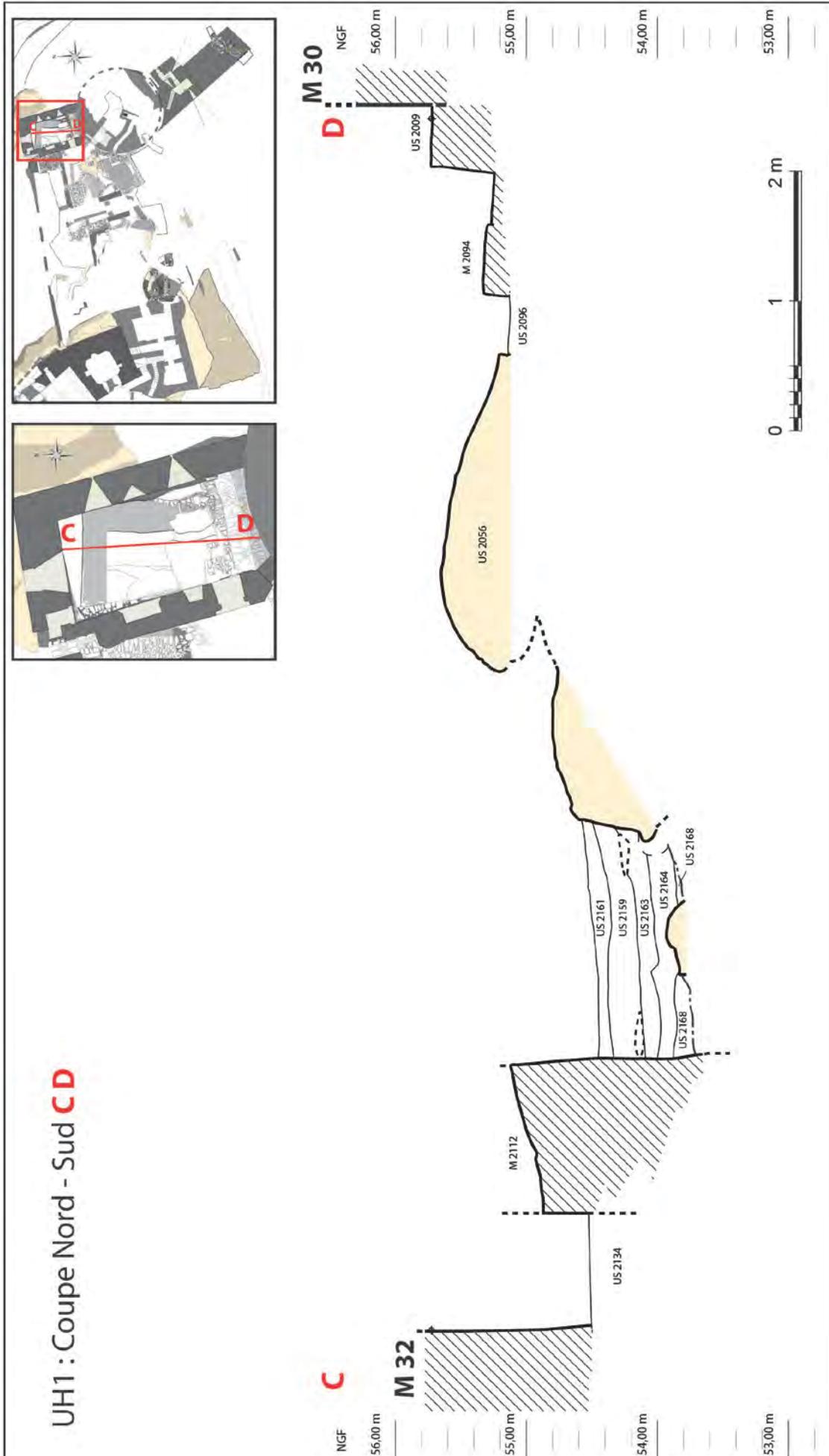


Fig. 13 : UH1, coupe longitudinale CD. Relevé et DAO E. Lagneau, DAO B. Grall, CD 29/ Mission

Pour ce qui concerne l'UH2 et le bâtiment nord, nous n'avons pas de données de chronologie absolue permettant d'attribuer de façon certaine certains aménagements au XIIe siècle. Cependant, la chronologie relative permet d'orienter la datation de certaines US bâties ou non bâties vers une datation du XIIe siècle, ou tout au moins des XIIe-XIIIe siècles.

Il s'agit ici du premier état du mur M 2528, matérialisé par un appareil de moellons de schiste liés à l'argile US 2708, disposés en lits réguliers et bien agencés (fig. 15). Cette maçonnerie est partiellement posée sur le rocher de quartzite, apparent en deux endroits dans la maçonnerie. A l'est, le rocher n'est que partiellement apparent, suite au démontage de la structure US 2548 (fig. 14).



Fig. 14 : Mur M 2528, construit à l'aplomb d'une dénivellation rocheuse.

Au premier plan, structure M 2714, visible après démontage partiel de la structure postérieure M 2548.  
Cl. R. Pérennec, CD29/ mission archéologie.

A l'ouest, la partie rocheuse la plus importante est visible sur 2,48 m de largeur pour 1 m de hauteur. Les moellons sont maçonnés en léger débord du rocher. Bien que l'US 2708 soit liée à l'argile, les traces d'un liant de mortier de chaux blanc ont été repérées à la jonction avec le rocher. Il est possible que l'appareil ait ainsi été renforcé à l'endroit où il risquait d'être le plus vulnérable, par suite des ruissellements à la surface du quartzite. Le sol du bâtiment a donc été aménagé en contrebas d'une corniche rocheuse irrégulière, utilisée comme support, et partiellement masquée. La partie haute de cette bande de quartzite est particulièrement bien apparente, en UH1 et à l'est de l'UH2, à l'extérieur du bâtiment (fig. 16).

Cette première maçonnerie US 2708 a été mise au jour sur 1,35 m de hauteur. A l'ouest de la partie rocheuse réutilisée dans le parement, elle repose sur deux retraits d'aplomb faiblement débordants, l'US 2718, de 8 à 9 cm de largeur pour 0,19 m de hauteur ; et l'US 2719, de 7 cm de largeur, découverts sur 2,70 m de longueur.

En retour perpendiculaire, à 10 m à l'ouest de la façade occidentale du logis oriental M33, un mur M 2717, de près de 0,90 m de largeur, a été arasé par des aménagements contemporains (fig. 17).

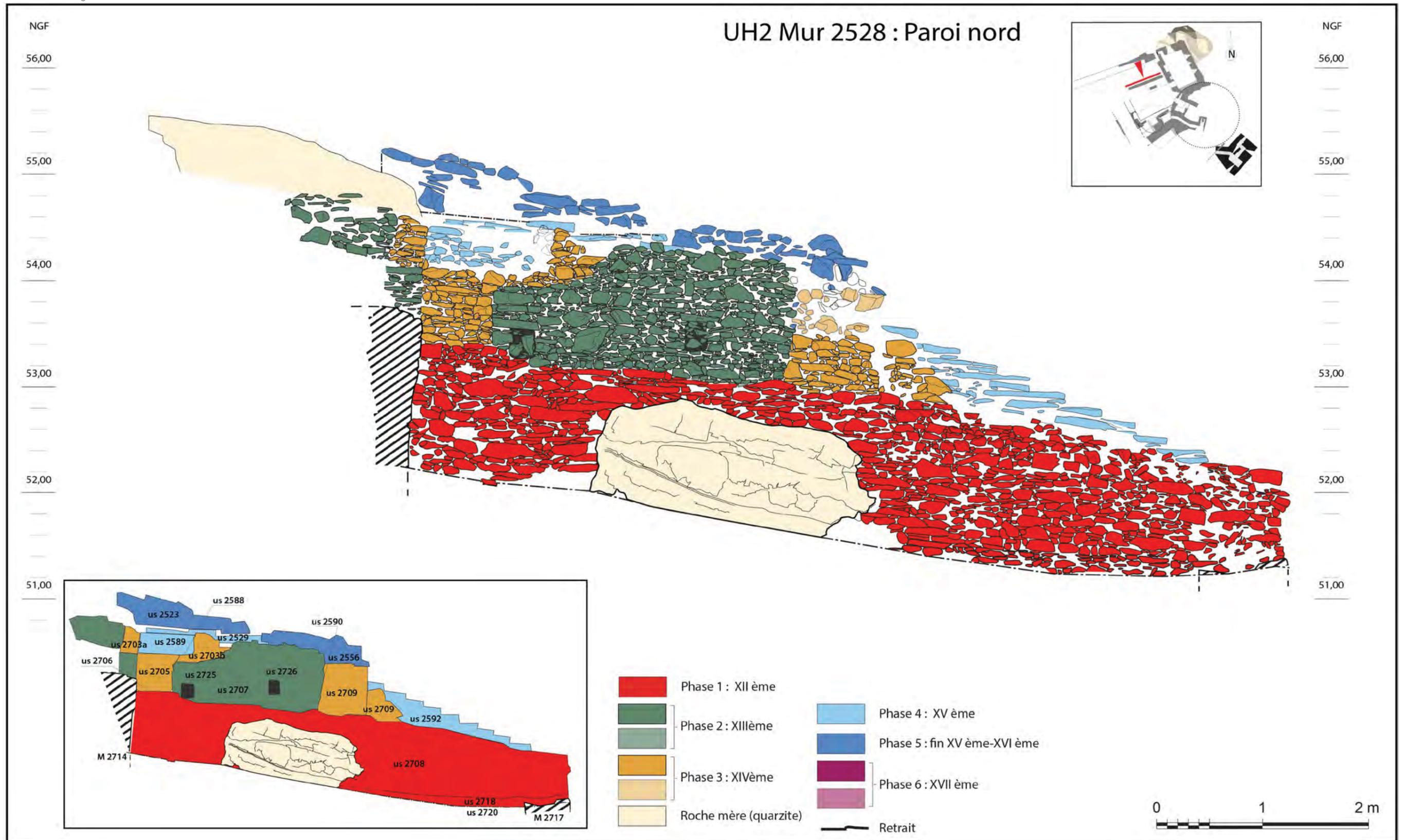


Fig. 15 : Elévation nord du mur M 2528, en UH2. Orthophoto R. Louessard, DAO C. Pfister, E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.



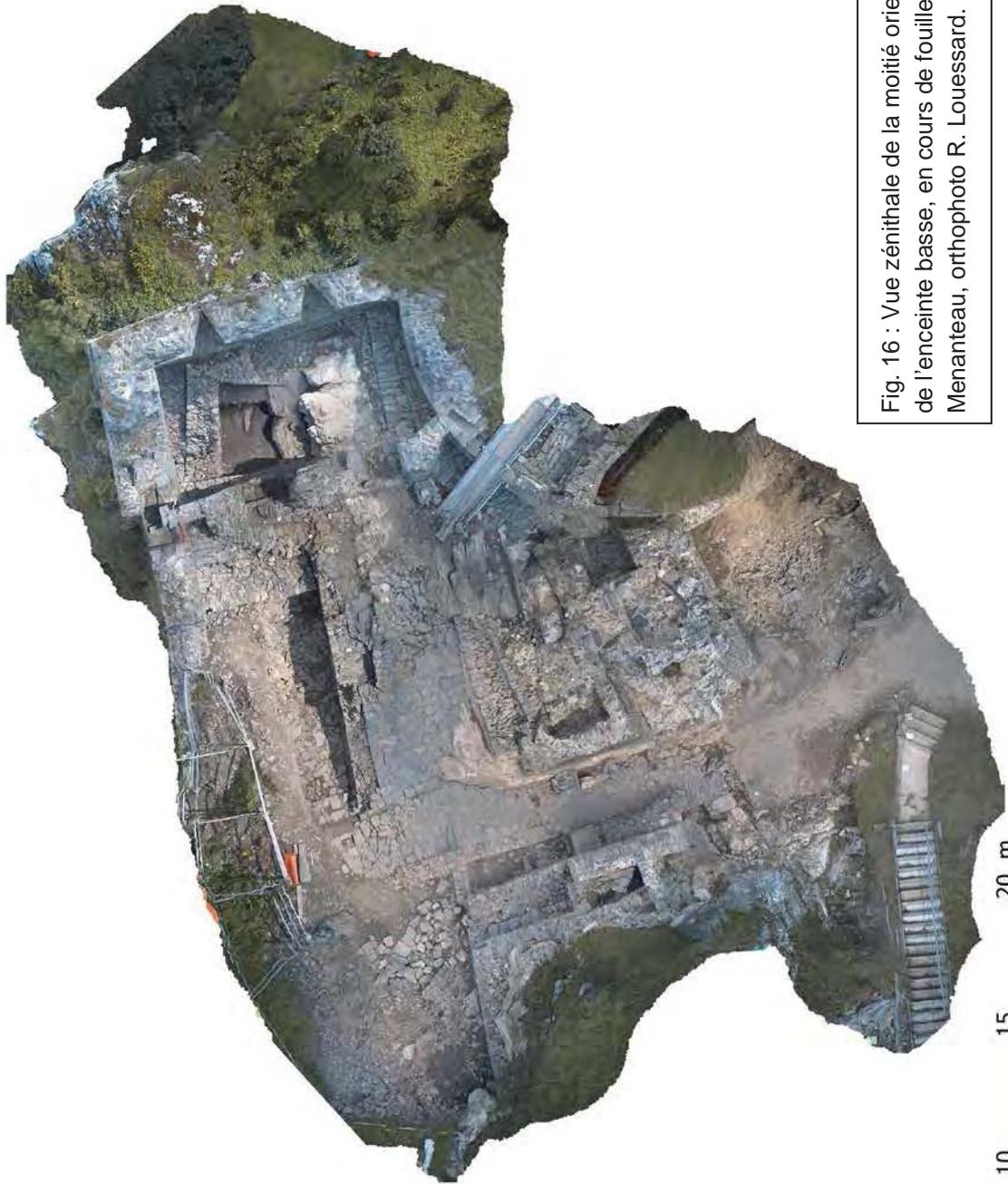


Fig. 16 : Vue zénithale de la moitié orientale de l'enceinte basse, en cours de fouille. Cl. M. Menanteau, orthophoto R. Louessard.

A l'angle des murs M 2528 et M 2717, un dallage résiduel de dalles de schiste US 2720, installé sur un soubassement d'argile brun-jaune US 2721, affleurerait sensiblement au même niveau que le retrait d'aplomb inférieur du mur M 2528, l'US 2719 (fig. 17). Le mur est de ce bâtiment devait être le parement US 2560 dont il a déjà été fait allusion. Son niveau d'arasement se situe 4,40 m plus haut que le niveau du dallage US 2720.



Fig. 17 : Mur M 2717 arasé, et vestiges du dallage US 2720 (à gauche). A l'arrière-plan, mur M 2528 et retraits d'aplombs US 2718 et US 2719. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

Plus au sud, en UH3, un massif maçonné 2311, et le mur M 2412 sont accolés. Ils sont tous deux construits sur une semelle rocheuse d'orientation est-ouest, taillée pour fournir un socle vertical. Ce dernier s'apparente à un prolongement des parements, qui se prolongent à l'aplomb du front de taille. Cette installation particulière a nécessité un important travail d'extraction et de taille du quartzite pour aménager la roche. Des travaux de cet ordre ont aussi été mis en évidence lors des fouilles de l'enceinte haute (Martineau 2007a, p. 24-26).

L'installation des fondations de ces deux structures sur un socle rocheux les mettaient de fait en situation de surélévation par rapport aux niveaux de sols environnants. Ces derniers permettaient une circulation au sud du bâtiment nord, vers le logis oriental. Ces deux maçonneries ne bénéficient donc pas de datations absolues. Le mur M 2412 était bordé au nord par une petite rigole de 9 cm de largeur, US 2421, taillée dans le substrat, au pendage est-ouest (fig. 18).

Un autre drainage de même type, US 2318, a été mis au jour environ 2,40 m plus au sud (fig. 19). Les deux rigoles, globalement parallèles, laissent entrevoir un aménagement de toute la partie orientale de l'enceinte, pour en évacuer les eaux de pluies (fig. 83). La surface rocheuse, malgré

son manque de régularité, a fourni dans un premier temps le niveau de circulation. La durée de son utilisation ne peut actuellement être estimée faute de datation absolue.



Fig. 18 : Substrat de quartzite taillé d'une petite rigole, US 2318. Au centre, vestiges du mur M 2312. Vue prise de l'est. Cl. A. Kergourlay, CD 29/ Mission archéologie.

Fig. 19 : Détail du socle de quartzite taillé sous le mur M 2412, et de la rigole US 2421, qui longe cette semelle rocheuse. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



### 1-3) Phase 2 : Le XIIIe siècle (fig. 17)

En UH1, un remblai brun noir à inclusions de schiste US 2145/2146, présente des traces brunes, ce qui avait pu laisser penser en fin de fouille 2016 à la présence de trous de pieux. En réalité, à la fouille, cette US s'est révélée contenir de nombreuses poches charbonneuses, mais aussi de nombreux fragments de quarts chauffés et éclatés. L'absence de structure associée n'a pas permis d'envisager l'hypothèse de rejets de cuisine. En revanche, celle d'un incendie est privilégiée, dans la mesure où l'US 2145/2146 est scellée par un remblai meuble de limon brun noir charbonneux contenant des blocs de quartz et de schiste, US 2124. Cet apport très épais est typique d'une démolition (Pérennec 2016).

Il est possible que nous ayons ici la trace de la destruction du château d'Hervé III de Léon, lors de révoltes menées contre les ducs de Bretagne. Celle de 1216 opposa le duc et les vicomtes de Léon, mais nous ignorons si leurs parents, les seigneurs de Léon, ont suivi leurs traces, comme nombre de barons léonards, défaits en 1222 à Chateaubriand. En revanche, une guerre féodale opposa vicomtes et seigneurs de Léon au duc Jean Le Roux en 1240. Hervé III trouva la mort dans un affrontement l'année suivante (Kernévez 2005). La destruction du château de la Roche-Maurice à ce moment est cohérente avec les données archéologiques de J. Martineau pour l'enceinte haute : démolition vers 1240-1250, et « présence d'un chantier de rénovation majeur dans la deuxième moitié du XIIIe siècle » (Martineau 2007a).

Les traces de ce chantier de reconstruction sont aussi très bien marquées dans l'enceinte basse (Cf. Pérennec 2015 et 2016). Elles se traduisent en effet par des récupérations de matériaux mises au jour sous la forme de tranchée (US 2148) ou de fosse (US 2106) ; par la création d'une large fondation maçonnée US 2134 destinée à agrandir le château en déportant la courtine nord. Un aménagement similaire US 2096 a aussi été mis au jour plus au sud. Des aménagements ponctuels liés aux travaux ont aussi été repérés.

Les deux courtines nord et est, M32 (US 2119) et M31 (US 2117), sont reconstruites, sur semelle maçonnée US 2134, ou sur retrait d'aplomb US 2097/2017. Il s'agit là, chronologiquement, du premier ensemble construit. Son plan orthonormé s'affranchit de l'orientation des courtines précédentes. La logique aurait voulu que cette rigueur se soit aussi appliquée au mur occidental, ce ne fut pas le cas.

La fouille 2017 a permis de compléter la vision générale de ces travaux :

Pour ce qui concerne la courtine M31 : Une anomalie dans la maçonnerie, sous l'archère 2045, avait laissé penser que la récupération de matériaux avait été moins poussée ici qu'ailleurs, et qu'une partie de l'angle des murs M 2079 et M 2112 avait été conservée pour asseoir le nouveau rempart, là où il y avait une concordance de tracé entre les deux ouvrages. La poursuite de la fouille a permis de constater que, s'il y a pu y avoir une réutilisation de maçonneries antérieures dans le bâti du XIIIe siècle, celle-ci est restée modérée. L'insertion du mur M31 dans le mur M 2079 s'est fait ainsi au moyen d'une tranchée US 2165, dont le comblement a été assuré en deux temps, via un dépôt d'argile gris-verte US 2167, que recouvre une US limono-argileuse marron clair US 2166, avec blocs de schiste en vrac (fig. 20).



Fig. 20 : Tranchée de fondation de la courtine du XIIIe siècle M31, ayant en partie démoli le mur M 2079. Vue de l'est. Cl. J. Bourmeyster, CD 29/ Mission archéologie.

La tranchée 2140/2155 a pu être intégralement fouillée. L'ouverture initiale de ce large creusement était de 1,20 m à 2,30 m de largeur, ramené à 0,95 m sous la dernière US fouillée en 2016, l'US 2135, d'argile jaune compacte (fig. 21). Le comblement s'est effectué via l'US 2158, niveau d'argile jaune de quelques cm d'épaisseur, mais surtout via les remblais d'argile brun-gris à gris vert US 2156 et 2157. La tranchée a coupé le mur M 2112, et le creusement s'est arrêté sur l'US 2159, qui en constitue le fond (fig. 12, coupe EF).



Fig. 21 : Fin de creusement de la tranchée US 2140/ 2155. Vue du nord. Cl. E. Lagneau, CD 29/ Mission archéologie.

La fouille a mis en évidence que l'US construite 2144 n'était pas comme supposé en 2016 un bâti antérieur, mais qu'elle était constitutive de l'US 2142, dont elle assure les fondations.

L'US maçonnée 2142, postérieure à la courtine nord contre laquelle elle s'appuie, a une orientation divergente de celle qui a été mise en œuvre dans cette campagne de construction ; alors que, bien que datée du XIIIe siècle, elle est très proche de celle du bâti du XIIe siècle. Pour cette raison, elle avait initialement été envisagée comme un mur antérieur à la façade du logis est, M33. Une trace de l'arasement de 2142 et de la construction du mur M33 était fournie par des comblements correspondant à l'affleurement haut de l'US 2142, interprétée comme la trace d'un nouveau creusement US 2149. Cette première hypothèse d'un mur du XIIIe siècle, antérieur à M33-3, dont la durée de vie aurait été très courte, ne peut être totalement écartée.

Mais à la lumière des découvertes 2017, nous sommes enclins à considérer que l'US 2142, et sa partie basse 2144, ont été conçues dès l'origine comme les fondations du mur de façade du logis est. Ces dernières auraient été accolées au mur préexistant M 2560 pour en augmenter la largeur afin de faciliter la reconstruction. M 2560 aurait alors été arasé et intégré aux fondations.

Les US 2142/2144 sont posées sur le mur M 2112 arasé côté nord, et sur le rocher de quartzite côté sud. Entre les deux, sur 2,20 m de longueur, l'US 2144 est simplement posée sans fondement solide, sur le remblai US 2159. Il faut considérer que la semelle de fondation US 2142/2144, dont la hauteur moyenne est proche de 0,50 m était considérée constituer un socle suffisamment stable pour ne pas avoir à creuser jusqu'au rocher (fig. 22).

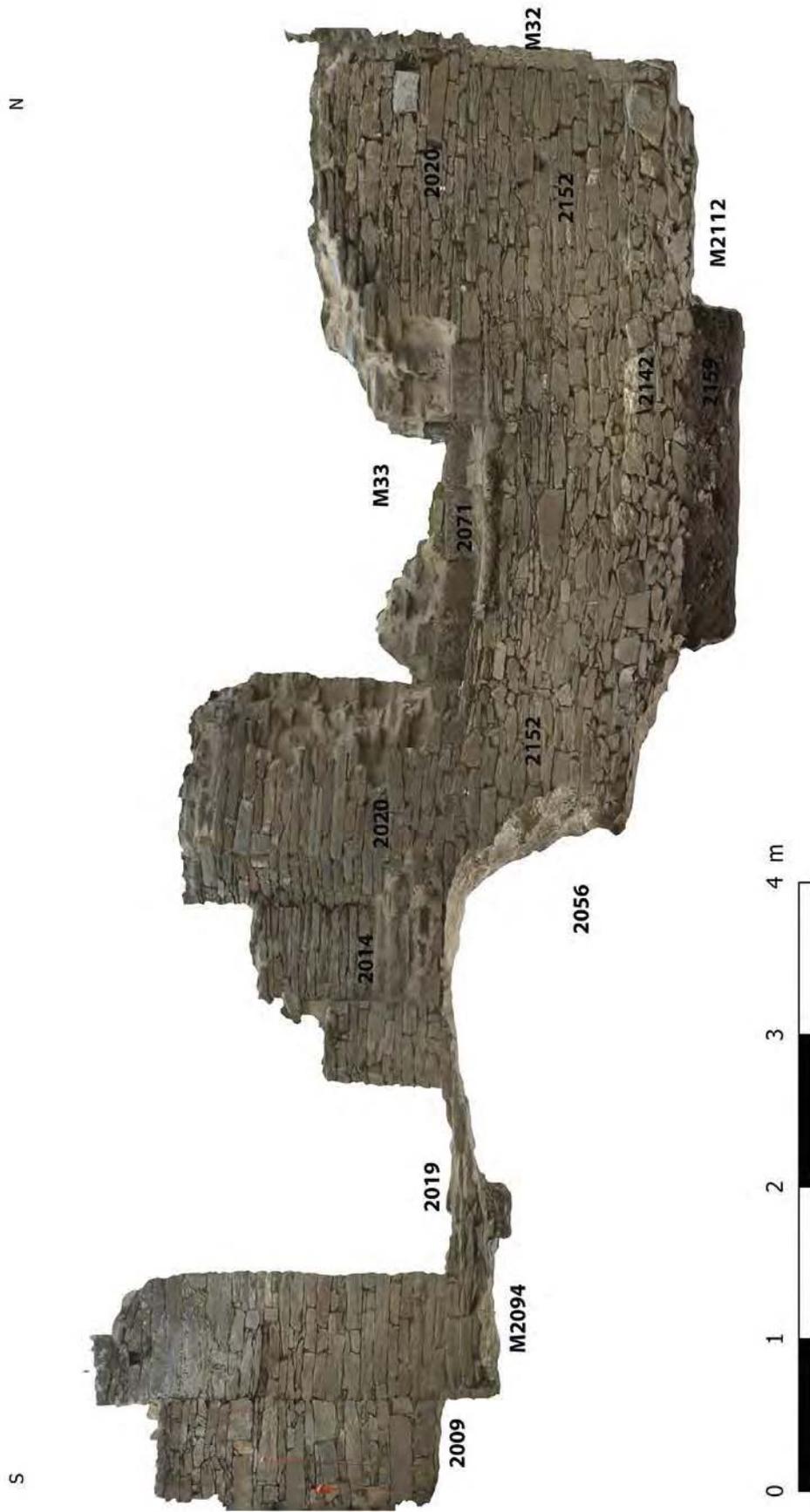


Fig. 22 : Parement est du mur M33, en UH1. Orthophoto R. Louessard.

Le tracé de 2142, proche de celui des maçonneries antérieures, est différent de celui du mur M33-3. Ce dernier n'est donc pas centré sur sa semelle de fondation. D'où la création d'un retrait d'aplomb US 2151 au sud de l'US2142, et contre la barre rocheuse US 2056, à l'endroit où le tracé trop divergent de l'US 2142 ne permettait plus de s'en servir pour asseoir le mur M33-3.

Cela traduit à tout le moins un repentir, un changement de parti-pris en cours de travaux. Cette hypothèse avait d'ailleurs déjà été formulée en 2016, compte-tenu de la très faible durée d'utilisation de 2142 qu'aurait induit l'existence de deux murs successifs dans la même phase de construction du XIIIe siècle, et de la forte probabilité d'attribution de l'ensemble des travaux au début ou au milieu du XIIIe siècle<sup>4</sup>. Suivant ce scénario, la tranchée de fondation 2140/2155, creusée dans les remblais de destruction US 2145/2146 et US 2124, aurait été comblée au fur et à mesure de la construction des fondations US 2144 et 2142. Le comblement n'aurait pas été total, pour permettre la construction du mur M33-3. Puis le comblement aurait repris (US 2149), avant le nivellement total de la zone et l'aménagement d'un niveau de sol US 2120/2100/2121.

Dans la partie sud de l'UH1, un aménagement construit semble avoir été réalisé de la même façon que l'US 2134, qui soutient la courtine nord M32. L'US maçonnée US 2096 se présente en effet comme une semelle de fondation installée dans une tranchée US 2131. La présence d'un mur est-ouest, anciennement installé sur 2096, puis détruit par les fondations d'une tour d'artillerie du tout début du XVIe siècle, est donc envisageable. Mais il est aussi fort possible que l'US 2094 soit justement ce mur du XIIIe siècle. Cette maçonnerie parementé est en effet parfaitement parallèle à la courtine nord, qui forme l'autre pignon d'un bâtiment est de 7,60 m de longueur pour 4,65 m de largeur. Le bâtiment, de l'ordre de 23 pieds sur 14, aurait ainsi été conçu selon un rapport longueur/largeur de 1,6. Cela permet d'envisager de façon différente le projet architectural du château, qu'il faudrait envisager comme un compromis entre la nécessaire adaptation au relief et la fonction défensive, mais qui reste une construction intellectuelle traduisant des standards de l'époque. Lors de la construction de la tour d'artillerie du début du XVIe siècle, la large tranchée de fondation a mis au jour les US 2096 et 2094, cette dernière étant réutilisée comme gradin dans la fondation. Ceci expliquerait aussi pourquoi le traitement des fondations de la tour est si particulier à cet endroit. En effet, ces dernières ne présentent nulle part ailleurs de fondations en gradins superposés.

La courtine est et la courtine nord sont toutes les deux préexistantes aux fondations US 2142/2144 et US 2096, ainsi qu'aux vestiges du mur M 2094. La reconstruction d'ensemble du château a donc débuté par les murailles. L'édification du rempart permettait une mise en sécurité plus rapide de la place, et donnait aussi le cadre général de l'aménagement. Une fois la fortification assurée, les bâtiments ont ensuite été édifiés en s'appuyant sur les courtines (murs M33-3 et 2094).

La poursuite de la fouille en UH2 a aussi apporté des éléments nouveaux sur le « bâtiment nord », établi le long de la courtine nord M32.

A l'heure actuelle, la fouille de toute la largeur du « bâtiment nord » n'a pas encore été possible pour des raisons de sécurité, et elle n'est pas encore terminée. D'autre part, elle s'est déroulée cette année quasiment en intégralité dans l'US 2701, vaste éboulis présent sur plus de 1,65 m d'épaisseur. Le mur est-ouest M 2528 reste donc encore insuffisamment documenté, faute de relations suffisantes avec les couches d'occupation.

---

<sup>4</sup> Une analyse radiocarbone effectuée dans un creusement postérieur ouvert sur la semelle de fondation US 2096 a en effet donné l'intervalle à 95,4% 1160-1264. La probabilité à 68,2% est de 1188-1251. Cette datation, incohérente avec celle de l'aménagement tardif, est en revanche tout à fait conforme à l'attendu pour l'US 2096 (Laboratoire Beta Analytic Inc., Référence Beta-42825 : LRM2015\_2073).

L'appareil le plus ancien, l'US 2708, est, comme nous l'avons déjà vu, sans doute attribuable au XII<sup>e</sup> siècle. Mais, faute d'éléments datant, une datation du XIII<sup>e</sup> siècle ne peut totalement être écartée. Elle reste cependant très hypothétique, dans la mesure où les données textuelles, étudiées par P. Kernévez, et les résultats des fouilles de J. Martineau pour l'enceinte haute sont cohérents avec des travaux de reconstruction qui ne seraient pas antérieurs aux années 1240, ou 1240-1260.

Dans un deuxième temps, le mur M 2528 est reconstruit. Un appareil de moellons de schiste de gabarits très différents, US 2707, est alors mis en œuvre (fig. 15, fig. 23). Il utilise en effet de grosses pierres, y compris des blocs assez informes, surtout près du montant d'une porte étroite US 2706, de 0,70 m de largeur. Mais on remarque, dans la mise en œuvre, une prédominance des pierres de moyen et petit format. L'agencement en lits de pose est très peu marqué : la maçonnerie paraît très désordonnée, et donne l'impression d'une succession d'empilements verticaux de moellons liés à l'argile, bien qu'un grand soin ait présidé au calage général des moellons (fig. 15). 2,90 m à l'ouest de la porte US 2706, une arête bien marquée correspond au montant est d'une ouverture ébrasée ou d'une archère US 2590, aujourd'hui disparue.

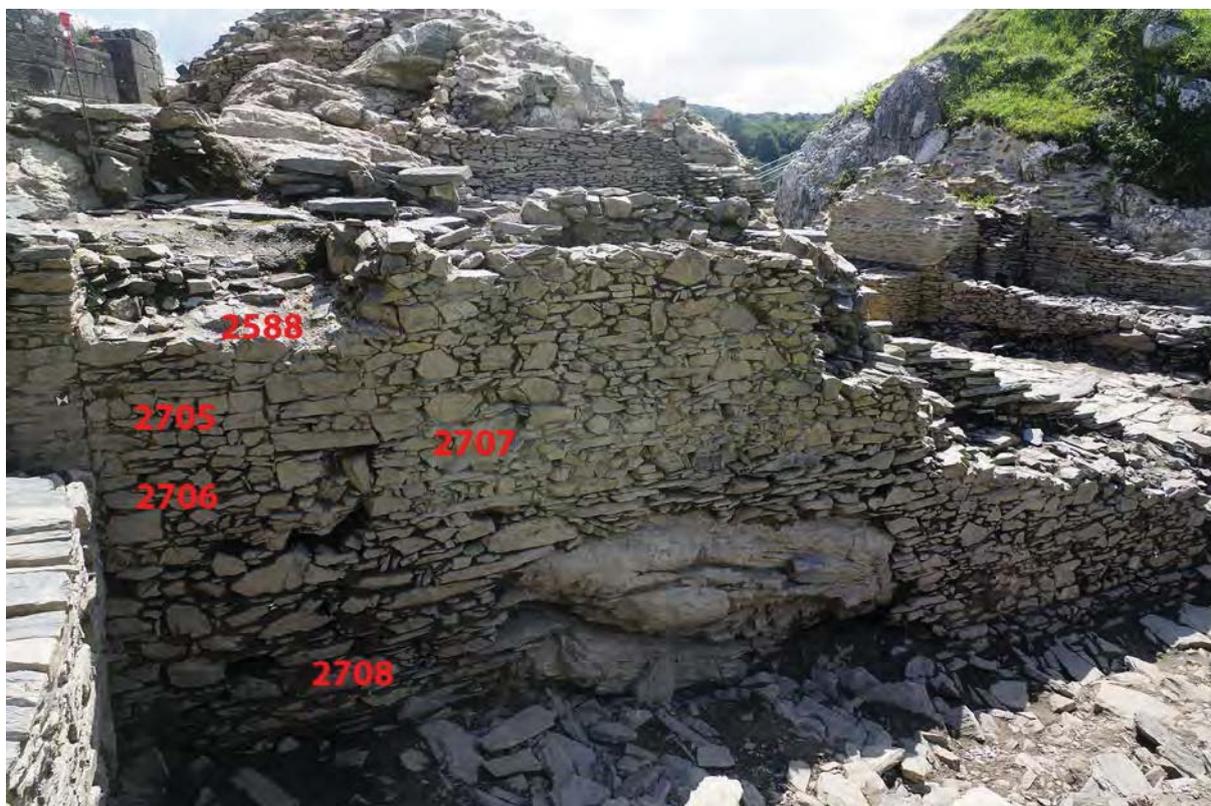


Fig. 23 : Détail de la maçonnerie du mur M 2528. Vue du nord.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Le niveau de sol correspondant à cette campagne de construction est marqué par le niveau d'arasement de l'US 2708, qui coïncide avec celui du seuil de la porte US 2706 et de la base de l'ouverture ou archère US 2590. Cela implique que la maçonnerie US 2708 ait été remaniée, puisque qu'aucun logement de poutre n'y a été repéré. Sous le plancher, une salle basse (cellier, cave ?), ne présentait qu'une assez faible hauteur de plafond. Avec un niveau de circulation sur le dallage US 2720, celle-ci serait en effet de 1,75 m sous l'archère. Une restitution de ce niveau sous le seuil US 2706 donnerait une hauteur à cet endroit de 2,20 m. Mais une telle restitution ne tiendrait pas compte de la pente probable du sol vers l'ouest...

Plus tard semble-t-il, des logements de poutres sont ancrés dans la maçonnerie. Deux d'entre eux, les US 2725 et 2726, distants de 1,40 m, sont relativement standardisés (hauteur 27,5/ 27,6 cm, largeur 22/ 20 cm), bien que n'étant pas parfaitement alignés. Un troisième, partiellement repéré à l'est de la porte US 2706, est obturé par une structure postérieure US 2714. La présence d'un plancher à ce niveau n'est pas sans poser problème, tant il semble incompatible avec le fonctionnement de la porte et de l'archère. Quoiqu'il en soit, cet aménagement a pu intervenir assez rapidement après les travaux initiaux. En effet, la rehausse du niveau de sol a peut-être eu comme unique motivation l'obtention d'un espace utile de 1,70 à 1,90 m de hauteur en partie basse.

Ce niveau de plancher est ensuite condamné dans la partie orientale de la salle par l'édification d'une structure maçonnée M 2714, adossée à la courtine nord et au mur du XIIe siècle, M 2560, conservé comme fondation de M33-3. Le parement ouest de la structure M 2714 est aligné sur le montant est de la porte US 2706 (fig. 24). Celle-ci est donc toujours en utilisation.



Fig. 24 : Détail de la structure M 2714 et du montant de la porte murée US 2706. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Avec la construction de M 2714, la salle basse est amputée de près d'un quart de sa surface (fig. 11). L'étage présentait alors de fait un traitement mixte, plancher d'un côté, structure de pierre sans doute dallée, de l'autre. Il est possible que cette structure M 2714 ait servi à supporter un escalier donnant accès aux étages supérieurs.

M 2714 est bâtie en moellons et argile. Les pierres mises en œuvre sont de dimensions variables, mais la présence de moellons de grande taille est fréquente. Le parement présente une inclinaison assez marquée vers l'ouest. Il a aussi basculé vers le sud, et la maçonnerie présente des

désordres très marqués. Leur origine provient de la présence initiale contre le mur M 2528 d'une saignée de 0,15 m de largeur environ. Celle-ci est particulièrement bien apparente, malgré le basculement de la maçonnerie vers le mur M 2528, sur 0,70 à 0,80 m de hauteur. Mais les désordres importants de la maçonnerie de la base laissent entendre qu'elle pouvait se prolonger à l'origine sur toute la hauteur conservée de M 2714, soit 1,40 m (fig. 25). Cette substruction est présumée être en relation avec un aménagement de bois (en lien avec un escalier ?).



Fig. 25 : Vue du parement ouest de la structure M 2714. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Plus au sud, en UH3, la rigole US 2318 est comblée par une US 2317 d'argile grise, plaquettes de schiste et petites pierres, qui remplit aussi les creux du rocher alentour, pour en niveler les plus grosses irrégularités. Sur ce soubassement, un niveau d'argile et plaquettes de schiste US 2316 est épandu, en suivant la pente vers l'ouest du rocher. Ce niveau charbonneux US 2316 est en lien avec une structure maçonnée liée à l'argile, M 2312, qui s'est partiellement implanté dessus (fig. 26). De cette structure mal conservée, seul un unique fragment de parement nous est parvenu, côté ouest. En revanche, côté est, si aucun parement n'a été découvert, le rocher de quartzite présente une trace de taille franche, et parallèle au parement ouest (fig. 27). L'ensemble dessine un mur de 0,80 m de largeur, conservé sur 1,45 m de longueur. Ce mur est attribué à la reconstruction d'envergure du château dans les années 1240-1260, après la destruction intervenue vers 1241 lors d'une révolte féodale.

Fig. 26 : Vestiges du mur M 2312 et remblai US 2316. Vue de l'est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 27 : Le mur M 2312 et son insertion dans le socle rocheux. Vue de l'ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Le tronçon de mur M 2312 est isolé, et ne semble directement en lien avec aucune autre structure. Cependant, son prolongement vers le sud correspond à l'interruption de la courtine de la phase précédente, M34, et du mur M 2245 qui est construit dessus. Si tel était le cas, cela correspondrait aussi à deux anomalies du rocher près de cette courtine : Une arase plane de 0,73 m de largeur, dans le prolongement du mur M 2312 et contre la courtine M34 ; encadrée par une déclivité du rocher (taillé en marche ?) à l'est, et un surplomb à l'ouest, déjà mentionné précédemment comme ayant pu être utilisé à la manière d'un contrefort pour conforter la courtine lors de sa construction (fig. 5 et fig. 6, fig. 37).

Il est probable que l'interruption de la courtine au droit du parement est de M 2312 ne soit pas une coïncidence. En effet, l'édification du mur M 2312 correspond avec celui de la nouvelle courtine sud M43, repoussée plus au sud. L'interruption de la courtine M34 pourrait donc traduire l'existence d'une porte du bâtiment situé entre M34 et M43 (UH4). Le raccourcissement de M34 vers l'est reste mal daté. Il était jusqu'alors attribué à une destruction partielle de M34 par les fondations d'une tour d'artillerie du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais la poursuite de la fouille de façon plus extensive dans ce secteur a permis de mettre en évidence la destruction de la courtine M34 antérieurement à l'installation des fondations de la tour. Au surplus, ces dernières ne sont pas développées jusqu'à la cassure/porte de M34. Seule la concordance entre l'interruption de M34 vers l'est et le parement est de 2312 permettent de proposer une contemporanéité des deux faits, lors de la reprise de l'enceinte dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le mur M 2312 est aussi parfaitement perpendiculaire au mur M 2412. L'hypothèse d'un fonctionnement simultané des deux murs est privilégiée, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle serait à mettre en relation avec la constitution d'une terrasse artificielle s'étendant partiellement jusque sur la courtine M34 et la tour M35/M41, et d'un bâtiment accolé à cette terrasse. Ce dernier, dont

l'emprise au sol était environ de 5m x 6,90m, pouvait être un corps de garde. L'ensemble de cet aménagement devait faciliter l'accès à la courtine sud. Mais il est aussi en lien avec le passage vers l'enceinte haute (porterie), via les deux piles de pont M45 et M46, qui font leur apparition à ce moment, derrière la courtine et la porte de l'enceinte. La présence d'un tel dispositif n'était jusque-là attestée qu'à partir du XIVe siècle, grâce à une analyse radiocarbone sur un sol<sup>5</sup>. Reprise et remaniée au fil du temps, cette terrasse est restée en utilisation jusqu'au XVIIe siècle compris, puisque des travaux du milieu du XVIIe siècle y sont attestés.

#### 1-4) Phase 3, XIVe siècle

La fouille 2016 n'a pas apportés de données supplémentaires sur les reconstructions attribuées à cette phase en UH1, et qui concerne l'intégralité des courtines et du logis oriental, non plus que sur la reconstruction de la courtine nord M44 (Cf. Pérennec 2014 à 2016).

En revanche, il est désormais possible de préciser certains aménagements du « bâtiment nord », en UH2.

Un énorme éboulis, US 2701, a été reconnu sur 1,30 m de hauteur. Le sol US 2584 est aménagé à sa surface. Ce niveau de circulation correspond désormais au seuil de la porte US 2706. L'US 2701, plutôt que la trace d'une démolition, apparaît donc vraisemblablement comme celle d'un remblaiement volontaire, pour remonter le niveau de la partie basse. Dès lors, les planchers n'ont plus d'utilité et sont abandonnés.

Un soubassement de sol, sur l'empierrement US 2701, se présente sous la forme d'un remblai d'argile brune et pierres US 2722/2704, assez meuble, correspondant à la base du retrait d'aplomb US 2718, qu'il recouvre d'ailleurs. Le niveau de sol fini, si tant est qu'il y en ait eu un, n'est pas conservé. Une analyse radiocarbone sur des charbons contenus dans ce niveau a donné les intervalles suivants : pour celui à 95,4%, 75,9% des probabilités concernent la fin du XIVe et la première moitié du XVe siècle (1390-1440), et 19,5%, la première moitié du XIVe siècle (1320-1350). L'intervalle à 68,2% est ciblé sur la première moitié du XVe siècle (1398-1442)<sup>6</sup>. Cette datation pose problème car le niveau a subi de nombreuses perturbations, dont certaines contemporaines. Il est possible que certaines n'aient pas été vues en fouille, dans la mesure où les résultats de cette analyse contredisent ceux réalisés sur l'US 2581, postérieure, mais dont la datation plutôt XIVe siècle est conforme au mobilier qui y a été mis au jour (Pérennec 2016). Une contamination de l'US 2722 est envisagée, sauf à considérer que la datation se situe dans l'intervalle de moindres probabilités (1320-1350).

Dans un deuxième temps, de nouveaux travaux affectent le mur M 2528. Nous n'avons plus de traces d'éventuelles reprises de l'élévation disparue. Cependant, l'archère US 2590 est obturée au moyen d'une maçonnerie de moellons de schiste et quartzite liés à l'argile, US 2709 (fig. 15).

La porte US 2706 est, elle aussi, comblée, au moyen d'un bouchon maçonné 2705. Dans le même temps, elle est élargie et son seuil surélevé. La reprise des montants de cette nouvelle porte US 2588 est très nettement visible, au travers des maçonneries 2703 a et b (fig. 15).

Parallèlement, une surélévation de la structure M 2714 accompagne celle de la porte. Pour ce faire, une nouvelle structure maçonnée et empierrée M 2548 est édifiée sur M 2714. Comme dans le cas de M 2714, une saignée non construite est initialement conservée le long du mur M 2528. Le parement occidental n'est pas une construction homogène, mais réutilise partiellement des

<sup>5</sup> Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-424826 : LRM2014\_2222. L'intervalle à 95,4% de probabilités concerne les années 1296-1409. Les probabilités à 68,2% concernent les intervalles 1307-1362 (55%), et 1386-1399 (13,2%).

<sup>6</sup> Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-482206 : LRM2017-2722. Cf. fig. 118.

segments du parement antérieur, avec une partie centrale débordante US 2548a, sur les deux-tiers du parement (fig. 28). Les données archéologiques en notre possession ne permettent pas de savoir si cette première réfection a été antérieure au réaménagement de la porte, ou si elle en est postérieure.



Fig. 28 : Structure composite M 2548 en cours de démontage. Elle recouvre, en retrait, le parement de M 2714. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Dans un deuxième temps, un massif US 2548b est accolé au sud du débordement de l'estrade US 2548a (fig. 29).

Le parement de la structure n'est alors plus tributaire du montant oriental de la porte US 2706, celle-ci a donc disparu à ce moment. La tranchée présente contre le mur M 2528, qui reprend le dispositif qui préexistait dans la structure antérieure M 2714, est conservé.

En revanche, dans un troisième temps, un bouchon maçonné est construit entre l'US 2548b et le mur M 2528 (fig. 29). L'estrade maçonnée prend alors sa forme définitive.



Fig. 29 : Parement ouest de la structure M 2548.  
Cl. R. Pérennec 2014, CD 29/ Mission archéologie.

Au terme de cette reconstruction, le nouveau parement est désormais installé en débord de 0,11 à 0,32 m du précédent, vers l'ouest. La nécessité de mailler les pierres en saillie pour assurer leur stabilité a conduit à détruire l'aménagement préexistant sur toute la hauteur de la nouvelle construction. Seul un petit tronçon du parement de M 2714 a été conservé dans la terrasse maçonnée M 2548, sur 0,34 m de longueur, à la jonction avec la courtine nord. Par ailleurs, le niveau fini de l'estrade de pierre se situe en contrebas du seuil US 2588, de la hauteur d'une marche.

Une feuillure a été ménagée sous la surface, en façade. Elle semble avoir été continue, puisqu'on en retrouve une trace sur le bouchon US 2548c (fig. 29). Elle paraît prévue pour recevoir une pièce de bois. Il semble qu'il faille exclure un aménagement en lien avec un plancher, dans la mesure où aucune trace de lambourde ou de supports de lambourdes, non plus que d'empoutrements, n'ont été mis au jour. La dégradation de la structure ne permet pas non plus de savoir si cette feuillure a été prolongée lors de l'ajout des massifs US 2548b et US 2548c ; ou si la totalité de l'estrade a été reprise en partie haute pour cela. En ce cas, une datation en phase 4 serait à privilégier.

En UH2/UH3, la fouille, non achevée, est restée en suspens. Mais il semble bien qu'un vestige de marche US 2320, orientée nord-est / sud-ouest, ait préexisté au grand escalier de schiste US 2592 (fig. 30). Si cela se confirmait, cette marche traduirait l'existence d'un escalier antérieur à l'US 2592, non rectiligne. Le changement d'orientation de la partie haute, ou d'une partie de la partie haute de cet escalier, serait alors sans doute à mettre en relation avec le cheminement vers l'enceinte haute, induit par la présence des piles de pont M45 et M46, et le bâtiment ou terrasse matérialisé par les murs M 2412, M 2312 et M 2245. La fouille 2018 devrait permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse : il est en effet projeté de démonter les fondations d'un mur du début du XVIe siècle, M 2523, qui est posé sur l'escalier, ce qui gêne considérablement la lecture des vestiges, à l'endroit où l'escalier US 2592 est dégradé.



Fig. 30 : Partie haute de l'escalier US 2592 : probable marche antérieure US 2320, et aménagements US 2319 et US 2315. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

### 1-5) Phase 4, XVe siècle

Quelques informations complémentaires ont été apportées sur l'occupation de cette partie de l'enceinte en phase 4.

La poursuite de la fouille a permis de dégager davantage le grand escalier US 2592, et d'en compléter légèrement le plan.

D'autre part, des structures ou marches mises au jour n'appartiennent pas à l'escalier US 2592. Mais en l'état de la fouille, leur datation reste problématique, du fait de leur état d'arasement. Il pourrait ainsi s'agir de marches (US 2315) et d'aménagements (US 2319) antérieurs à l'escalier US 2592 (mais postérieurs à la « marche » US 2320). La restitution graphique de l'escalier US 2592 dans sa partie démolie permet en effet de constater que ces aménagements auraient dû être recouverts par les marches de l'US 2592.

D'un autre côté, la campagne de fouille de 2015 avait permis de proposer l'hypothèse d'une transformation de l'escalier dans un deuxième temps : des pierres US 2591, formant masse, supportaient des dalles US 2568bis, installées contre l'une des marches (US 2529). Cette installation aurait pu permettre de rallonger une marche, pour obtenir un espace plan plus large en partie haute de l'escalier, et une meilleure desserte de la porte du mur du bâtiment nord, l'US 2588. Les aménagements repérés cette année pourraient très bien s'inscrire aussi dans ce schéma. Ils sont d'ailleurs scellés par un remblai US 2307 datable des travaux du début du XVIe siècle. Mais cet élément n'est pas vraiment déterminant, puisque c'est justement au moment de ces travaux du début du XVIe siècle que l'escalier US 2592 a été partiellement démolie. Lors de la récupération des pierres et des dalles, des structures antérieures auraient aussi très bien pu être endommagées.

Les nouvelles structures repérées sont liées au mortier beige, et non pas à l'argile, comme c'est le cas du grand escalier US 2592.

Il s'agit d'un massif quadrangulaire de 0,80 m x 1m, US 2319, accolé au sud au rocher, sur lequel le parement du massif M 2311 devait continuer. Il est constitué de moellons liés à l'argile, sans réel parement continu. Soit ces derniers ont été récupérés, soit seules les fondations sont conservées. Du côté est, à la jonction avec l'US 2315, quelques dalles pourraient être attribuées aux vestiges d'un possible parement (fig. 31). L'US 2319 aurait ainsi englobée des structures antérieures : la marche US 2320, et une structure construite, partiellement conservée, l'US 2315.

Cette dernière présente un parement ouest partiel, légèrement orienté nord-ouest / sud-est, qui se prolonge vers le sud par une taille marquée dans le rocher (fig. 32). A l'est de l'US 2315, une vague construction US 2315b présente un semblant de parement côté ouest, utilisant davantage de moellons que de dalles (fig. 32, fig. 31 et fig. 30). Mais il s'agit peut-être d'un effet de parement dans l'agencement de l'US 2315.

En l'état, l'US 2319 semble avoir été accolée à la structure US 2315. Le mortier utilisé dans ces deux US est identique, ce qui induit toutefois une certaine contemporanéité, ou un laps de temps très court entre les deux constructions.



Fig. 31 : Les aménagements US 2319 et US 2315. Vue de l'est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 32 : US 2319, US 2315 et US 2315bis, vues du sud. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

La raison d'être de ces aménagements pose problème, et peut être le démontage prévu du mur M 2523 permettra d'y apporter des éclaircissements.

Notre hypothèse est celle de travaux pour obliger les assaillants, dans la partie haute de l'escalier, à rester sous le feu de l'archère du mur M33.

En l'absence du massif US 2319, il aurait en effet été possible, à partir d'un certain nombre de marches, d'échapper à l'angle de tir de cette archère, en rasant le mur M 2412. D'où la construction de l'US 2319. Mais une construction susceptible de gêner la progression des assaillants a aussi un revers : elle leur offre la possibilité de se mettre à l'abri du feu des défenseurs.

L'ouverture ou archère US 2590, dans le mur M 2528, permettait de pallier cet inconvénient. En ouvrant sur le milieu de l'escalier, elle n'offre qu'un battement très restreint. Elle devait donc être

d'une efficacité médiocre contre des piétons passant rapidement dans l'escalier, et qui, à peine entrés dans le champ de vision du défenseur, en disparaissaient aussitôt. Mais elle couvrait semble-t-il (puisqu'elle a été murée), le pied de l'obstacle constitué par l'US 2319. Il n'est donc pas totalement impossible que l'US 2319 ait aussi, en semblant offrir un abri aux assaillants grimpan l'escalier, transformés ceux-ci en cible, du fait de leur immobilité (fig. 33).

Il est possible d'objecter que l'archère US 2590 est initialement datée du XIIIe siècle, et qu'elle a ensuite été bouchée, ce qui la rend inopérante. Certes. Mais le comblement de cette ouverture de tir est consécutif au rehaussement du sol à l'intérieur du bâtiment nord. Comme ce fut le cas pour la porte du bâtiment, l'archère a pu, elle aussi, être remontée pour accompagner l'évolution du bâtiment. L'absence de l'élévation ne permet pas d'être catégorique. Toutefois, on peut signaler que l'archère du bâtiment oriental, en M33, est restée en utilisation jusqu'au XVIIe siècle.

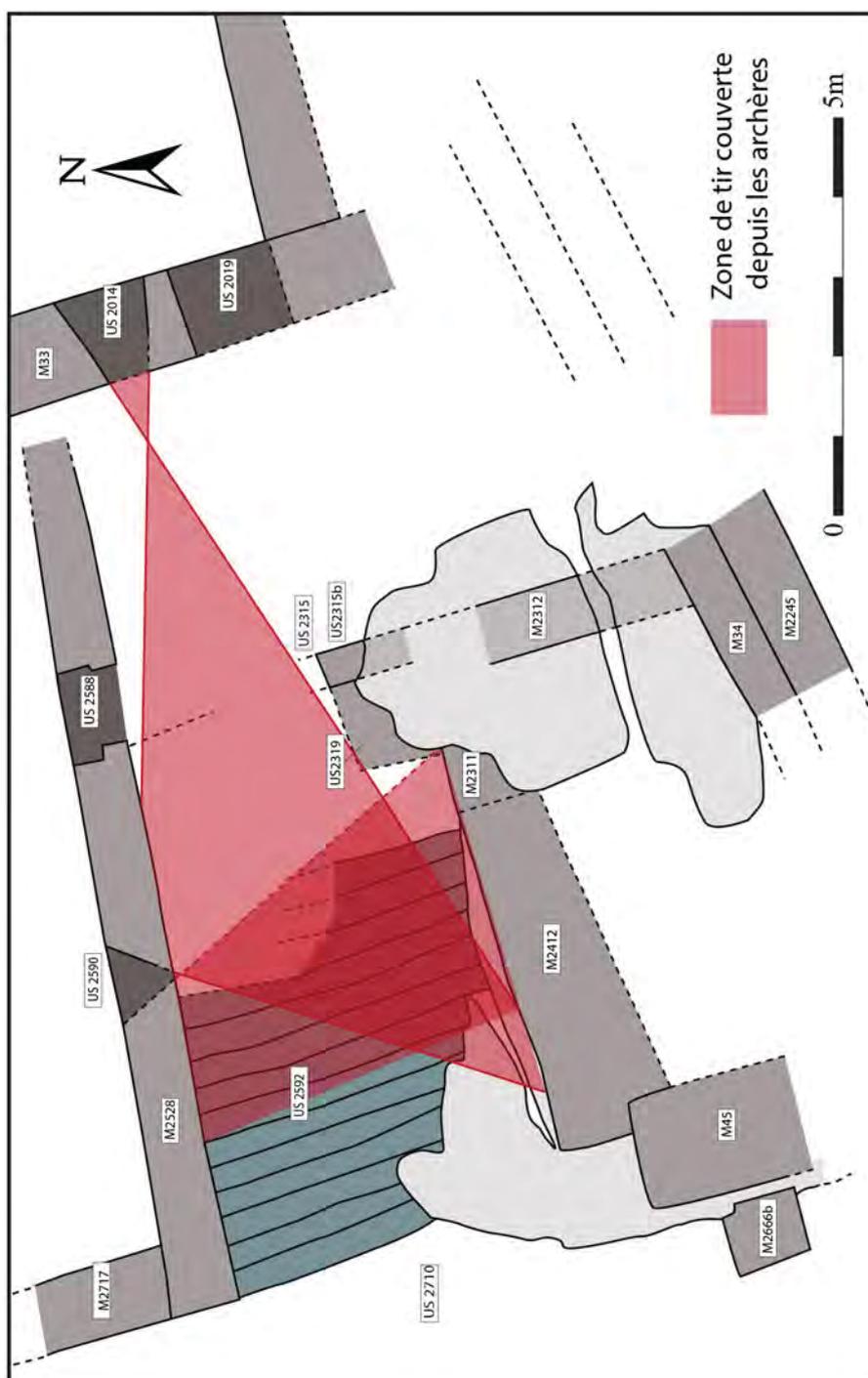


Fig. 33 : Schéma de restitution de la couverture de tir sur l'escalier US 2590 et du fonctionnement de l'US 2309. DAO L. Clouet, CD 29/ Mission archéologie.

Si cette hypothèse s'avérait juste, on pourrait aussi penser que le massif de roche qui se trouve en contrebas du mur M 2412, dans la partie basse de l'escalier, pouvait aussi avoir un rôle assez proche. Tout au moins celui de gêner le passage et de canaliser les piétons vers le centre de l'escalier. Cette roche brute, au pied du socle parfaitement taillé du mur M 2412, occupe la moitié du passage (fig. 19, et fig. 3 et fig. 11). Lors de l'installation de l'escalier US 2592, elle est conservée telle quelle, et cette mesure d'économie tranche singulièrement avec le soin apporté à la confection de l'escalier, et son caractère monumental.

La présence du massif maçonné US 2319 pouvait aussi avoir un autre rôle, complémentaire à celui précédemment exposé : celui de limiter les possibilités de tir des assaillants vers la porte du logis est, installée dans le mur M33. A la manière du dispositif, certes plus complexe, permettant d'assurer la protection du passage dans la tour porte mise au jour en 2016, grâce au décentrement de la porte de sa chemise. La limite nord de l'US 2319 est en effet parfaitement alignée sur le montant sud de la porte de M33. Mais il nous paraît davantage plausible que cela traduise un souci d'organisation géométrique de l'espace de la part des constructeurs. En effet, la largeur de l'escalier ne permet aucunement d'assurer la protection de l'entrée au moyen d'un massif maçonné aussi peut prégnant que ne l'est l'US 2319.

Un petit parement de moellons de schiste, US 2309, participe semble-t-il d'une réfection du massif maçonné M 2311 (fig. 34, fig. 35, fig. 36). Sa partie basse est plaquée en débord contre le parement ouest de M 2311. Son élévation maximale est d'une cinquantaine de centimètres. La présence de cette maçonnerie, directement posée sur le mur M 2412, signifie l'arasement de ce dernier.



Fig. 34 : Le parement US 2309, réfection du parement ouest de M 2311, est construit sur le mur M 2412 arasé. A l'arrière-plan, mur M 2408. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Le secteur au sud de l'escalier US 2592 est mal connu pour cette période : un petit parement de soutènement US 2262 pend appui sur le rocher et M45 à l'ouest ; la structure US 2309 semble prolonger la durée de vie du massif M 2311 (fig. 38). Il semble probable que le mur M 2412, nivelé pour que son arase présente une surface plane, ait été transformé en espace de stockage.

L'utilisation de la structure US 2309 pourrait se concevoir comme support de toiture au-dessus du mur M 2412. Aucune trace d'un support analogue n'a été décelée à l'extrémité ouest de M 2412. Mais on sait dans ce cas précis qu'une structure postérieure M 2410, dont il subsiste un parement contre M45, a elle aussi disparu sans laisser plus de traces.

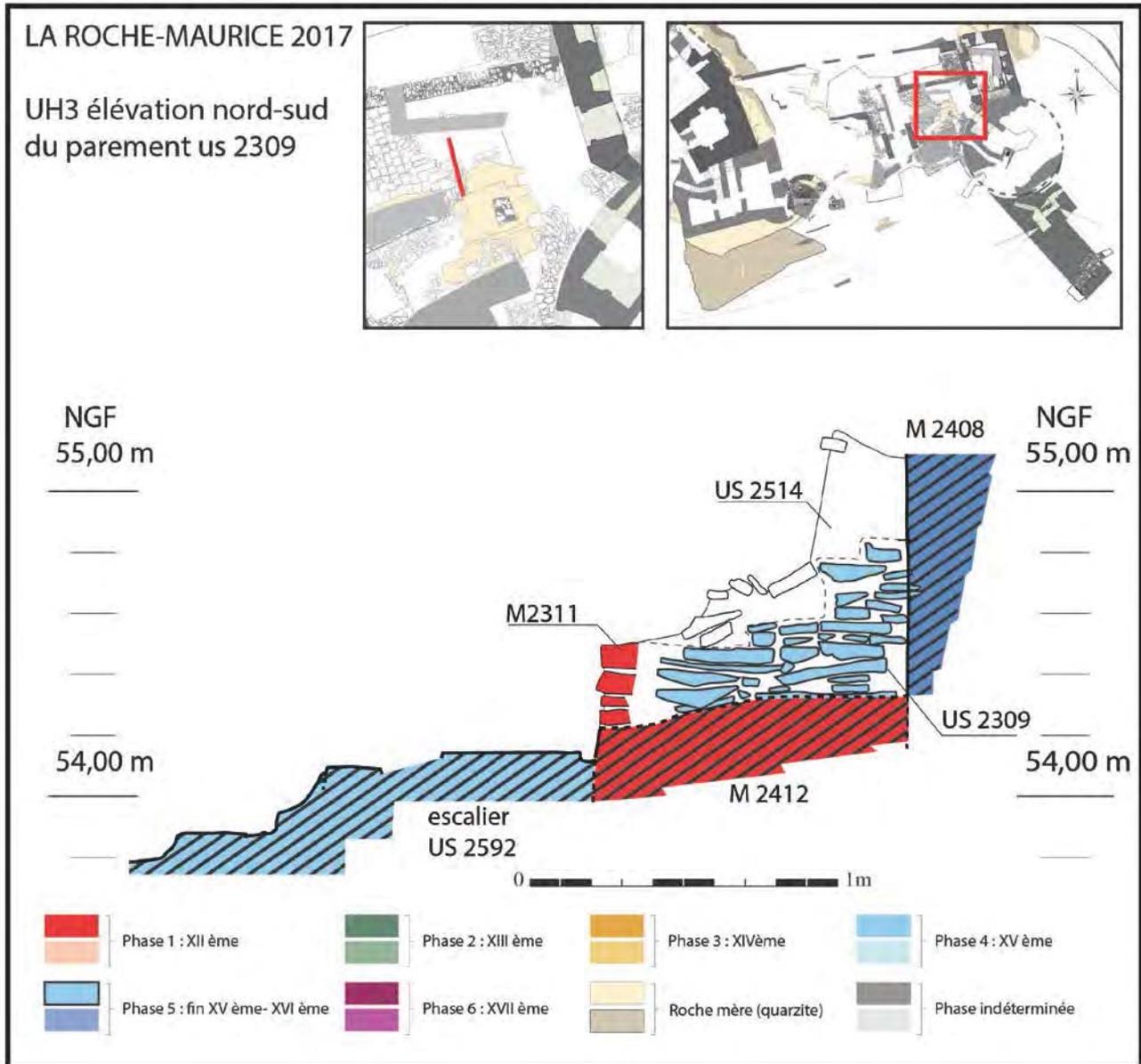


Fig. 35 : Elévation ouest de l'US 2309.

Relevé A. Kergourlay, DAO E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 36 : Les murs M 2412 et M 2311 et sa reprise ouest US 2309. A l'arrière-plan, les murs M 2408 et M 2410. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Le soin apporté à la construction de l'US 2309 est tout relatif, et l'on peut penser que cette construction utilitaire ne méritait pas une grande attention, ou bien qu'elle a été édiflée dans l'urgence. Un tel contexte pourrait nous placer dans la seconde moitié, et plus probablement à la fin du XVe siècle, dans la période de tensions grandissantes qui précéda la guerre entre le royaume de France et le duché de Bretagne.

Près du mur M 2312, un niveau de sol de terre brune et micro-parcelles de charbon US 2308/2314 est en utilisation avec M 2312.

#### 1-6) Phase 5 : la fin du XVe siècle et le XVIe siècle

Des traces supplémentaires de la destruction du château en 1489 et du chantier de reconstruction qui a suivi ont été identifiées.

Un gros éboulis de moellons de quartzite US 2306 est épandu sur le flanc du relief rocheux qui surplombe le mur M 2412 (fig. 37, fig. 38). Il provient apparemment de la démolition du mur M 2245, installé sur l'ancienne courtine M34 arasée ; mais sans doute aussi des aménagements bâtis sur l'ancienne tour M35/M41. Un remblai de terre brune et pierres US 2409 (= US 2530/2543), en pente vers l'ouest recouvre l'escalier US 2592 et le mur M 2412 arasé.

Fig. 37 : Mur M 2312 et courtine sud M 34 (à gauche). A l'arrière-plan, éboulis US 2306, retenu au nord par le parement M 2408. On devine à droite le mur M 2412. Vue du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Même si l'éboulis US 2306 provient de la démolition de maçonneries, il est notable que les pierres n'aient pas été récupérées comme c'est généralement le cas. La destruction semble avoir en effet laissé peu de traces, comparé aux épandages de matériaux consécutifs à la destruction de murs vétustes ou abîmés, lors des travaux de restauration. Il paraît désormais acquis que les remblais dits de démolition ont été épandus après un tri parfois poussé des matériaux. Or ce n'est pas le cas en ce qui concerne les moellons de l'éboulis US 2306. Il y a donc eu soit volonté de ne pas les récupérer, soit rejet volontaire. Cette dernière hypothèse nous paraît plus plausible. La part des pierres par rapport aux autres matériaux constitutifs de l'US 2306 est absolument prépondérante : il n'y a pas ici d'argile de liant, comme dans le cas d'un mur effondré par exemple. D'autre part, il s'agit là, exclusivement, de moellons de quartzite, plus difficile à maçonner que les dalles de schiste, plus régulières et plus plates, à défaut d'être vraiment standardisées.

L'épandage de ces pierres répond semble-t-il à une volonté de surélever le secteur. Il est possible que les architectes du château aient souhaité constituer en UH3 une terrasse de niveau avec les vestiges préexistants, conservés arasés un peu plus au sud (M35/M41 ; M 2245), contrairement à ce qui avait cours jusque-là.

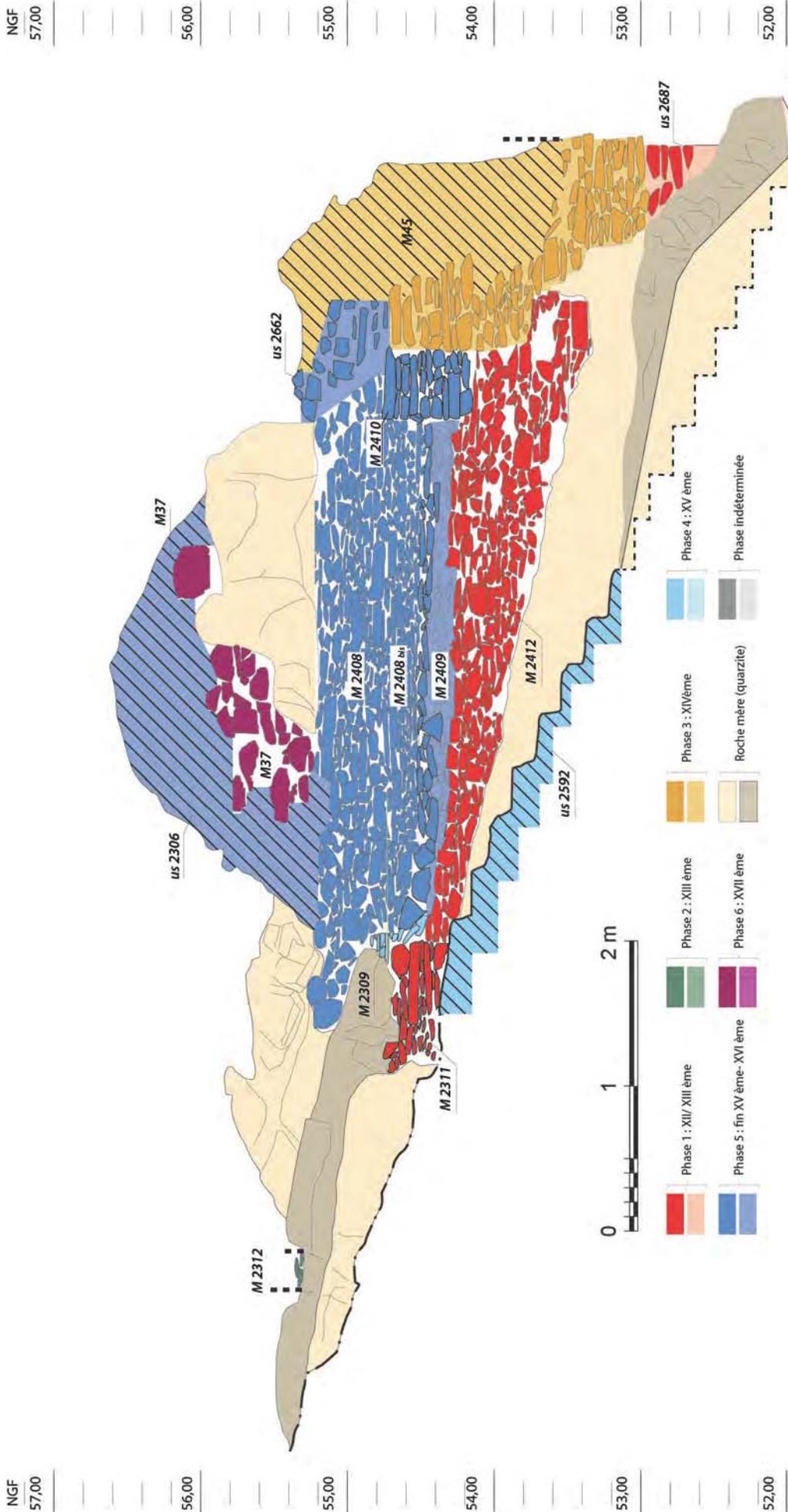


Fig. 38 : Élévation nord des murs M 2412, M 2311, M 2408, M 2410, M 45, M 37.  
Orthophoto R. Louessard, DAO. A. Salaün et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie

Pour ce faire, un mur M 2408/2286 est édifié, plus au sud que le mur antérieur M 2412, et dans une orientation très légèrement divergente. Son implantation est réalisée après remblaiement. De ce fait, M 2408 ne repose pas directement sur le mur arasé M 2412. Les constructeurs ne sont pas allés chercher une assise stable si profondément, et se sont arrêtés sur le remblai pierreux US 2409 (2530/2543). Les fondations de M 2408 sont peu développées, et se résument à un petit retrait d'aplomb de dalles de schiste US 2408bis, en débord du parement de 10 cm (fig. 36 et fig. 38).

Le terme de mur n'est pas forcément adéquat concernant M 2408, dans la mesure où il ne présente qu'un unique parement (fig. 37). La proximité du rocher, plus au sud, rend peu probable l'existence plus ancienne d'un parement sud non conservé, et invite à y voir un mur ou muret de soutènement. Son rôle est de contenir l'éboulis US 2306. Trois des pierres de l'US 2306 sont d'ailleurs mises en oeuvre dans les fondations de M 2408. Le fait est absolument normal, dans la mesure où la seule façon de construire ce genre de maçonnerie est d'assurer un blocage en arrière du parement, au fur et à mesure que les maçons avancent dans la montée de l'élévation. L'US de pierres 2306 n'est présente que derrière le parement M 2408. A l'est de celui-ci, il laisse place un remblai 2305/2310, en forte pente vers le nord, dont il sera question plus loin.

Un départ de mur M 2410, adossé aux maçonneries M 2408 et M45, est contemporain de cette phase de travaux. Il ne pouvait s'agir ici que d'un massif maçonné assis sur le mur M 2412 arasé. Son usage n'est pas défini (fig. 36).

La séquence de remblais, commencée avec l'US 2409, comprend aussi divers autres apports. C'est le cas d'une couche de limon jaune US 2303, qui recouvre les fondations US 2285/2302 de la tour d'artillerie.

Cela permet d'être certain que la construction de la tour a débuté assez rapidement, avant le démontage de certains murs lors de la refonte du château. La fouille a permis d'obtenir une vision beaucoup large de l'emprise de ces fondations, faites de dalles de schiste formant une large semelle qui supporte le retrait d'aplomb de la maçonnerie du mur M30, l'US 2252 (fig. 39). Cette semelle a pour rôle d'aplanir toutes les aspérités du rocher, ou de compenser les tassements différentiels que celles-ci auraient pu produire. La fondation US 2403 est, au moins par endroits, directement posée sur la roche.

Ces fondations US 2403 sont, tout comme le petit remblai US 2303, en partie recouverte par une US 2304/2307, composée de déchets de taille de schiste, et qui recouvre légèrement le retrait d'aplomb US 2252 de la tour d'artillerie (fig. 41). Cet épandage est donc directement à mettre en relation avec des finitions de taille nécessitées par la pose des différents parements de la tour. Les pierres de taille qui y ont été mises en oeuvre, qui sont parfois assez imposantes, sont en effet toutes en schiste.

D'autre part, les séquences de remblais permettent aussi de constater que la tour d'artillerie fut le premier bâtiment mis en chantier dans la moitié orientale de l'enceinte basse. Pour tous les autres, les fondations ont en effet été implantées à travers des remblais déjà installés, dont précisément l'US 2304/2307. Ce constat est somme toute logique, si l'on considère la taille de cet ouvrage et son importance dans le nouveau système de défense qui est mis en place à cette époque (fig. 42).



Fig. 39 : Tour d'artillerie sur massif de fondations US 2285/ 2403. Courtine sud M 34 et murs M 2245 et M 2312, angle sud-est d'un bâtiment de porterie. Cl. M. Menanteau.



Fig. 40 : Remblai US 2305/2310. Vue du nord. CL. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

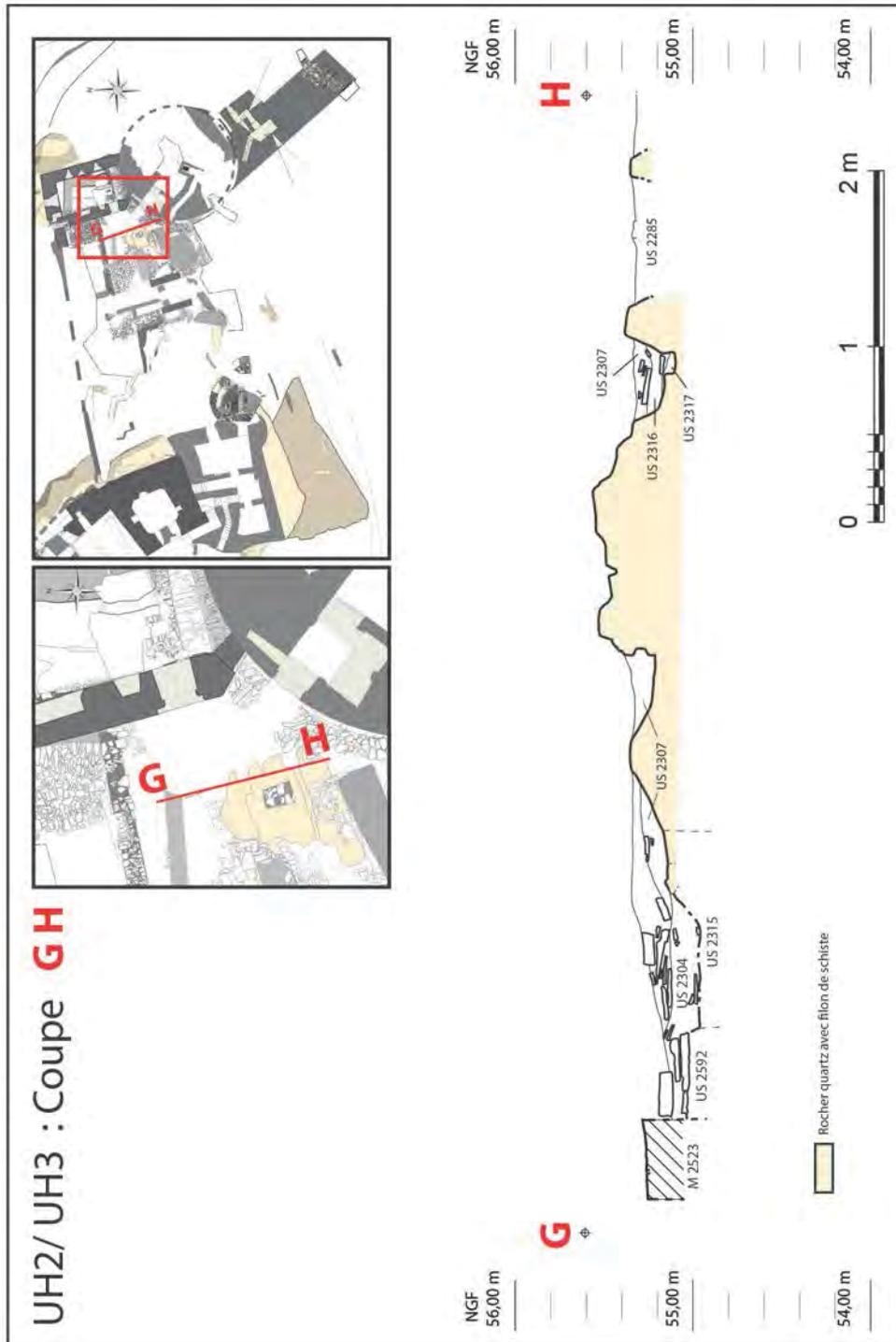


Fig. 41 : Coupe nord-sud GH, en UH2-UH3. Relevé A. Kergurlay, DAO E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie



Fig. 42 : Emprise de la tour d'artillerie dans l'angle sud-est de l'enceinte basse.  
Vue du nord en cours de fouilles. Cl. M. Menanteau.

Ce remblai de déchets de taille US 2304/2307 a livré un boulet de canon et deux projectiles de trébuchet. Son emprise vers le nord était assez importante, puisqu'il recouvrait les structures arasées US 2315 et 2319, mais aussi partiellement la maçonnerie US 2309. Le remblai formait un cône d'éboulis contre les structures, se déversant sur l'escalier (fig. 41).

Suit un remblai compact d'argile brun-jaune, US 2305/2310, en forte pente vers le nord, et qui s'appuie sur le parement nord de M34 (fig. 40). Il est possible qu'il ait servi de plan incliné pour accéder à la terrasse située sur l'ancienne courtine M34 et la tour M35/M41.

Le dernier remblai attesté dans cette phase de travaux est un niveau argileux, US 2514, déjà fouillé les années précédentes. Il recouvre l'US 2304/2307, les murs US 2309 et M 2412 ; là où ce dernier n'était pas déjà recouvert par le remblai US 2409, et l'US 2305/2310, sauf au sud, près de M34. Etant donné le pendage des remblais et la façon dont ces derniers se recouvrent en feuilletage oblique, il apparaît qu'on a procédé au remblaiement en éventail, à partir du sud-est. Le point de départ serait la tour d'artillerie, ou l'entourage immédiat de celle-ci.

Les fouilles précédentes ont d'ailleurs mis en évidence le fait que cette campagne de travaux comprenait l'arasement de la courtine sud, et sa reconstruction en retrait (M 39), près de 2 m vers le nord (fig. 83). De même, l'édification de la tour d'artillerie elle-même s'est effectuée sur des ouvrages antérieurs, arasés à cet effet. Ces travaux ont dû générer une quantité de matériaux, pour partie réinjectés dans les nouvelles constructions, pour partie évacués, ou épandus à l'intérieur de l'enceinte.

A l'issue de cette phase de remblaiement, les bâtiments de la moitié orientale de l'enceinte auront tous disparus, à l'exception du bâtiment oriental. Le grand escalier US 2592, recouvert lui aussi, n'est pas remplacé. Désormais, l'accès à la partie est de l'enceinte basse se fait sur une pente artificielle : la surface des remblais épanchés.

### 1-7) Phase 6 : la fin du XVIe siècle et le XVIIe siècle

Des aménagements de marches accolées à l'ancienne courtine M34 arasée, US 2207, 2208, 2209, 2205 et 2205bis étaient datés du XVIIe siècle (Pérennec 2016). La fouille, cette année, a permis de mettre en évidence le fait qu'elles ont été aménagées à la surface d'un remblai d'argile jaune US 2321, c'est à dire d'un remblai épanché sur l'US 2310. Ce remblai semble avoir servi de surface de circulation, et avoir été renforcé par les aménagements déjà signalés, dans les zones de passages plus intenses. Ce remblai US 2321 est interprété comme résultant de dégradations de maçonneries pendant la guerre de la Ligue. Sa constitution évoque en effet très nettement un épanchage d'argile de liant et de moellons trop petits pour avoir été récupérés.

Ces compléments d'observations permettent de confirmer la datation déjà avancée pour ces vestiges, à savoir soit la fin du XVIe siècle (mais après la destruction du château durant les guerres de la Ligue), soit la première moitié du XVIIe siècle. Cette dernière datation est beaucoup plus plausible, du fait de l'histoire générale du château d'une part (confisqué par le roi au début du siècle, ce dernier en avait ordonné le démantèlement), et du fait qu'un certain nombre de reconstructions datables de cette période ont été identifiées (logis est, courtine nord).

## **2) La partie centrale de l'enceinte : l'UH8 (fig. 48)**

La poursuite de la fouille en UH8 s'est accompagnée d'une augmentation considérable des surfaces ouvertes. La fouille a ainsi pu aborder de manière extensive la zone de l'entrée, et l'intérieur du centre de l'enceinte, sans hiatus entre l'UH7 et l'UH8, ou l'UH2 et l'UH8.

Bien que l'enregistrement ait été effectué en UH8, il pourra apparaître plus clair, dans le corps du texte, de faire référence à l'UH7/UH8, c'est à dire la zone de l'entrée, au sud ; ou à l'UH2/UH8, pour la partie centrale de l'enceinte, sous l'escalier. L'appellation UH8 nord étant réservée à la partie nord-ouest du site.

Un certain nombre de structures mises au jour sont très mal datées, puisqu'en l'état actuel de la fouille nous disposons de la stratigraphie haute, qui permet d'appréhender la fin de leur utilisation ; mais sans avoir eu accès à la stratigraphie basse, et par là même, à l'époque de leur création. C'est notamment, mais pas uniquement, le cas des murs M 2715, M 2716 et M 2721, dont il sera question plus loin. Un phasage provisoire est cependant proposé, sous réserve, dans la mesure où les structures mises au jour peuvent être datées de manière relative, par rapport aux structures environnantes.

### 2-1) Phase 1 : le XIIe siècle

Dans la partie sud de la zone ouverte (UH7/UH8), un dallage postérieur conserve la trace d'un segment du mur M 2642, entre les deux tours du châtelet précédemment mis au jour (Pérennec 2015 et 2016). Cf. fig. 43.



Fig. 43 : Vue zénithale du mur sud de l'entrée M 2642, et des aménagements postérieurs M 2406 et M 2277.  
Cl. M. Menanteau.



Fig. 44 : Vue de détail de M 2642, paroi nord, et du nivellement du socle rocheux.  
Cl. E. Lagneau, CD 29/ Mission archéologie.

Les vérifications effectuées cette année ont permis de constater que lors de la construction du mur M 2642, les anfractuosités du rocher ont été préliminairement nivelées au moyen de petites pierres liées à l'argile grise US 2679 (fig. 44). La surface de ces bouchons a reçu une argile vert-jaune US 2678bis, assez semblable à celle, considérée comme l'argile du substrat, qui a été mise au jour à la surface de la roche, par petites poches isolées (US 2655/26788). Cette argile particulière collante et plastique a donc été utilisée comme liant du mur, et la surface de la roche raclée à cet usage. Cette dernière, plus ou moins aplanie, a semble-t-il servi de niveau de circulation.

## 2-2) Phase 2, le XIIIe siècle

Selon les données actuelles de la fouille, la partie occidentale du mur M 2642, comme la tour M47, restent en utilisation. En revanche, dans sa partie est, un arasement du mur M 2642 s'est arrêté sur une assise suffisamment plane pour que le mur puisse être conservé, sans doute en niveau de seuil. Le mur M 2642 arasé sera plus tard intégré à un niveau de dallage (fig. 43). En liaison avec cette modification de l'entrée, un massif maçonné M 2406 est construit, dans le prolongement de la pile de pont M45 (fig. 45).

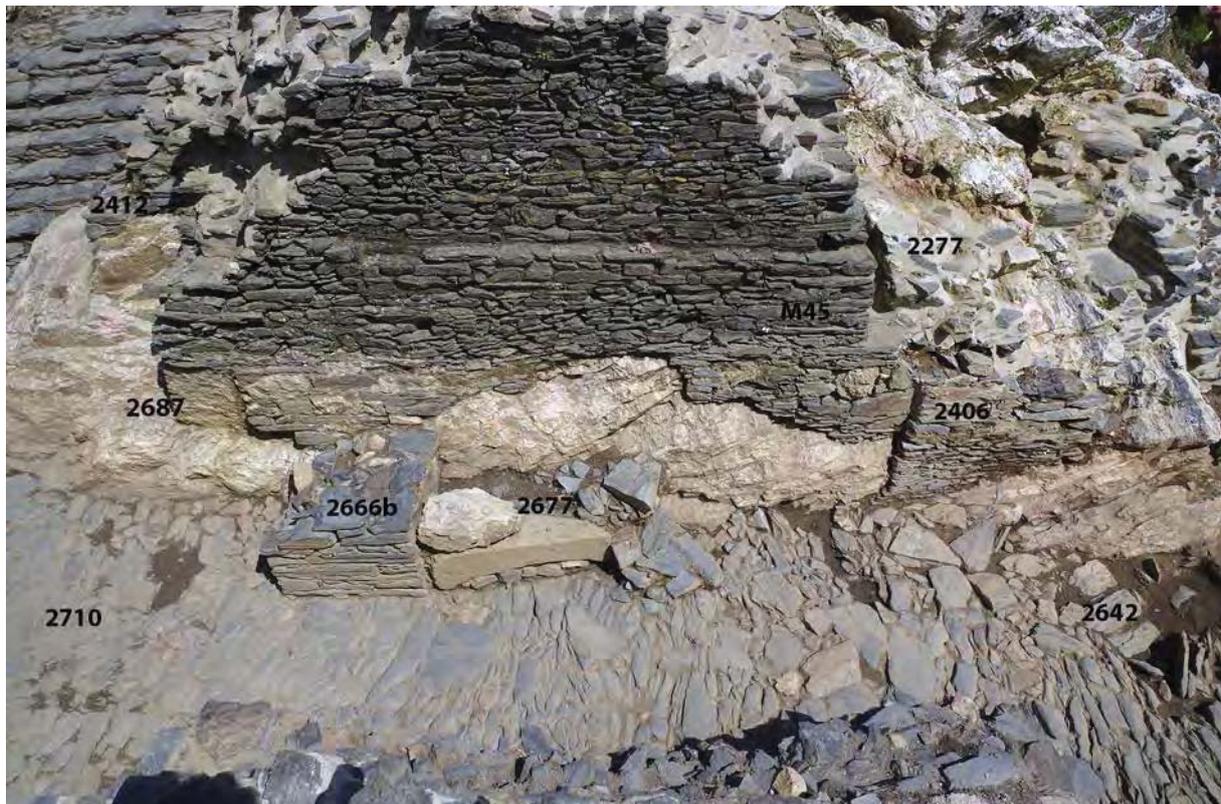


Fig. 45 : Vue du côté est de l'entrée. Massif M45, et aménagements M 2406 et M2277, postérieurs à M 42.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Construit en petites pierres de schiste soigneusement agencées et liées à l'argile jaune, ce massif est plus large (1,45m) que le mur antérieur M 2642. Les fondations US 2289 du mur M45, et l'élévation de M 2406, sont accolées. Les deux ouvrages, non chaînés, ont été construits l'un contre l'autre (fig. 46). Bien que les vestiges de M 2406 soient relativement modestes, ils n'en constituent pas moins le seul montant de la porte de l'enceinte basse encore conservé en élévation (fig. 47).

Cette réfection de la porte semble liée, justement, à l'installation de deux piles de pont M45 et M46, de part et d'autre de la porte (fig. 48 et fig. 43). Ce dispositif est interprété comme constitutif d'un passage aérien derrière la courtine sud, pour renforcer la défense de la place sur son côté le plus vulnérable. La circulation des défenseurs est ainsi améliorée. La présence d'une passerelle à cet endroit a d'autre part l'avantage de relier directement l'enceinte haute et la partie orientale de l'enceinte basse, en s'affranchissant du relief, beaucoup moins élevé dans la partie centrale de l'enceinte basse. Les dispositifs inexplicables dans la chemise de la tour porte mise au jour en 2016 pourraient participer de ce cheminement : Des saignées ménagées dans la maçonnerie, ne

correspondent en effet ni à des ouvertures de tir, ni à des barricades ou des supports d'escalier (Pérennec 2016). Elles pourraient donc avoir accueillis des éléments porteurs de bois, au débouché de la passerelle présumée vers l'enceinte haute.

En l'absence d'autre circulation connue depuis l'enceinte basse vers l'enceinte haute, il est possible que ce passage ait été unique (hors circulations internes aux bâtiments). Si tel était le cas, un assaillant était quasiment contraint de gravir et d'enlever la partie orientale de l'enceinte basse, avant de s'attaquer à l'étage supérieur.



Fig. 46 : Détail de l'entrée, vue de l'ouest : dallage US 2710 et mur M 2642, M 45, M 2406 et M 2277.  
Cl. E. Lagneau, CD 29/ Mission archéologie.

Si la présence des massifs M45 et M46 permet d'envisager la présence d'un cheminement sur passerelle, leur localisation n'est pas sans intérêt, en lien avec la porte. Elles sont en effet situées derrière la courtine sud, de part et d'autre de l'entrée de l'enceinte. L'association de cette porte avec des éléments de flanquement (tours...), mais aussi avec un bâtiment matérialisé, en UH2/UH3 par les murs M 2245, M 2412, M 2312 et adossé à la pile M45 (porterie/ corps de garde ? fig. 83, fig. 56), permet d'envisager toutes les fonctions d'un châtelet d'entrée plus important que ce que les vestiges mis au jour laissent entrevoir. Ce qui peut inclure des dispositifs de herses<sup>7</sup> et d'assommoir, pour verrouiller l'accès.

Un ensemble de murs M 2715, M 2716 et M 2724, non encore datés de manière définitive, est, suivant les données partielles dont nous disposons, présumé appartenir à cette phase de construction du XIIIe siècle (fig. 48, fig. 49; fig. 50).

<sup>7</sup> Les élévations des massifs M45 et M46 ne présentent cependant aucune trace de vestiges de saignées caractéristiques de la présence de herses.

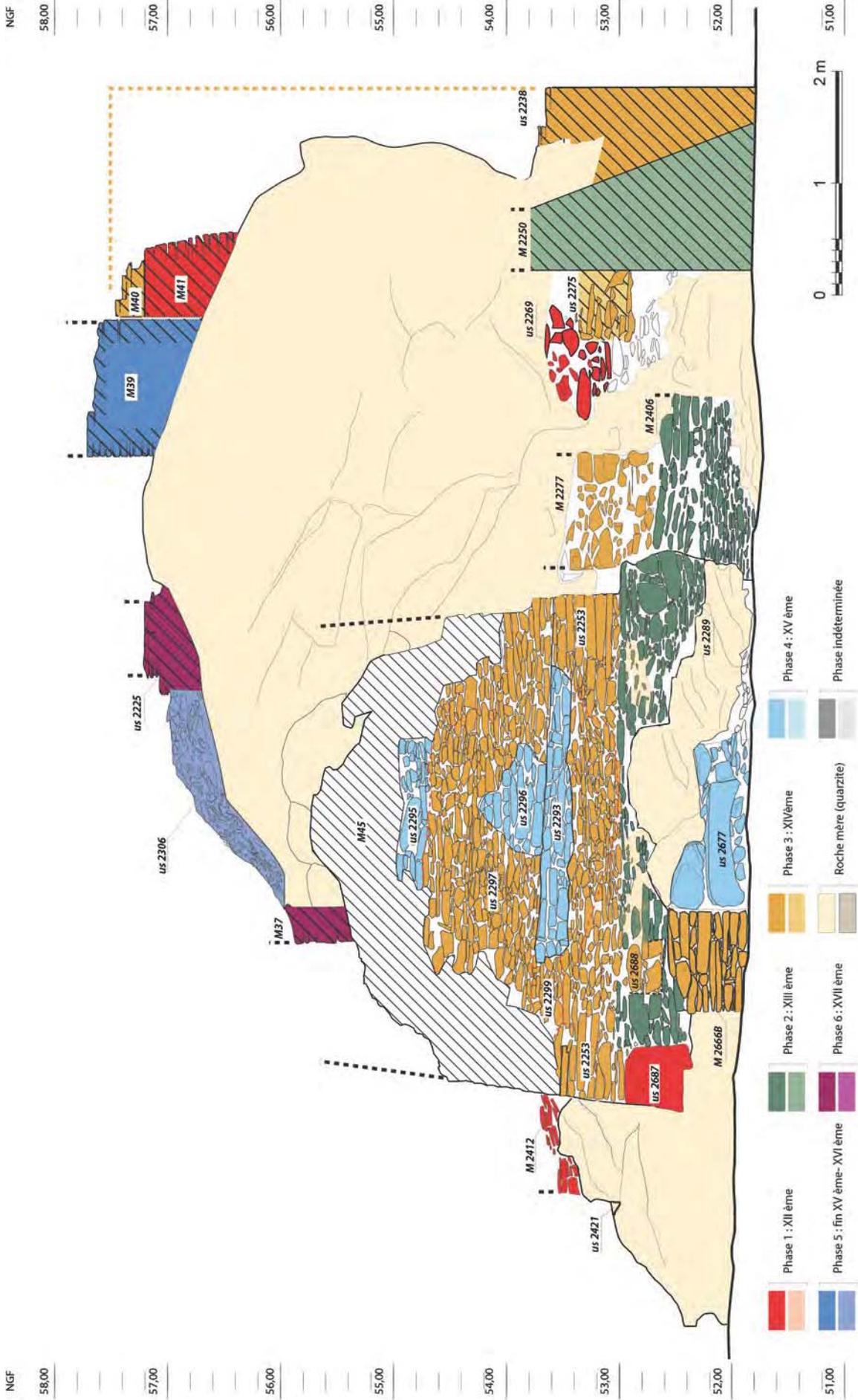


Fig. 47 : Elévations est de la porterie. Orthophoto R. Louessard, DAO A. Salaün et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie





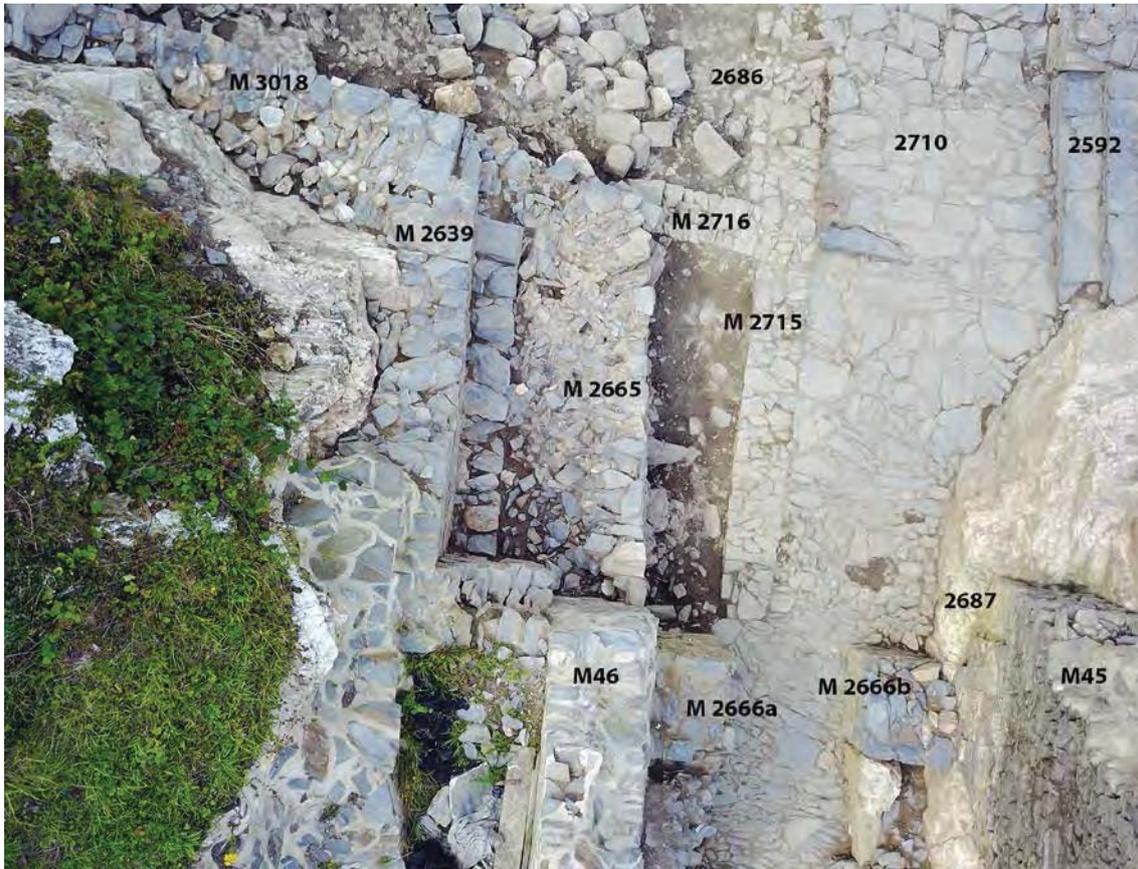


Fig. 49 : Vue zénithale de la partie centrale de l'UH8. Cl. M. Menanteau.

Fig. 50 : Mur M 2724 en cours de fouille, et dallage US 2710. Cl. E. Lagneau, CD 29/ Mission archéologie.



Cette hypothèse est motivée par leur l'antériorité sur un certain nombre de murs et structures : maçonneries M 2664, M 2685, M 2639/3018, M 2665 et M 2666, dallage US 2710 et remblais postérieurs (fig. 51).



Fig. 51 : Murs M 2664 et terrasse M 2665, construits sur M 2716 arasé.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Un autre élément pris en compte, bien que plus délicat à manipuler, est leur orientation. Celle de ces différents murs est en effet la même que celle des constructions qui se mettent en place au XIII<sup>e</sup> siècle lors de la reconstruction de l'enceinte sur un schéma beaucoup plus normalisé et structuré que celui qui prévalait auparavant. Le mur M 2715 est ainsi parfaitement parallèle à la courtine est M31, au mur de façade du bâtiment est M33, aux massifs M45 et M46. Dans le même temps, l'orientation du mur M 2724 est celle de la courtine nord, et du pignon sud du bâtiment est, M 2094 (fig. 2 et fig. 3). Mais on peut bien sûr objecter que l'orientation des murs du bâtiment nord, M 2528 et M 2717, considérés être du XII<sup>e</sup> siècle, est identique. Et surtout, la trame mise en place au XIII<sup>e</sup> siècle a servi de base aux reconstructions postérieures : la construction systématique sur un plan normé, mise en place au XIII<sup>e</sup>, est reconduite avec les mêmes orientations pour des murs nettement postérieurs, comme M 2685, M 2639 et M 3018, etc.

Le mur M 2715, légèrement orienté sud-est/nord-ouest, est un mur de moellons liés à l'argile, de 0,55 m de largeur. Il a été mis au jour, parfois de manière incomplète, sur 8 m de longueur. Du fait de l'incomplétude de la fouille, et de l'effondrement d'une partie des niveaux archéologiques à la

suite de la courtine nord dans sa partie centrale, nous n'avons pas encore de certitude sur sa jonction avec la courtine nord M44. Celle-ci est cependant plus que probable.

Potentiellement, le bâtiment qui est ainsi attesté, se développant vers la tour maîtresse à partir de ce mur pignon, serait large d'environ 10 m. L'approximation provient ici de l'effondrement de la courtine d'une part, et de l'absence de mur gouttereau mis au jour côté sud.

Deux murs de même facture et de même largeur, M 2716 et M 2724, distants de 3,25m, se développent vers l'ouest, à partir de M 2715. Ces cloisonnements délimitent des espaces non encore fouillés.

Le mur M 2716 était implanté en partie basse, et sans doute accolé à un relief rocheux situé juste au sud. Il est donc possible, dans l'hypothèse d'un grand bâtiment, que le premier étage ait été plus large que le rez-de-chaussée, de 3,70m. En effet, le rez-de-chaussée, pour la partie sud du bâtiment, soit au sud du mur M 2716, ne concerne que l'espace délimité par les murs M 2715, M 2716, et les murs postérieurs M 2685 et M 2639. Il est possible d'envisager que le rocher situé plus à l'ouest ait été chemisé, comme cela est attesté ultérieurement. De cette façon, ce bâtiment nord-ouest aurait pu présenter un étage, accessible de plain-pied depuis la partie occidentale de l'enceinte basse, près de la porterie haute. Ce point restera à vérifier dans les années à venir.

Mais les vestiges d'un parement US 2613 mis au jour en 2015 et mal daté, participent peut-être de cet aménagement interne. Il s'agit d'une maçonnerie de moellons de quartzite liés à l'argile, orientée quasiment nord-sud, et assise sur la partie basse d'une éminence rocheuse, de même orientation que M46, aménagée pour former une semelle de fondation (fig. 52).



Fig. 52 : Maçonnerie M 2613, installée à l'aplomb d'un dénivelé rocheux.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 53 : Terrasse M 2665, et bâti environnant. Vue prise du nord-est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

1,20 m plus à l'est, la maçonnerie M 2685, antérieure à la fois aux murs M 2638 et M 2639, a elle aussi pu être édifiée dans le but d'aménager l'intérieur du bâtiment, en chemisant le rocher, pour permettre l'installation de l'étage (fig. 53).

Dans la salle centrale, au nord du mur M 2716, le mur M 2715 a été élargi au moyen d'une ligne de moellons parementés, de 15 à 20 cm de largeur, accolé au parement ouest du mur M 2715 (fig. 54). La fouille de cette zone est loin d'être assez avancée pour appréhender cet aménagement dans son contexte, et pour en assurer une datation fiable.

L'absence de mur gouttereau en retour, à l'ouest du mur M 2715, n'est pas encore totalement assurée. La poursuite de la fouille permettra de s'en assurer, après démontage d'une structure légère bien postérieure, M 2665. Mais il paraît à tout le moins que l'état d'arasement du mur M 2715 et d'un éventuel mur sud serait totalement différent, ce qui pourrait traduire l'existence d'un seuil donnant accès à la salle sud du Rez-de-chaussée. La coexistence des murs M 2715 et du massif M46 implique que la largeur de la porte ait été de 0,90m.

Du côté est de M 2715, un passage est là aussi assuré, et est marqué par un dallage postérieur. L'examen du parement ouest du massif M45 permet d'être assuré de l'existence, antérieurement à M45 (US 2289), d'un mur est-ouest ou d'un pilier maçonné et enduit à la chaux, US 2687, de même largeur que M 2715 (fig. 55 ; fig. 45; fig. 47, fig. 49). Cet aménagement a pu servir de retombée à une porte de 1,65m de largeur, donnant accès à la partie orientale de l'enceinte basse, comprenant les bâtiments nord et est. Mais, du fait même de cet aménagement, il convient sans

doute mieux maintenant d'envisager qu'un mur est-ouest ait été construit à l'est de cette maçonnerie US 2687.



Fig. 54 : Parement US 2686 accolé au parement ouest du mur M 2715 ; mur M 2716 et dallage US 2710. Vue du nord.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Il a déjà été dit que le mur M 2412, vraisemblablement datable du XII<sup>e</sup> siècle, pouvait permettre de rattraper le niveau du rocher, affleurant plus haut au sud, en participant à la constitution d'une terrasse artificielle, dont la présence n'est d'ailleurs pas incompatible avec celle du bâtiment déjà signalé au-dessus du sas de la porte (M45 et M46), et englobant les murs M 2245 et M 2312. La présence de ce bâtiment n'est aucunement incompatible avec celle d'un mur gouttereau sud construit sur M 2412, et se poursuivant à l'est jusqu'à M33. La preuve irréfutable de la présence de ce mur est impossible à apporter, du fait des destructions occasionnées par des récupérations de matériaux, comme de l'emprise des constructions postérieures.

Mais les comparaisons avec d'autres sites tel, dans la région même, celui de Suscinio fouillé par Karine Vincent dans le Morbihan, permettent d'envisager la présence, adossé à la courtine nord, d'un vaste logis. Ses dimensions, à La Roche-Maurice, seraient d'environ 40m x 10m<sup>8</sup> (fig. 56). Château ducal dans un cas, château féodal dans l'autre. Mais les développements de la fouille ces dernières années soulignent assez l'ampleur du château de la Roche-Maurice. L'inspiration de modèles princiers ne paraît de ce fait pas du tout incongrue.

<sup>8</sup> Je remercie Jocelyn Martineau, qui en juin 2018 a attiré mon attention sur l'existence possible d'un logis aussi vaste. Les éléments mis au jour en août nous semblent bel et bien confirmer cette hypothèse.



Fig. 55 : Vue sur la partie est de l'enceinte, depuis l'ouest.

Murs M 2412, US 2687 et M45 ; M 2715 et M 2716. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Une autre singularité de ce grand corps de logis est de comprendre un avant-corps, centré sur la façade sud (fig. 56). Il s'agit d'une porterie, surmontant le passage d'accès vers l'enceinte, après réaménagement du châtelet à deux tours du XIIIe siècle. On peut y envisager une fonction de logis, mais elle permettait aussi un accès, à l'étage, vers la porterie haute. Un élément typologique relativement comparable est fourni par le manoir de Catel, en Normandie, daté lui aussi du milieu du XIIIe siècle, à ceci près que dans ce cas précis, c'est une tour-porte qui joue le rôle de porterie en saillie<sup>9</sup>.

On retiendra que la fouille a mis en évidence une organisation du château beaucoup plus complexe que ce à quoi on aurait pu s'attendre il y a peu, puisque l'emprise même du château restait en partie méconnue, voire insoupçonnée, jusqu'à l'an passé. Le rôle même de l'enceinte basse doit être appréhendé sous un jour nouveau. Nous ne sommes plus dans la configuration d'une enceinte haute à vocation aristocratique, et d'une enceinte basse aux fonctions plus serviles. Le grand logis de l'enceinte basse permet certes d'y optimiser l'espace utilisé. Il reste toujours possible de débattre sur la partition des espaces et des étages, ou les coexistences durant le Moyen-Age. Mais il nous semble que, de par ses dimensions même, bien plus importantes que celles du logis seigneurial accolé à la tour maîtresse dans l'enceinte haute, l'architecture du logis de l'enceinte basse a aussi un rôle d'affirmation de puissance seigneuriale.

<sup>9</sup> Communication Jocelyn Martineau, 16 juillet 2017.

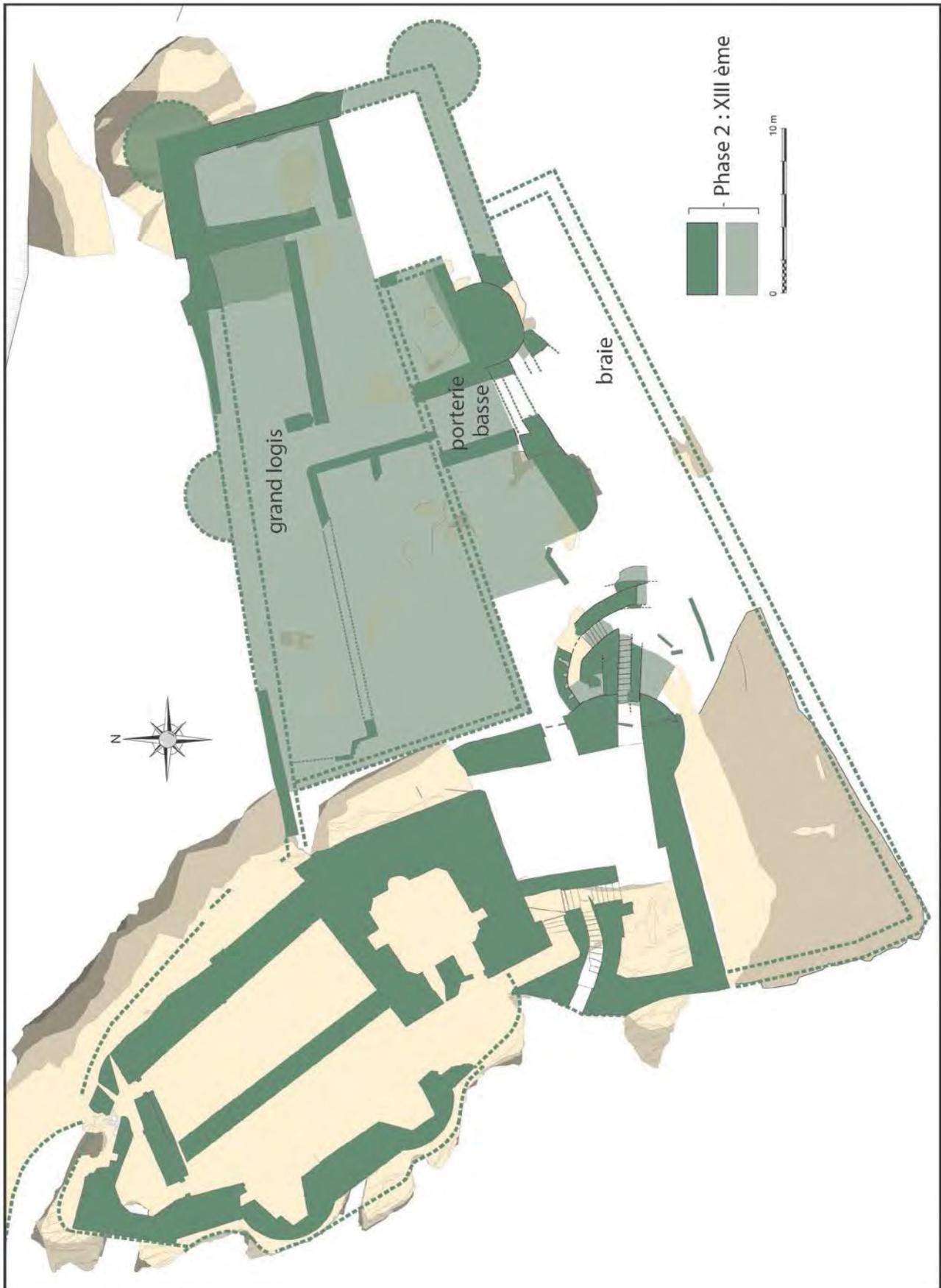


Fig. 56 : Plan de restitution du château du XIII<sup>e</sup> siècle, et de l'emprise supposée des bâtiments de l'enceinte basse. DAO B. Grall, sur fond de plan du service topographique de l'INRAP Bretagne (F. Boumier, F. Leblanc / DAO F. Sanz-Pascual), complété et actualisé. CD 29/ Mission archéologie.

L'enceinte elle-même paraît presque intégralement réduite à ce bâtiment (fig. 56). Il faut donc, à notre avis, envisager un logis seigneurial bien plus accessible, confortable et fonctionnel à l'année que celui qui est contigu au donjon, qui permettait quant à lui une meilleure protection en cas de conflit.

Les éléments de maçonnerie du pignon ouest, très partiellement dégagé en 2015, ainsi que la hauteur de la courtine sud, dont l'insertion subsiste sous la tour maîtresse, permettent d'envisager un bâtiment à au moins deux, voire trois étages sous combles. La disparition totale des élévations ne permettra cependant jamais de rendre vraiment compte de la distribution des pièces : grande salle, chambres, chapelle, caves et celliers, cuisines, sinon par des hypothèses de comparaison extérieures.

La poursuite de la fouille de ce logis reste à mener. Elle doit permettre de confirmer définitivement, autant que faire ce peut, et la datation avancée, et le plan du bâtiment.

### 2-3) Phase 3 : Le XIVe siècle

La trame générale du grand logis est conservée (courtine nord, murs M2715, M 2724, M 2312, M 2245, et sans doute prolongement est de M 2687 ou mur sur M 2412).

Mais des réaménagements importants interviennent, qui s'apparentent à une reconstruction presque intégrale du bâtiment.



Fig. 57 : Mur M 2664, antérieur à la terrasse M 2665. Vue du nord.  
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

Le mur de refend central, M 2716, est ainsi abandonné. Lui succède un mur de même orientation, rebâti très légèrement plus au sud, M 2664 (fig. 57; fig. 58; fig. 53). Ce mur de moellons liés à l'argile, de 0,50m de largeur, est très imparfaitement conservé, et détruit avant implantation d'une structure postérieure, M 2665. Ce mur M 2664 n'est pas chaîné à l'ouest, mais s'est installé dans un décrochement de même largeur ménagé dans un mur parallèle à M 2685, sur lequel il est bâti, et à M 2715 : M 2639.



Fig. 58 : Détail de l'agencement des murs M 2639, M 3018 et M 2664.  
Le parement nord de la terrasse postérieure M 2665, récupère ce dernier sur une partie de son tracé.  
Vue du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

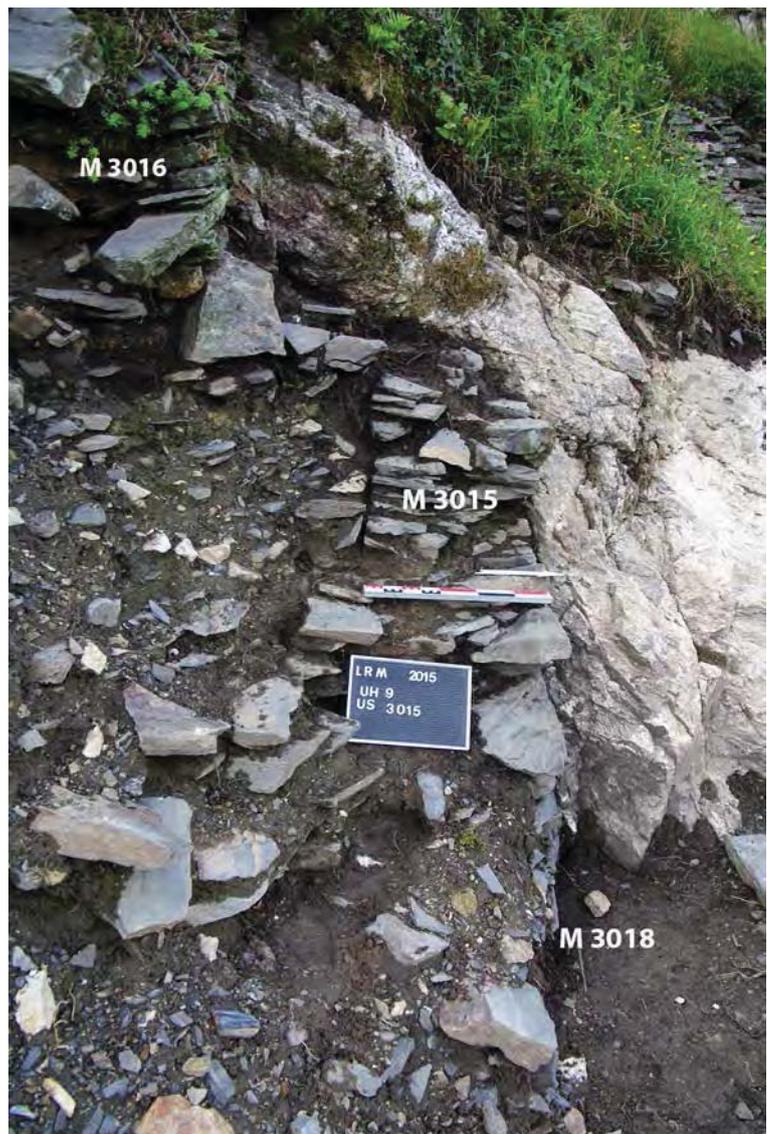


Fig. 59 : Murs M 3015 et M 3018 formant terrasse pour l'installation de M 3016.  
Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, CD 29 / Mission archéologie.

Ce mur M 2639 se présente sous la forme d'un parement de soutènement, composé de moellons et dalles de schiste liées au mortier. Il vient en butée contre une paroi rocheuse située plus à l'ouest, que son élévation permettait d'englober intégralement (fig. 49 et fig. 61).

Il a été monté en même temps qu'un retour est-ouest perpendiculaire à M 2639 : le mur M 3018. Cette maçonnerie, comme dans le cas de M 2639 dont il est indissociable, se présente sous la forme d'un parement de soutènement. Dans ce cas précis, l'élévation est constituée de moellons et dalles de schiste, mais aussi de quelques blocs de quartzite. Le parement, appliqué contre la paroi rocheuse à l'ouest, contient, au sud, un blocage de moellons formant masse, et pouvant atteindre 1,30m de largeur (fig. 49 et fig. 61). Il est possible que le rocher ait été entièrement englobé de cette manière par cette maçonnerie, jusqu'à sa partie sommitale.

Mais il faut aussi envisager que cette façon de faire n'ait été motivée que par la volonté de créer une semelle de fondation suffisamment solide pour permettre d'y construire un mur à double parement, M 3015 (fig. 59). Ce mode de construction, moins consommateur en matériaux, est attesté postérieurement.

Avec la construction de l'ensemble maçonné M 2639/3018, le rocher n'était plus apparent en rez-de-chaussée du bâtiment. Mais surtout, ces constructions devaient permettre de monter jusqu'au sommet du rocher, pour supporter le plancher de ce grand logis, dont la façade était située plusieurs mètres plus au sud de M 3018.

En l'absence de fouilles sur la partie haute du rocher, pour raisons de sécurité, nous n'avons, comme pour la phase précédente, pas de confirmation définitive de l'emplacement et de la largeur exacte de la façade sud. Dans la partie basse, un mur de moellons de schiste M 2638, grossièrement orienté est-ouest a été mis au jour sur une longueur de 1m (fig. 60). Il est appuyé contre M46. Postérieur à M 2685, qui est engagé dessous, il a été construit avant le mur M 2639, qui prend appui sur M 2638 (fig. 53). Sa largeur, 0,50m, est incompatible avec la façade d'un aussi grand corps de logis. Mais il peut s'agir ici d'un aménagement en lien avec une réfection de la porterie. Là encore, seule une fouille au sommet du rocher pourrait apporter des éléments de réponse.

Il est tentant de voir dans le chemisage du rocher par des constructions situées au pied de celui-ci, et non en partie dessus, comme ce pouvait être le cas pour le mur M 2613, un écho à ce qui se passe lors de la réfection de la courtine sud-est, au XIVe siècle. Le rempart, installé auparavant au droit de l'aplomb rocheux, descend alors au pied de celui-ci ; et l'englobe totalement, ainsi que les maçonneries antérieures, sur plusieurs mètres d'élévation (Pérennec 2014). Ce changement de parti-pris architectural est attribué, au sortir de la guerre de succession de Bretagne, à une reconstruction du château, passé aux mains du vicomte de Rohan en 1363. Il semble que ce choix ait été adopté pour augmenter la hauteur des murailles, et donner plus de solennité, pour affirmer la puissance du châtelain. Les mêmes raisons peuvent avoir motivé ce choix de chemisage intégral du rocher, dans la partie nord-ouest du grand logis.

L'élargissement du mur M 2715, dans une des salles, au moyen de la structure maçonnée M 2686, intervient peut-être dans cette phase de travaux.

Dans cette même salle, une ligne de grandes dalles orientée sud-est/nord-ouest, dont nous n'avons qu'une vision très partielle du fait d'une utilisation secondaire comme lieu de stockage de projectiles, est présumée faire partie d'une structure US 2681, actuellement non documentée (fig. 61).

Dans la salle sud-ouest, une US de terre brune 2723 appartient, elle aussi, à cette phase de constructions.



Fig. 60 : Détail de l'agencement des murs M 2638, M 2639 et M 46. Au premier plan, terrasse M 2665. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

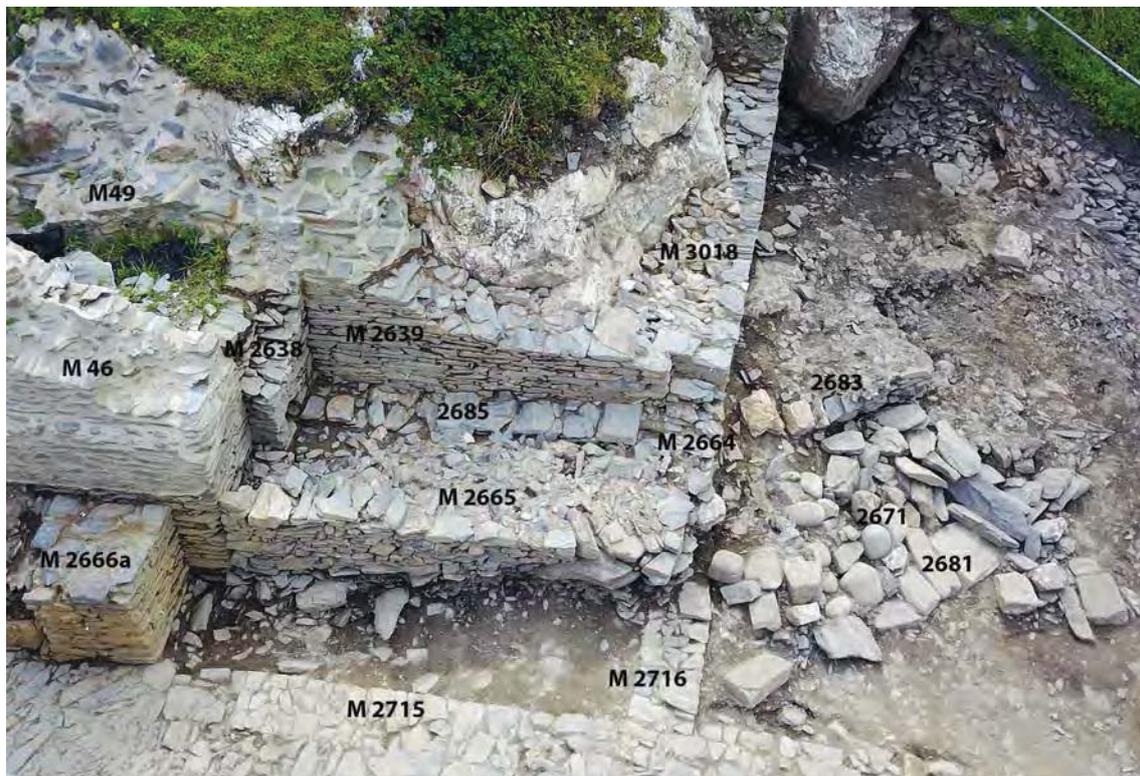


Fig. 61 : Secteur nord-ouest de la fouille, vu de l'est. Cl. M. Menanteau.

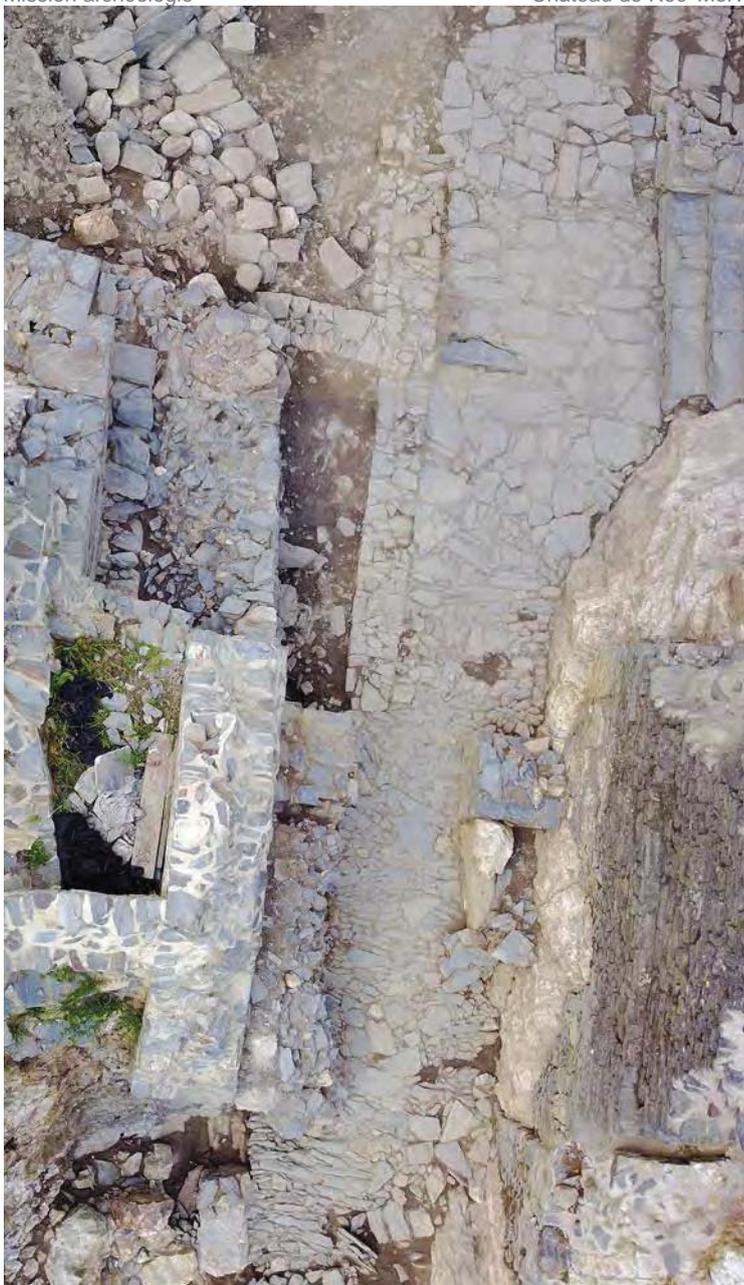


Fig. 62 : Vue zénithale du dallage US 2710, de l'entrée de l'enceinte à l'escalier US 2592.  
Cl. M. Menanteau.

Un dallage de pierres sur chant US 2710 a été réalisé pour créer ou améliorer un chemin globalement nord-sud, qui traverse l'intégralité de l'enceinte (fig. 62). La largeur de ce couloir droit et dallé est très variable, compte tenu de son adaptation à des obstacles naturels, tels les débordements du socle rocheux au droit du mur M45, et au niveau des murs M45 et M 2412. Un autre facteur intervenant sur l'emprise de ce chemin provient d'aménagements antérieurs. Ainsi, côté sud, le tracé du chemin dallé s'établit dans le prolongement du montant ouest de la porte de l'enceinte. La largeur de la partie dallée est alors de près de 2,40m. Elle passe à 2,70m entre les massifs M45 et M46. Le chemin semble en effet s'élargir côté ouest, et venir en butée contre M46 (fig. 63).

De même, l'US 2710 est limitée à l'ouest par le mur M 2715. La largeur de la surface dallée, au droit de l'extrémité sud de ce mur, est de 1,55m. Elle oscille, au nord de la protubérance de quartzite située à la base de l'escalier US 2592, entre 2m et 2,20m.

Aucun aménagement de sol dallé n'a été mis au jour à l'ouest du mur M 2715. Il est possible que la moitié occidentale du grand logis, tout au moins dans les parties basses, ait été dévolue à des activités fonctionnelles. En revanche, le dallage de la partie centrale de l'enceinte pouvait souligner

un statut social privilégié de la partie orientale du bâtiment, en lien avec un possible escalier antérieur à l'US 2592, déjà mentionné précédemment, permettant un accès à l'étage.



Fig. 63 : Détail de la relation entre le dallage US 2710 et le massif M46. Vue du sud.  
Cl. E. Lagneau, CD 29/ Mission archéologie

Le dallage US 2710 (numéroté US 2659 dans sa partie sud), n'est pas homogène. Il a fait l'objet de nombreuses reprises et réfections. D'autre part, dans sa conception même, un soin différent a été accordé à la partie située entre les murs M 2412 et M 2528, c'est-à-dire en face de l'escalier actuel, US 2592. Cette section du pavement fait un plus large appel à des dalles, majoritairement de schiste (fig. 64). L'utilisation de pierres de plus grand format pouvait traduire une volonté d'apparat, au débouché de l'accès à l'étage (uniformisation du traitement avec l'escalier, dans un but esthétique). En revanche, toute la partie sud (US 2659) est principalement constituée de moellons sur chant, et de quelques dalles (fig. 65).



Fig. 64 : Détail du dallage US 2710 au pied de l'escalier US 2592. Vue du nord-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CDA 29/ Mission archéologie.



Fig. 65 : Détail du dallage US 2710 dans sa partie sud. Vue du nord.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Un exutoire quadrangulaire, de 0,45m x 0,36m, se trouve à l'extrémité nord de la surface dallée qui a été dégagée (fig. 62). Il devait notamment permettre de drainer les eaux pluviales, et ceci bien qu'il soit situé en intérieur de bâtiment. Le dallage US 2659/2710 présente en effet une pente régulière de 4% vers le nord, à l'intérieur du logis. En revanche, au sud, au-delà de l'extrémité du mur M 2715, il devait initialement être plan. Un désordre dans l'agencement des moellons, qui va de pair avec une cuvette, résulte d'ailleurs sans doute de tassements des remblais sous-jacents, du fait d'infiltrations d'eau. Quoiqu'il en soit, la partie extérieure étant plane, l'écoulement des eaux semble avoir été prévu vers le nord. Il est possible que le niveau d'affleurement du rocher n'ait pas permis d'installer de caniveau d'évacuation au pied de l'escalier, ce qui aurait permis l'installation de ce puisard plus au sud.

La situation de l'US 2711 nous paraît a priori bien trop éloignée du mur extérieur (courtine M44), pour pouvoir envisager un dispositif en lien avec une citerne.

A cette phase de constructions du XIV<sup>e</sup> siècle il faut vraisemblablement attribuer une reprise du mur M45, même si les éléments de datation absolue font ici défaut. Le massif est repris pratiquement en intégralité, quasiment depuis les fondations. Un nouvel appareil de dalles et moellons de schiste, US 2253, scelle la semelle de fondation antérieure, le massif 2687, et les vestiges de la niche US 2688. Il faut donc envisager un possible déport de la façade sud du logis, ou a minima sa reconstruction, qui intégrerait une partie du massif M45 (fig. 47).

La reprise de M45 s'accompagne d'une nouvelle reconstruction de la porte d'entrée. Un mur de 1m de largeur, M 2277, est construit sur le massif et montant de porte antérieur 2406 (fig. 45). Lors de la reconstruction, M 2277 et l'US 2253 sont restés indépendants. Un espace vide de 0,24m sépare les deux maçonneries, dont le fonctionnement semble pourtant intimement lié. Le développé de l'appareil de l'US 2253 sur plus d'une soixantaine de cm en élévation, au-dessus de la semelle de fondation US 2289, permet d'exclure la présence de portes « léonardes ». Nous sommes en effet assurés de l'absence de logements de poutres superposés formant barricade. En revanche, la prolongation de l'axe de ce logement de l'autre côté du passage coïncide avec l'angle du massif M46. Il est donc possible que cet espace ait pu être en lien avec un dispositif de fermeture du sas d'entrée, entre les murs M45 et M46, quelle que soit la forme que celui-ci ait pu prendre : porte, herse... La non conservation de cette partie de l'élévation de M46 ne permet pas de s'avancer davantage.

Un autre aménagement lié à l'entrée est susceptible d'avoir été mis en place à ce moment, même s'il peut aussi être plus tardif.

Deux petits piliers maçonnés quadrangulaires M 2666, conservés au maximum sur 0,90m de hauteur sont construits sur le dallage US 2710, et contre les murs M45 et M46 (fig. 66). Le pilier ouest, M 2666a, de 0,84m x 0,94m de section, est distant de 1,30m du pilier oriental M 2666b, de 0,92m x 0,87m. Le couloir d'accès est ainsi réduit d'environ 2,5 fois.

Fig. 66 : Piliers quadrangulaires M 2666, réduisant le passage du sas de la porterie. Vue de l'est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Cette nouvelle disposition permet, en réduisant la largeur du passage, de mieux le contrôler. Mais elle était peut-être aussi motivée par l'installation d'un dispositif de fermetures (porte à vantaux ?). Ces petits piliers maçonnés sont en effet installés au niveau de l'ancienne niche US 2688, qui pouvait, elle aussi, participer d'un dispositif de ce genre (fig. 55). Ainsi, les deux extrémités du sas d'entrée M45-M46 auraient facilement pu être condamnées.

#### 2-4) Phase 4 : Le XVe siècle

Dans la salle centrale, la structure US 2681 sert de lieu de stockage pour un dépôt de gros galets, US 2671 (fig. 61). Ces pierres pouvaient être utilisées par de l'artillerie mécanique, ou jetées manuellement, du haut d'un rempart ou dans un assommoir. Le dépôt n'ayant pas été fouillé, ces pierres n'ont pas encore été dénombrées, ni inventoriées.

Les murs M 2715, M 2724, mais aussi M 2664, sont arasés. Le mode de construction de M 2715, qui fait usage de moellons et surtout de dalles d'ardoise, a permis un arasement suivant une arase de construction, à peu près au niveau du dallage US 2710. Pour autant, il ne semble pas qu'il y ait

eu volonté de démolir le mur juste au niveau du dallage, pour augmenter la largeur de ce dernier. S'il y a coïncidence de niveau dans la partie sud de la zone fouillée, ce n'est en effet pas le cas dans la partie nord (fig. 64).

L'abandon de ces murs de refend peut poser la question de la continuité d'utilisation d'un grand logis, et du recours éventuel à des bâtiments isolés. L'ensemble formé par les murs M 2528, M 2717, M44 et M33 au nord-est, accolé à un logis oriental toujours en état ; et un équivalent sans doute plus restreint au nord-ouest, dont le pignon occidental a été découvert en 2015, par exemple. Cette question n'est pas tranchée, faute d'éléments déterminants. Mais la portée effective, de l'ordre de 8m en UH8, est certes importante, mais techniquement réalisable. Elle est aussi, en tout état de cause, inférieure à celle du logis contemporain de l'enceinte haute.

Au niveau du grand escalier monumental de la partie est, la reconstruction du massif M 2311 par le biais d'une maçonnerie partiellement conservée, 2309, semble signifier l'arasement du mur M 2412. Mais on a vu précédemment que du fait de l'emprise de structures postérieures, nous n'avons plus les éléments permettant de s'assurer de la présence d'une façade de logis plus au sud. Cette hypothèse ne peut non plus pourtant être définitivement écartée.



Fig. 67 : Détail de l'extrémité ouest des murs M 3018 et M 3015. Vue du nord-est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29 : Mission archéologie.

Dans la partie occidentale de l'enceinte, un mur M 3015 très partiellement conservé, est construit au droit de M 3018 (fig. 59). Sur le segment trop peu long qui nous est parvenu, il est délicat de se prononcer sur un changement réel d'appareil. La seule observation notable est le changement d'orientation de la partie basse M 3018, qui oblique vers le nord-ouest à l'approche d'une grosse boule rocheuse située plus à l'ouest. La raison, qui n'était pas encore connue en 2015 lors de la numérotation des structures, provient d'une irrégularité importante du rocher, s'apparentant à une faille. Il a fallu la combler et conforter le mur en déportant la maçonnerie en partie basse (fig. 67).

La partie haute, M 3015, est large de 0,52m. Cette faible largeur l'apparente aux murs M 2715, M 2724, M 2664, M 2638. On ne peut donc exclure que M 3015 et M 3018 participent d'un même ensemble, fondation / élévation, et que ce mur ait pu être construit au XIVe siècle. Au XVe siècle, avec la disparition des murs M 2715, M 2724, M 2664, il n'y a plus beaucoup d'éléments de comparaison pour expliquer cette largeur de mur inhabituelle sur le site. Quoiqu'il en soit, ce mur serait de toute façon toujours en état. Les recouvrements reconnus du mur M 3018 sont le fait de remblais datés du XVIe siècle.

Un remblai de limon brun-noir et pierres US 2680 n'a été mis au jour qu'à l'ouest du mur M 2715, pendant la phase d'utilisation de ce mur, ou en tout cas avant son arasement total.

Un important remblai de déchets de taille, plaquettes, débris d'ardoises et pierres de schiste US 2599, dont l'épaisseur varie de 0,10m à 0,30 / 0,40m a été mis au jour sur toute la zone centrale de la fouille, c'est-à-dire dans la partie centrale de l'enceinte, face à la porte, et jusqu'à la berme nord (fig. 68, fig. 69).

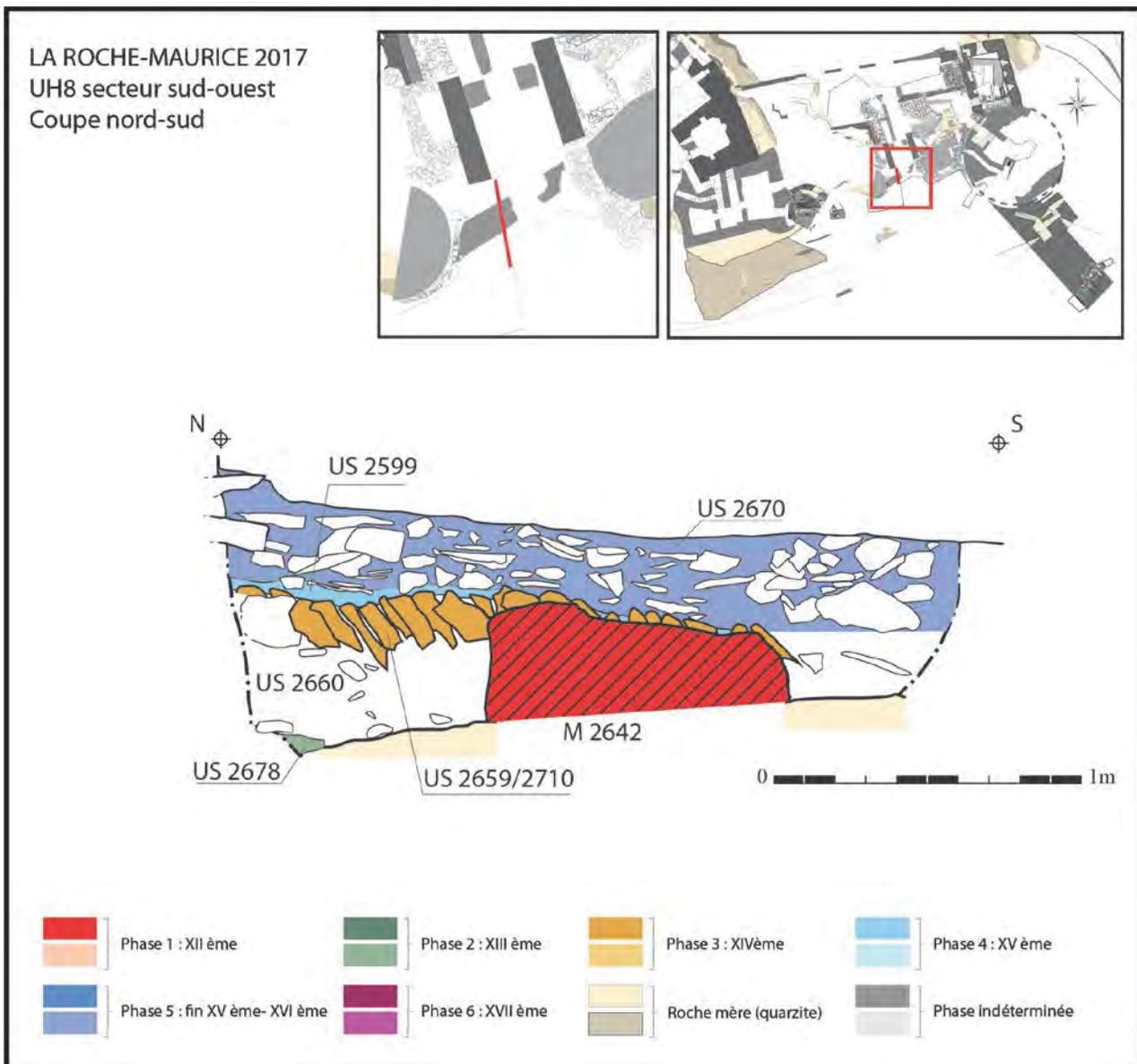


Fig. 68 : Coupe nord-sud sur une partie des niveaux rencontrés dans l'entrée. Dallage US 2710, US 2599 et remblai US 2670. Relevé E. Lagneau, DAO E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 69 : L'US 2599 en cours de décapage mécanique, détail.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/  
Mission archéologie

Sa composition est proche de celle de l'US 2307, mise au jour près de la tour d'artillerie du XVI<sup>e</sup> siècle, et qui en recouvrait le parement. Mais dans le cas de l'US 2599, cette datation XVI<sup>e</sup> siècle ne peut être retenue. Elle est contredite par la chronologie relative de l'ensemble de la zone. Ce remblai est en effet antérieur à la construction de certaines structures (M 2677), elles-mêmes recouvertes par des épandages de matériaux issus de la destruction du château en 1489 et des reconstructions qui ont suivi.

Sa présence atteste donc, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, un programme de construction et d'embellissement important. Un tel programme de travaux est bien attesté sur l'enceinte haute (Martineau 2007a). Il comprend notamment la reprise du logis de l'enceinte haute dans les années 1450-1460 selon Jocelyn Martineau. Dans l'enceinte basse, en revanche, l'arasement assez prononcé de la plupart des maçonneries est tel que cette phase de travaux n'est pas documentée. Il faut sans doute envisager qu'elle ait été plus tardive que dans l'enceinte haute, ou que le grand escalier de la partie est ait été construit assez précocement dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, voire avant. La dernière marche de cet escalier est en effet en partie recouverte par l'US 2599. Le remblai US 2599 recouvre les murs M 2715 et M 2724 arasés, ainsi que le remblai US 2680 précédemment signalé, à l'ouest de M 2715 (fig. 70).

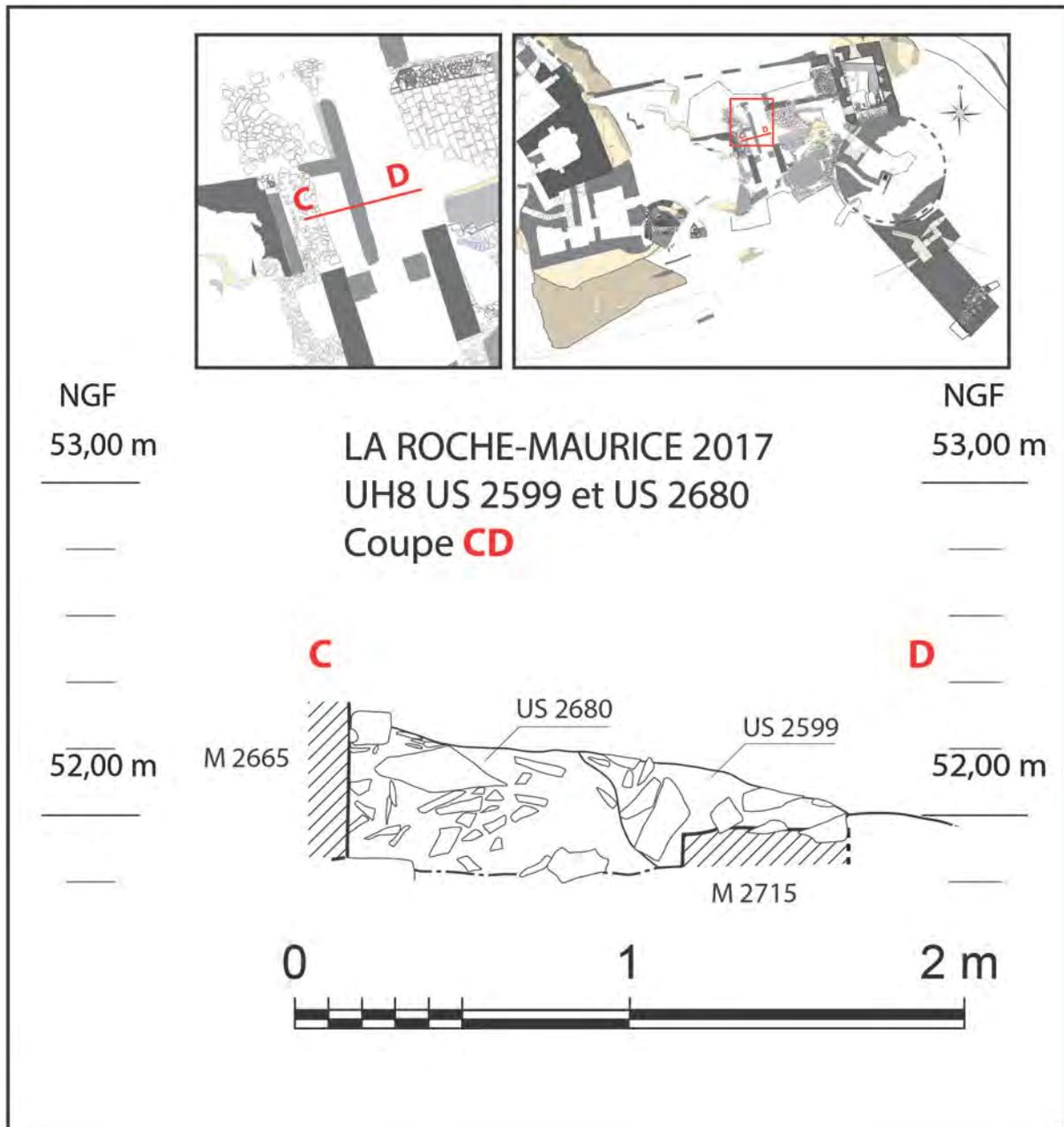


Fig. 70 : Coupe est-ouest dans les remblais US 2680 et US 2599, scellant l'arasement du mur M 2715. Relevé E. Lagneau et J. Bourmeyster, DAO E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.

Dans le courant du XVe siècle, le dispositif installé dans le sas d'accès de la porterie est modifié. Des structures M 2677, construites sur l'US 2599 au sud de chacun des deux piliers M 2666, permettent de rétrécir le couloir d'accès du sas sur une plus grande distance. La structure ouest n'est pas encore dégagée : seul un gros bloc de quartzite d'une quarantaine de centimètres de hauteur pour 0,71m de longueur est apparent sous une berme non encore déposée (fig. 71, fig. 72).

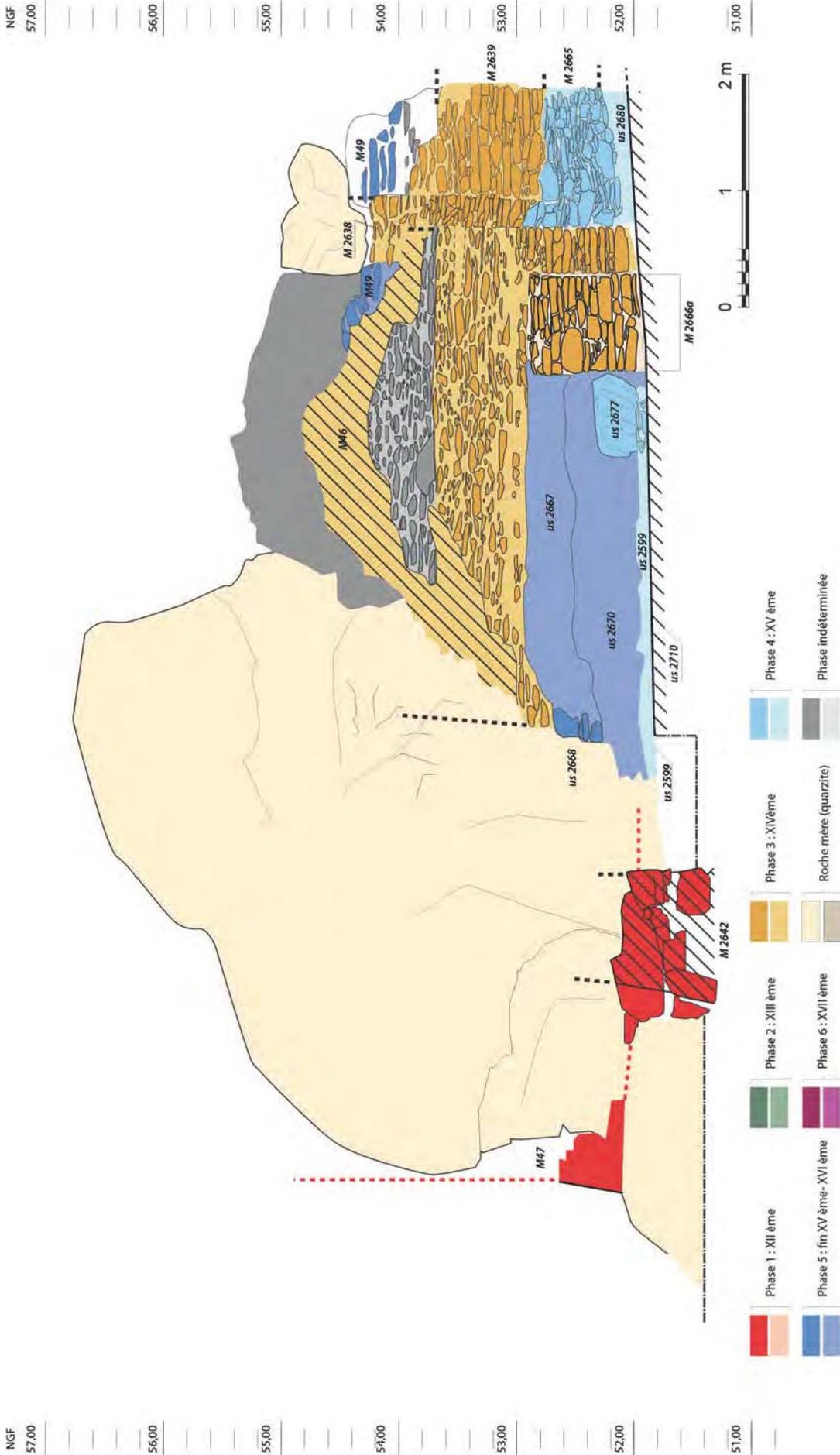


Fig. 71 : Elevations du côté ouest du sas de la poterie. Orthophoto R. Louessard, DAO A. Salaün et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.



Fig. 72 : Pilier M 2666a et son prolongement sud US 2677. Vue du nord-est.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/  
Mission archéologie

La structure est mesurée près de 1,40m de longueur pour 0,70m de largeur et 0,65m de hauteur conservée. Elle réutilise un linteau de granite. Ce dernier étant courbe, son installation a nécessité la pose de pierres, dans la partie centrale du linteau. Une assise supplémentaire ne subsiste plus qu'au travers d'un gros bloc de quartzite (fig. 73).



Fig. 73 : Prolongement US 2677 du pilier M 2666b. Vue du nord-ouest.  
CL. R. Pérennec, CD 29/  
Mission archéologie.

L'ensemble de cette maçonnerie est liée à l'argile. Elle se poursuit un peu au sud du linteau, par un appareil de schiste avec retour perpendiculaire vers l'est (fig. 74). Malheureusement, cette maçonnerie légère a été en partie déplacée pendant la phase de terrassements, puis lors des évacuations manuelles de matériaux, dans un espace exigu qui constitue le seul accès au chantier. À l'issue de cette construction, au droit du parement ouest du pilier M 2666b, le passage est raccourci à 1,30m de largeur sur 2,30m de longueur.

Parallèlement, des reprises affectent le massif M45. Le couronnement du parement US 2253 est repris, sur la majeure partie de sa longueur, sur 0,18 à 0,28 m de hauteur (US 2293). Parallèlement, une reprise de l'US 2297 concerne un bouchage suite à un écroulement partiel du parement. La reprise, US 2296, se développe 0,70 m au-dessus de l'US 2253, et est large de 0,94

m à sa base (fig. 47). L'US construite 2295 constitue une réfection de la partie haute de M45. Elle va de pair avec la construction d'un mur M38 sur L'US 2271.



Fig. 74 : Vue sur les massifs US 2677 accolés aux piliers M 2666, qui restreignent la largeur du passage dans le sas de la porterie. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Un remblaiement de terre brune et pierres US 2684 et US 2682 recouvre le dépôt de projectiles US 2671. Ce remblaiement n'est vraiment présent que dans la partie nord du secteur ouest.

Il va de pair avec la construction d'une petite terrasse maçonnée en moellons et argile, M 2665 (fig. 53 ; fig. 61; fig. 71). Celle-ci est appuyée contre M46, M 2638, M 2685. C'est d'ailleurs le niveau d'affleurement de M 2685 qui a conditionné la hauteur finale de la terrasse M 2665, la partie sommitale de l'une correspondant avec celle de l'autre structure (fig. 57 et fig. 53).

Les deux parements de M 2665 ont été montés avec très peu de soin, comme à la va-vite. Les lits de pose ne sont pas particulièrement continus, et l'aplomb est un peu approximatif. Le mur nord réutilise pour partie le mur antérieur M 2664, tout en le continuant vers l'est au moyen d'un petit parement de pierres de schiste (fig. 58). Entre ces deux parements, la structure de la terrasse semble être constituée d'un blocage de pierrailles.

Le remblai US 2682, qui recouvre l'entrepôt de projectiles US 2671, semble engagé sous le parement nord de M 2665. Adossée à cette élévation, une petite réserve de cinq boulets de canons a été mise au jour, à la surface de l'US 2682 (inventoriés sous l'US 2662 ; fig. 57, fig. 75). Deux autres boulets, trouvés à cet endroit lors du décapage mécanique, ont été inventoriés 2662bis, mais ils proviennent du même dépôt. Pour un dernier, trouvé lui aussi à cet endroit lors du décapage, et inventorié US 2662, un doute existe.

Il est vraisemblable que cette terrasse ait été édiflée rapidement, vers la fin du siècle, dans un contexte de tensions grandissantes entre Français et Bretons. Elle a pu être conçue comme lieu de stockage en vue de la préparation d'un siège. L'abandon de la réserve de projectiles d'artillerie mécanique et son remplacement par des boulets de canons témoigne peut-être d'un investissement particulier dans l'artillerie à poudre, pour moderniser les défenses du château et préparer la guerre.

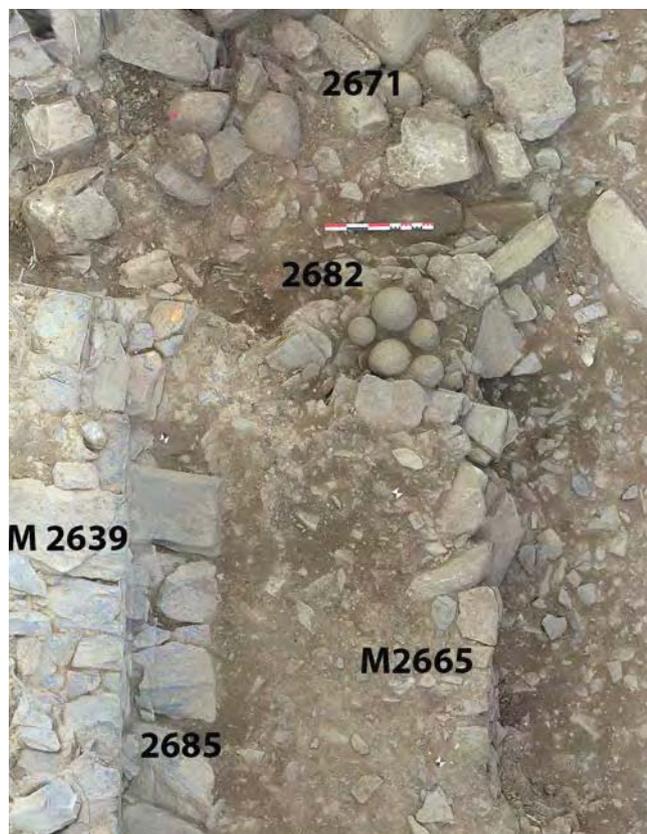


Fig. 75 : Dépôt de boulets de canon à la surface de l'US 2682, contre le parement nord de la terrasse M 2665. Sous l'US 2682 en cours de fouille, le stock de projectile US 2671.  
Orthophoto zénithale R. Louessard.

## 2-5) Phase 5 : Le XVIe siècle

### 2-5-1) La fin XVe - début XVIe siècle

Le château de La Roche-Maurice est saccagé et en partie démantelé lors de la guerre franco-bretonne, en 1489. Il en a donc découlé la destruction d'un certain nombre de maçonneries.

La reconstruction de la place a démarré très tôt, dès la fin du XVe siècle. C'est ce qui ressort d'un devis de charpente de février 1493 pour le pont levis, pont dormant, porte, et aménagements divers pour la prison<sup>10</sup>. Mais c'est sans doute dans les premières années du XVIe siècle que le château va réellement faire peau neuve.

Les fouilles précédentes dans la partie orientale de l'enceinte basse ont démontré que les remblais de démolition ont généralement été soigneusement triés, afin de récupérer les moellons et pierres de construction. Ces derniers ne sont dans l'ensemble présents qu'en petit nombre dans les remblais, comparés aux petites pierres utilisées dans le blocage de l'intérieur des murs, et aux argiles de liant.

<sup>10</sup> Jean Kerhervé : « La Roche-Maurice, château. Travaux à la fin du XVe siècle (documents inédits) », dans *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1982, p. 332-336.

« Devis des travaux de charpenterie à faire au château de La Roche-Maurice », Patrick Kernévez : *Les sources documentaires du château de La Roche-Maurice, rapport 2005*. T. 1, p. 110.

Les fouilles ont aussi montré qu'il était impossible de dissocier les destructions réellement occasionnées par le sac de 1489, de celles qui ont résulté du programme de reconstruction. Soit qu'on ait alors mis à terre des maçonneries abîmées ou ébranlées lors du démantèlement, soit que le nouveau programme architectural ait nécessité la disparition de bâtiments ou de maçonneries désormais obsolètes.

La poursuite des investigations dans la partie centrale de l'enceinte, comme dans une partie du secteur nord-ouest, confirme partiellement ces premières observations.

Dans le secteur nord-ouest, un petit parement US 2683, légèrement orienté sud-est/ nord-ouest, est pratiquement accolé à l'angle nord-est du mur M 3018 (fig. 61). Il a été mis au jour sur 1,50m de longueur. Sa hauteur est de 0,35 à 0,40m. Lors de l'édification de ce parement on a utilisé indistinctement des blocs de quartzite, des moellons de schiste, et un gros galet, projectile d'artillerie mécanique. Ce petit muret de soutènement est bâti sur le remblai US 2682, qui recouvre la réserve de projectiles US 2671.

On peut tout à fait faire le rapprochement avec le petit muret US 2262, déjà mis au jour précédemment en UH7, contre le massif M45, comme avec le muret US 2668 dont il sera question plus loin. Il est donc possible qu'on ait cherché dans un premier temps à limiter l'emprise de la surface couverte par les déblais, en préservant certaines zones, en particulier la partie centrale de l'enceinte et l'escalier. Mais les épandages de matériaux, du fait sans doute du volume que ces derniers représentaient, ont dans un second temps concerné toute l'enceinte basse : l'intérieur de celle-ci, mais aussi l'extérieur.

La construction de la structure légère US 2683 a précédé l'épandage d'un remblai US 2675/2675bis. Ce remblai, quasiment exempt de pierres, est composé de différents apports feuilletés : US 2675 d'argile jaune à brun-jaune, et US 2675bis, de limon argileux brun à noir. Ils sont particulièrement riches en mobiliers : 1639 fragments céramiques, 2221 fragments osseux, 184 coquillages ; des objets variés : 121 en fer, dont 106 clous, mais aussi 12 épingles, 8 ferrets, etc. Du fait de la richesse faunique de cette US, une partie du sédiment a été prélevée en vue d'un tamisage à plusieurs mailles, pour permettre la recherche de restes de poissons autrement que par un ramassage manuel.

Si l'on y ajoute 631,68 g de charbons de bois, en grande partie des branchages et non des bois architecturaux, l'impression qui domine est davantage celle de rejets de cuisine, que d'une destruction violente. Ces différents matériaux semblent la signature de la proximité d'une cuisine, purgée lors de la reconstruction. Elle pouvait se situer soit plus à l'ouest, soit, plus probablement, à l'étage.

Des graines ont aussi été mises au jour dans ce niveau, contre la paroi rocheuse de quartzite. Les ruissellements contre le rocher paraissent être à l'origine de leur conservation. Mais du fait de ces ruissellements justement, les niveaux se sont tassés au contact du rocher, dégageant parfois des espaces vides. Pour cette raison, un doute subsiste sur une possible contamination ultérieure. La plupart de ces graines ont germé quelques semaines après leur prélèvement.

Dans un second temps, un remblai US 2669-2670 d'argile jaune de liant, plus ou moins concentré en pierres, est épandu dans toute la zone centrale. La surface empierrée de l'US 2670 a été prise, lors du décapage, pour un niveau de circulation aménagé. De fait, cette surface se prête à un tel usage, et a pu être utilisée de la sorte pendant les travaux. Ce remblai est particulièrement épais : 0,45m seulement dans la partie sud de la zone fouillée, à l'entrée de l'enceinte ; mais son épaisseur, qui oscille généralement entre 0,50m et 0,55m, atteint ponctuellement 0,71m. Il contenait un projectile d'artillerie mécanique, près de M 2665 (fig. 53).

Du fait de cette épaisseur, le niveau d'affleurement de l'US 2669-2670 correspond à celui des remblais US 2543-2593, de composition et de consistance équivalente, bien que plus bruns, qui recouvrent, plus à l'est, l'escalier US 2592 et le mur M 2412.

Un empierrement grossier US 2676, incorporant un projectile d'artillerie mécanique qui a fait lors de la fouille penser à une trace d'impact, s'est avéré être la partie inférieure du remblai US 2670, à l'interface avec l'US 2599.

L'US 2669-2670, mais aussi l'US 2675, sont ensuite recouverts par une US de terre limono-argileuse brune à noire 2662. Cette dernière est en pente vers l'est dans la partie nord-ouest de la zone fouillée. Sur 0,60m à 0,70m le long du mur M 3018, elle est plus grise, compacte et granuleuse qu'ailleurs. Elle recouvre aussi la structure M 2665 (sur laquelle elle a été numérotée US 2662bis). Son épaisseur est variable, de quelques centimètres à 0,25m.

A l'entrée, la structure US 2668 est établie entre les massifs M45 et M46. Il s'agit d'un parement sud partiel, conservé sur 0,42m de hauteur et 0,46m de longueur, et installé sans fondation sur le remblai US 2670 (fig. 76 et fig. 71). Il contient un remblai US 2667 jusqu'aux piliers M 2666 sur lequel il s'appuie. Cette US 2667, très empierrée, se présentait donc comme une masse de pierres et terre argileuse brune à jaune, installée sur le remblai US 2670 entre l'US 2668 et M 2666. Comme dans le cas du petit parement US 2683, il y a ici aussi eu une volonté manifeste de limiter l'expansion des remblais rapportés, voire de contrôler l'évolution du niveau de sol induite par leur apport. Le niveau de circulation à l'intérieur de l'enceinte était alors uniforme, dans la partie basse : l'US 2667 affleurait au même niveau que l'US 2662, plus au nord.



Fig. 76 : Vestiges du parement de soutènement US 2668, installé sur le remblai US 2670 pour contenir le remblai US 2667. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

La richesse en céramique culinaire de cette US, 2662, est presque aussi importante que celle de 2675-2675bis : 1508 fragments de poterie y ont été mis au jour, auquel il faut ajouter les 71 de l'US 2662bis. Ces deux US totalisent aussi 1329 fragments osseux, 191 coquillages, majoritairement des huîtres, comme dans le cas de 2675-2675bis. Des objets métalliques variés y ont été trouvés, au nombre duquel figurent 54 clous, 8 épingles, 13 ferrets, 1 grelot, etc. Comme

dans le cas de l'US 2675, les charbons figurent en grand nombre, sous la forme, là aussi, de branches et branchages plus ou moins gros.

Cette US 2662 est exactement le même niveau de remblai que l'US 2514 mise au jour dans la totalité de l'UH2, et qui recouvre l'US 2543-2409. Elle est datée, en UH8 comme en UH2, du tout début du XVIe siècle.

On notera que le mobilier mis au jour pendant la fouille l'a surtout été au nord-ouest de la zone fouillée, c'est-à-dire dans l'espace situé au nord du mur M 3018. L'abondance de la faune, des céramiques culinaires, des charbons sous forme de branchages, évoque la présence proche d'une cuisine. La concentration dans une zone assez précise, à l'exclusion des remblais nappant l'escalier, ou la partie centrale de l'enceinte depuis l'entrée, confirme, contrairement aux espaces de circulation, la vocation utilitaire de cet endroit. Sans qu'il puisse s'agir là d'une preuve, elle évoque aussi la possibilité du maintien en état du bâtiment jusqu'au début du XVIe siècle.

Les murs M 3015/ M 3018 avaient servi de soutènement aux matériaux constitutifs d'une terrasse artificielle, s'étendant vers le sud. Sur cette plate-forme, un mur M 3016 a été construit, selon une orientation qui semble, malgré son état d'arasement, être sud-est/ nord-ouest. Le mur 3016, de 1,40m de largeur, a été construit 0,98m au sud de M 3015 (Pérennec 2015). Postérieur à M 3015/ M 3018, il est daté du XVIe siècle, et vraisemblablement du début du XVIe siècle.

L'arasement de M3018, implique *de facto* celle de M3015.

On ne reviendra pas sur le détail des occupations attribuées au début du XVIe siècle dans ce secteur, qui a déjà été exposé précédemment (Pérennec 2015 et 2016). Un mur M49, d'orientation globalement semblable à M46, et M48, légèrement sud-ouest/ nord-est, repose sans fondations sur les remblais de démolition. Ces murs forment un petit bâti adossé au massif M46, toujours en état. Cet abri est contemporain du mur M 3016, dont le rôle est encore indéterminé.

### 2-5-2 : Le XVIe siècle

Deux derniers remblais, US 2663, d'argile jaune et pierres, de 5 à 10 cm d'épaisseur, et surtout US 2661, d'argile limoneuse brun-grise à jaune, de près de 0,45m d'épaisseur, recouvrent l'US 2662/ 2662bis, mais aussi le mur M 3018, alors arasé (fig. 77). La destruction de la paroi maçonnée M 3018/M 3015 avait de plus forcément un impact sur le mur M 3016 : ce dernier est en effet bâti sur des remblais qui sont contenus vers le nord par ces maçonneries. La chute de M 3015 et M 3018, en emportant les remblais formant terrasse, fragilisait *a minima* M 3016, privé de ses fondements. L'écroulement partiel de ce mur était alors inévitable.

L'hypothèse de datation concerne la fin du XVIe, voire le début du XVIIe siècle. Le château est en effet mis à sac pendant les guerres de la Ligue. Les vestiges de destruction et d'incendie étaient, sur l'enceinte haute, particulièrement significatifs (Martineau 2007a, p. 103-106). Plus ténues dans l'enceinte basse, des traces d'incendie attribuables à cette époque ont aussi été mises au jour dans la partie est, en UH1 et UH2 (Pérennec 2015, p. 39-40). De surcroît, les biens du vicomte de Rohan, entré en rébellion contre le roi, furent confisqués en 1627. On ne sait si le démantèlement des forteresses, qui fut alors prévu, reçut un début d'exécution.

D'un point de vue archéologique, il ne nous est pas possible de faire de distinction entre la démolition de la fin du XVIe siècle, et celle, éventuelle, du début du XVIIe siècle. Les connaissances sur les céramiques modernes de Basse-Bretagne ne sont pas suffisantes pour caractériser deux fourchettes chronologiques distinctes, dans un laps de temps si court.

Le seul hic aurait pu provenir des observations faites par Clément Le Guédard lors de son étude, sur les recollages inter-couches. Ces derniers sont naturels quand les différentes US sont en contact, une partie des céramiques mises au jour se situant à l'interface des deux couches. En revanche, 68 tessons des US 2661 et 2675-2675bis recollent ensemble. Or, ces deux US, séparées par l'US 2662, n'étaient pas du tout en contact. On pourrait même en conclure que la probabilité d'une datation du début du XVI<sup>e</sup> siècle est donc plus grande que celle d'une datation de la fin du siècle. Cependant, les US 2661 et 2663 ont été fouillées mécaniquement, à la différence des autres US de ce secteur, par un pelleteur non spécialisé en archéologie. Il en résulte que l'US 2662, en pente marqué, a été partiellement écrétée lors de sa mise au jour, dans la partie ouest de la zone fouillée. Le mobilier de l'US 2661 est donc contaminé par du mobilier de l'US 2662...

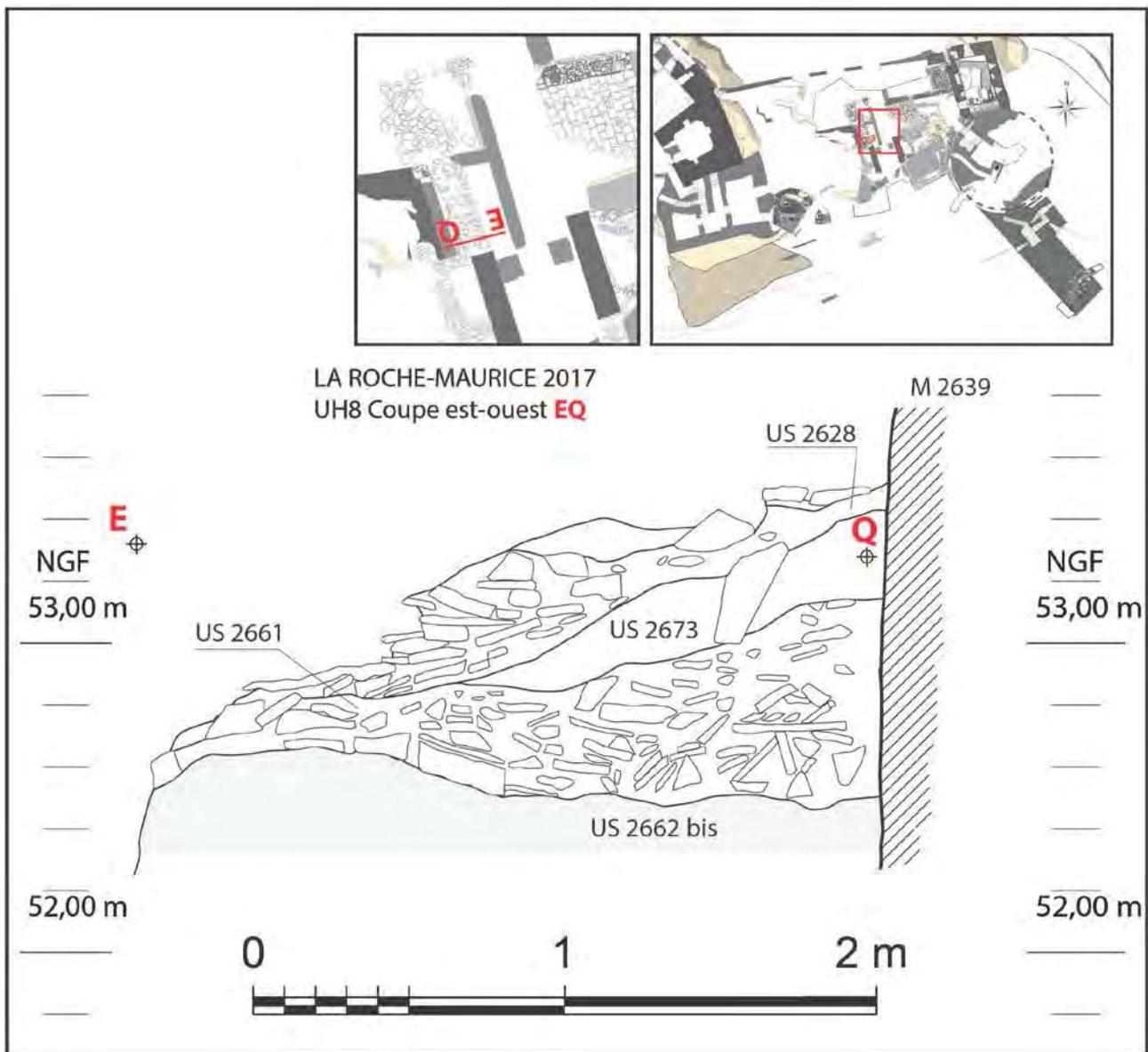


Fig. 77 : Coupe est-ouest dans les remblais modernes, sur la terrasse M 2665.  
Relevé E. Guezennec, DAO E. Lagneau et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.

Une tranchée électrique, US 2674, a été mise au jour dans l'entrée du château, depuis la berme sud jusqu'à 1,50m au sud du petit parement US 2668, entre les massifs M45 et M46 (fig. 78). Cette tranchée a perforé tous les niveaux archéologiques successifs : US 2667, US 2670 et US 2599, à l'exception du pavement US 2710. Le fond de tranchée se situe dans l'épaisseur de l'US 2599.

Sa largeur est comprise entre 0,56m et 0,73m, son orientation est sud-nord. Cette tranchée, non cablée, se présente comme une réservation sans doute installée lors de la précédente phase de valorisation, en 2010, pour préparer les éclairages de l'enceinte basse ! Elle doit se raccorder à la tranchée électrique située dans le talus de la tour d'artillerie, qui dessert ensuite l'enceinte haute. Etant donné le pendage naturel du terrain, elle est susceptible d'avoir causé des dommages plus importants, plus au sud.



Fig. 78 : Muret US 2668 et tranchée électrique US 2674. Vue du sud.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

### 3) La partie sud-est des défenses : Les UH5 et UH6 (fig. 83)

Nous ne reviendrons pas en détail sur la courtine sud et le châtelet d'entrée du XIIe siècle, déjà évoqués précédemment, et sur lesquels la campagne de fouille 2017 n'a apporté aucun élément nouveau (voir Pérennec 2015 et 2016).

En revanche, un sondage prévu pour répondre à des questionnements de l'architecte chargée de la valorisation du site, a été ouvert dans le talutage ouest de la tour d'artillerie, juste au sud de l'ouverture pratiquée en pied de courtine sud en 2014. Des anomalies repérées dans les élévations nous posaient en effet problème.

L'avancée de nos connaissances sur le système défensif du château dans sa partie sud, provient des données recueillies par le biais de cette ouverture encore ponctuelle.

#### 3-1) Phase 2 : le XIIIe siècle

Les différents remblais de démolition, tant contemporains qu'historiques, constituant le talutage de la tour d'artillerie (dernier remblai rencontré : US 2251), recouvraient le parement d'une maçonnerie engagée sous la tour d'artillerie, M 2415. Ce mur orienté nord-sud est construit en moellons de schiste liés à l'argile (fig. 79, fig. 86). Il n'est apparent que sur une faible longueur, de l'ordre de 0,70m, et sa largeur est indéterminée. L'appareil, très soigné, présente une partie

sommitale traitée en glacis rectiligne, à la manière d'un sommet de contrefort (fig. 80, fig. 86). La surface ainsi obtenue est en pente vers le sud.



Fig. 79 : Mur M 2415, vu du sud-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

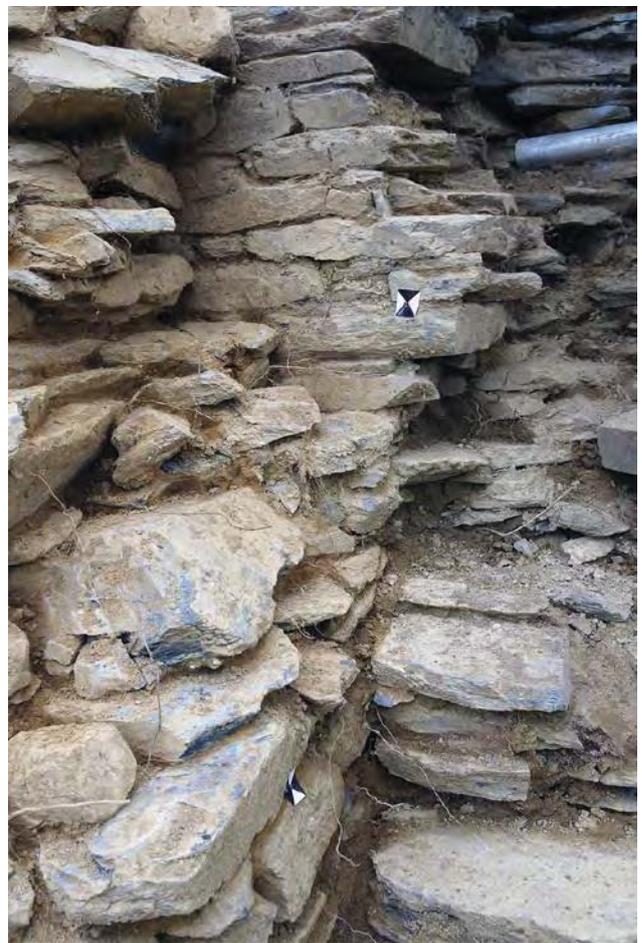
Fig. 80 : Mur M 2415, vu de l'ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.





Fig. 81 : Les murs M 2415 et M 2416. Vue du sud-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

Fig. 82 : Détail du chaînage des structures M 2415 et M 2416. Vue de l'ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.



Ce mur M 2415 semble parfaitement chaîné avec une structure maçonnée orientée est-ouest, M 2416 (fig. 81 ; fig. 82). Pour des raisons de sécurité, le nettoyage des deux structures M 2415 et M 2416 n'a pu être suffisamment mené. Il sera nécessaire de le poursuivre, pour bien confirmer leur imbrication dès la phase de construction, et non lors d'un éventuel réaménagement.

M 2416 est lacunaire. Un parement en est conservé, côté nord. Le parement sud a disparu, ou tout du moins semble avoir été détruit. La fouille n'a en effet pas été développée : du fait de l'exiguïté de la surface (pour le confortement de la tour), et de contraintes de sécurité, découlant de l'installation *a posteriori* d'une plateforme métallique au-dessus du sondage.

Il ressort cependant que l'ensemble M 2415 – M2416 ne devait pas présenter une élévation très développée côté sud, si l'on en juge par l'altitude du départ du glacis de M 2415. Mais cela pouvait être compensé par la présence, au sud, d'un fossé est-ouest, dont la profondeur est de plusieurs mètres. D'autre part, la relativement faible hauteur de M 2415 et M 2416 permettait aussi de dégager des angles de tir pour les défenseurs de la courtine M43, par-dessus l'ouvrage bas.

Le tracé de M 2416, en direction de l'ouest, pourrait correspondre à une section avancée du rempart. Un tronçon, qui en a été repéré à l'aplomb d'un tracé rocheux rectiligne, au sud de la porterie haute, pourrait constituer un autre point de cette première défense. La présence de celle-ci, en permettant d'avoir une ligne de retranchement supplémentaire, sécurisait de plus les deux portes : celle de l'enceinte basse, et celle de la tour porte menant à l'enceinte haute (fig. 56).

Ce système était renforcé par la présence du fossé sud, bien attesté, à l'exception du tracé exact de ses bords. Cette hypothèse est corroborée par le fait qu'un pont-levis est attesté par une donnée textuelle à la fin du XVe siècle. Or, aucune des deux portes mises au jour en fouille ne peut avoir accueilli un tel dispositif, nécessairement placé plus au sud.

Il faut donc bien envisager la présence d'une braie, permettant d'accroître la protection de ses points faibles, les portes. Dans ce schéma, M 2415 se raccorderait plus au nord à la courtine M43. La limite ouest de cette braie est à rechercher au droit d'un aplomb de quartzite et de la paroi occidentale de la porterie haute.

Les éléments de datation font en grande partie défaut. Nous n'avons pour l'instant pas retenu l'hypothèse d'une datation du XIIIe siècle. En l'état des connaissances, il est en effet possible de considérer que l'installation de cette braie en avant des portes s'inscrit dans les mutations du XIIIe siècle, qui affectent le secteur sud. Il en est ainsi de l'avancée de la courtine sud de l'enceinte vers le sud : le positionnement de M43 supprime en effet une partie des avantages du flanquement que la tour M35/M41, sur laquelle elle s'appuie, procurait initialement. Mais la nécessité d'un tel flanquement était moins impérieuse dès lors que cette courtine n'était plus en première ligne. Il était donc possible d'agrandir le château sans pour autant sacrifier ses capacités défensives...

### 3-2) Phase 3 : le XIVe siècle

Une maçonnerie US 2417, construite en moellons soigneusement agencés, est montée au droit du parement de M 2415 (fig. 84 ; fig. 80, fig. 86). Il s'agit d'un renfort visant à surélever cette structure. On peut supposer que le même traitement a pu être appliqué à M 2416. Cette amélioration de la braie semble se faire, pour le peu qui nous en soit accessible, à plan constant.



Fig. 84 : Partie sommitale du mur M 2415, et US 2417. Vue du sud-ouest.  
Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

La courtine sud de l'enceinte, M40/US 2238, est d'autre part reconstruite en partie basse de l'aplomb rocheux qui supportait jusque-là tours et courtines (Pérennec 2014, fig. 86).

Une construction de moellons, M 2234bis, accolée au parement US 2238 de la courtine M40, en est aussi perpendiculaire. Très légèrement orientée sud-est/ nord-est, elle est aussi accolée à M 2415 et M 2416, puisqu'elle se développe au sud jusqu'à l'angle de ces deux murs (fig. 85, fig. 86). Sa longueur est de 3,70m ; sa largeur de 2,25m. Le traitement de l'angle sud-ouest, très soigné, sort de l'ordinaire. Il présente en effet un pan coupé sur une partie de son élévation. Celui-ci est cependant très mal conservé, comme d'ailleurs une grande partie des parements, aujourd'hui disparus.

L'hypothèse que nous privilégions pour l'instant est la création d'un nouvel ouvrage défensif, obtenu par adjonction de maçonneries différentes. Il peut s'agir d'une tour. Dans ce cas, la rehausse de courtine US 2417 pourrait en être contemporaine, et constituer le parapet. Mais la présence, sur ces vestiges, d'une tour d'artillerie du XVI<sup>e</sup> siècle, ne permet pas de savoir si une autre maçonnerie a été accolée à M 2415 côté est, pour générer un petit bastion. La présence d'un tel ouvrage aurait pu être conditionnée par l'usage des armes à feu, en étant en quelque sorte le précurseur de la tour d'artillerie.



Fig. 85 : Vue d'ensemble des maçonneries mises au jour en UH6 sous la tour d'artillerie du début du XVIe siècle. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD 29/ Mission archéologie.

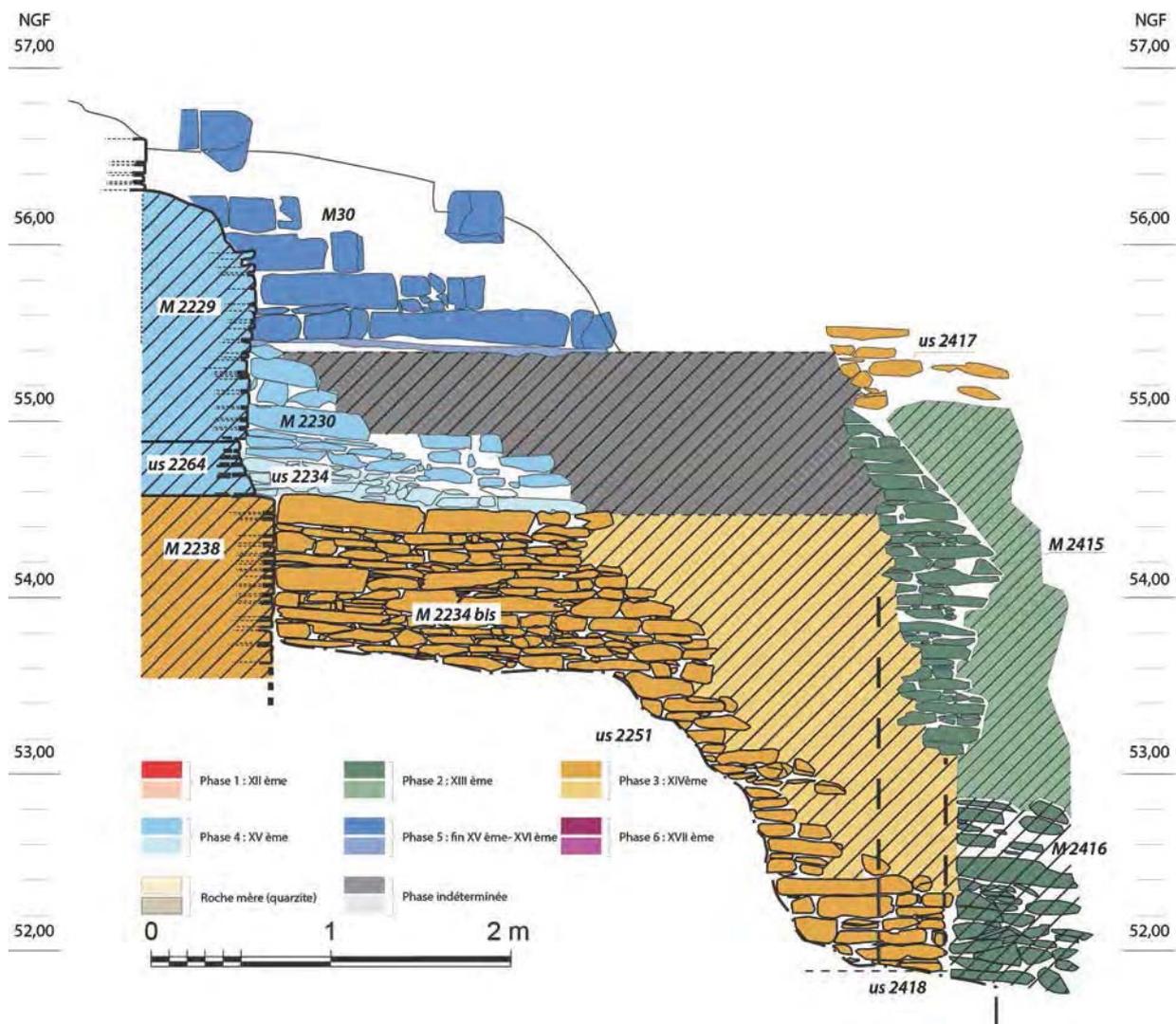


Fig. 86 : Elévations des murs M 2234bis, M 2230, M 30, M 2415, en UH 6. Orthophoto R. Louessard, DAO A. Salaün et B. Grall, CD 29/ Mission archéologie.

M 2234bis n'est pas chaîné à la courtine sud M 2238. Ce mode de construction est fréquent à la Roche-Maurice, et n'induit de ce fait pas nécessairement de postériorité de M 2234bis sur M 2238, sauf à ce que ce soit le cas dans un délai très court. En effet, les appareils des murs M 2238 et M 2234bis sont identiques. On y décèle le même soin apporté dans la mise en œuvre, comme dans le choix des matériaux. Les moellons ont été soigneusement sélectionnés pour leur gabarit comme pour la rectitude de leur parement. La datation proposée est donc identique dans les deux cas, à savoir un chantier débutant au milieu des années 1360. L'absence de harpage entre les deux structures pourrait d'ailleurs s'expliquer par la construction prioritaire de l'enceinte basse, pour s'assurer d'une remise en état rapide de la place-forte, avant de s'atteler dans la foulée au chantier de la braie. Cette façon de faire avait l'avantage de pouvoir assurer la protection du château dans le temps le plus bref possible. Elle avait aussi des retombées fiscales en faveur du seigneur, puisque le droit de guet ne pouvait être perçu que si la place était en « état de défense », et que cette définition s'entendait hors ouvrages annexes et aménagements intérieurs.

En l'état actuel de la fouille, il est impossible de connaître la durée d'utilisation de M 2416. Nous pensons, sur la base d'éléments qui restent évidemment très discutables en l'absence de fouilles, que cet ouvrage a été maintenu après la construction de M 2234bis, et qu'il n'a été arasé qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle (voir plus loin). Ce point sera bien sûr à trancher lors des fouilles à venir. Car on pourrait aussi, *a contrario*, postuler la suppression de M 2416 avant la reconstruction de M 2234bis : le pan coupé perdrait une partie de son intérêt du fait d'une trop grande proximité des différentes structures...

Le parement sud de M2234bis présente un appareil différent de celui du reste de l'ouvrage. Il en sera aussi question plus loin. Il ne peut être considéré comme étant partie prenante de cette campagne de construction du XVe siècle que si l'on admet que le soin bien moindre qui lui a été accordé provient de son invisibilité. Il était en effet masqué par M2416 contre lequel il aurait été monté. Mais cette hypothèse n'emporte pas notre adhésion. Il nous semble que le mauvais raccordement des parements sud et ouest est incompatible avec la qualité des maçons telle qu'elle transparait au travers du parement ouest, et qu'il faut donc plutôt y voir une reprise postérieure.

### 3-3) Phase 4, le XVe siècle

L'hypothèse du maintien en état de cette structure n'exclut pas des réfections de plus ou moins grande envergure. Ainsi, le parement sud de M 2234bis a été intégralement remonté. L'ampleur de son arasement induit également une destruction de M 2416, contemporaine de celle de M 2234bis, et qui nous échappe aujourd'hui.

La reconstruction du parement sud de M 2234bis s'est effectuée au moyen d'un appareil de petits moellons liés à l'argile, US 2414 (fig. 87, fig. 88). Les pierres mises en œuvre sont beaucoup moins bien agencées que dans l'appareil de M 2234bis, ou même que dans celui de M 2230, dont nous reparlerons plus loin. La reprise avec le parement ouest de M 2234bis, et le pan coupé, est particulièrement nette, et n'est pas franche.

Il nous paraît difficile qu'un montage si peu soigné, avec une organisation relativement peu rigoureuse du parement, ait pu constituer la façade d'un ouvrage défensif indépendant de M 2416. En revanche, lors d'une reconstruction concomitante de M 2416 et de M 2234bis, ce mode de construction est parfaitement explicable. Le comblement d'une brèche dans le parement sud de M 2234bis n'aurait pas nécessairement nécessité le même soin que celui accordé aux élévations, ce